

Université de Montréal

**Les solidarités familiales à l'épreuve de la migration :
enquête auprès de couples de Marocains à Montréal**

Par : Jacinthe Dupuis

Département de Sociologie
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences (M.Sc.)
en Sociologie

Mai, 2011

© Jacinthe Dupuis, 2011

Université de Montréal

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Les solidarités familiales à l'épreuve de la migration : enquête auprès de couples de
Marocains à Montréal

présenté par :

Jacinthe Dupuis

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Deena WHITE

président-rapporteur

Valérie AMIRAUX

directrice de recherche

Josiane LE GALL

membre du jury

RÉSUMÉ

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous sommes penchée sur la situation des familles immigrantes originaires du Maroc. En mobilisant les notions de solidarités familiales (Pitrou, 1978; Dandurand et Ouellette, 1992), de transnationalisme (Glick Schiller et al., 1992 et 1995) ainsi que les travaux sur les liens entre réseaux sociaux et modifications des rôles conjugaux, nous avons examiné l'impact de la migration sur l'organisation du foyer selon trois aspects : (1) la dynamique interne de la famille, (2) la redéfinition des rôles conjugaux et (3) le maintien des liens familiaux malgré la distance géographique. En nous appuyant sur six entretiens semi-directifs avec des couples marocains arrivés au Québec depuis au moins deux ans, nous avons pu constater la manière dont les liens familiaux et les solidarités sont réagencés pour pallier la distance et comment les liens amicaux accèdent à un nouveau statut et prennent une nouvelle fonction dans cette recomposition.

Mots-clés : immigration, rôles conjugaux, transnationalisme, solidarités familiales, réseaux sociaux, Québec, Maroc.

ABSTRACT

In what follows, we take a look at the situation of immigrant families' native from Morocco. By mobilizing notions such as 'family solidarities' (Pitrou, 1978; Dandurand and Ouellette, 1992), transnationalism (Glick Schiller and al., 1992 and 1995) as well as the work on existing links between social networks and conjugal roles modifications, we examine the impact of migration on three aspects: (1) the family dynamics, (2) the conjugal role redefinition and (3) the preservation of family relations in spite of the geographical distance. On the basis of 6 semi-directed interviews with Moroccan couples established in Quebec for at least two years, we noticed how the family relations and solidarities are remodelled to mitigate the distance and how friendships take a whole new function.

Key words: Immigration, Conjugal roles, Transnationalism, Family solidarities, Social networks, Québec, Morocco

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	vi
Liste des sigles et abréviations.....	vii
Remerciements.....	viii
Introduction.....	1
1. Perspective théorique sur les solidarités familiales en contexte international.....	5
1.1. Conjugalité, réseaux sociaux et solidarités familiales.....	6
1.1.1. La famille conjugale, les rôles conjugaux et la répartition inégale du travail domestique.....	6
1.1.2. Rôles conjugaux et réseaux sociaux.....	9
1.1.3. La notion de « solidarités familiales ».....	12
1.1.4. Synthèse et mise en perspective théorique.....	19
1.2. Le contexte des familles immigrantes.....	20
1.2.1. Perte des réseaux et ruptures des liens familiaux.....	21
1.2.2. Les familles et l'aide transnationale.....	24
1.3. Quelques aspects de la structure familiale au Maroc.....	31
1.3.1. La tradition patrilinéaire et les rôles conjugaux.....	32
1.3.2. La <i>Moudawana</i>	34

1.3.3. Rapport de genres dans l’Islam et immigration	36
2. Terrain et collecte des données.....	40
2.1. L’objet de recherche.....	40
2.2. Portrait de la population cible	41
2.3. La méthode de collecte	46
2.3.1. L’entretien semi-directif.....	46
2.3.2. Le terrain et le recrutement des participants.....	48
2.3.3. Portrait de l’échantillon	50
Couple 1	54
Couple 2.....	55
Couple 3.....	56
Couple 4.....	58
Couple 5.....	59
Couple 6.....	60
2.3.4. Le déroulement de l’enquête et des entretiens.....	62
3. Analyse des entretiens.....	68
3.1. Organisation du foyer.....	69
3.1.1. Division des tâches	70
3.1.2. Implication du conjoint.....	73
3.1.3. Rôles conjugaux et conflits.....	77
3.1.4. Des conséquences concrètes de la perte du soutien apporté par la famille élargie.	83

3.2. Liens familiaux et solidarités	87
3.2.1. Liens familiaux au Québec	88
3.2.2. Liens familiaux Québec-Maroc	89
3.3. Maintien et création de réseaux sociaux	94
3.3.1. Les organismes communautaires	95
3.3.2. Les amis	98
3.4. Religion et culture, ce qui reste et ce qui disparaît	103
Conclusion	109
Bibliographie.....	114
Annexe 1 - Guide d'entrevue	125

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Population immigrée du Maroc (pays de naissance) par période d'immigration et concentration au Québec (%) selon le recensement 2006	42
Tableau 2 - Population immigrée du Maroc (pays de naissance) et concentration au Québec (%) selon le recensement de 2006	42
Tableau 3 - Population immigrée du Maroc (pays de naissance) et connaissance du français et de l'anglais selon le recensement 2006.....	43
Tableau 4 - Population totale de 15 ans et plus d'origine ethnique marocaine selon le plus haut certificat, diplôme ou grade, recensement de 2006.....	44
Tableau 5 - Population totale de 15 ans et plus d'origine ethnique marocaine selon le revenu total, recensement de 2006.....	45
Tableau 6 - Description des couples	53

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEC	Attestation d'études collégiales
DEC	Diplôme d'études collégiales
DES	Diplôme d'études secondaires
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles
ONG	Organisme non gouvernemental
PROMIS	PROMotion Intégration Société nouvelle

REMERCIEMENTS

Le chemin qui m'a menée à l'obtention du grade de maîtrise fut houleux et parsemé d'embûches. En ce sens, j'aimerais, avant toute chose, remercier ma directrice Valérie Amiraux, de m'avoir acceptée comme étudiante en cours de route. Tes précieux conseils ont su me remettre dans le droit chemin et m'y garder. Merci pour ton aide et ta patience, tu as su me faire voir la lumière au bout du tunnel.

Le département de sociologie de l'Université compte parmi ses rangs des professeurs tous aussi stimulants les uns que les autres, mais j'aimerais particulièrement remercier Claire Durand pour son soutien. Dans l'ombre de ces professeurs extraordinaires, travaillent des gens tout aussi extraordinaires qui permettent aux étudiants de passer à travers leurs études sans se perdre dans un dédale administratif et qui font tellement plus que ce qui leur est demandé. J'aimerais donc remercier Marie-Françoise Dauphin pour tous les petits moments où tu as su nous épauler (et nous sauver quelques fois), nous tous étudiants qui avons eu la chance de te côtoyer. Merci aussi à Sylvie Giguère et Juliette Gosselin.

Une pensée spéciale pour Geneviève Audet et David Koussens. Merci à tous les deux de m'avoir aidée à éclairer ma pensée, d'avoir pris le temps de répondre à mes questions, de me relire et pour vos bons conseils.

Merci à mes parents, France et Gilles, à ma sœur Josiane et son conjoint Dominic pour votre soutien constant. Merci d'être là pour me pousser quand j'en ai besoin. Je vous aime de tout mon cœur!

Merci à mes amis, les anciens comme les nouveaux, qui ont toujours été là pour moi! Merci à Véronique, Isabelle, Mélanie, Isabelle, Evi, Jean-Philippe, David, Marie-Eve Sabrina, Geneviève et tous ceux que je ne nomme pas, mais que j'ai la chance de pouvoir considérer comme mes amis.

Finalement, merci aux familles qui ont accepté de m'accueillir chez eux et de répondre à mes questions. Un merci particulier à la première d'entre elles qui a rendu tout le reste possible. Choukran!

INTRODUCTION

L'idée au cœur du présent mémoire de maîtrise nous est venue lors d'un bénévolat de plusieurs mois accompli dans un organisme non gouvernemental dédié à l'aide à l'établissement des nouveaux arrivants. PROMIS (PROMotion Intégration Société nouvelle) est un organisme non gouvernemental (ONG) au service des nouveaux arrivants pour les accompagner dans leur intégration à la société d'accueil. Au cours des mois à œuvrer pour cet organisme, nous avons eu l'opportunité de discuter autant avec la clientèle venue en grande partie du Maghreb, qu'avec les intervenants, majoritairement issus de l'immigration. Au cours de ces discussions, nous avons pu constater que les connaissances sur la réalité des familles nouvellement arrivées au Québec comportaient quelques lacunes. Si les intervenants sont à même de comprendre les obstacles que peuvent rencontrer les immigrants, on connaît peu de choses sur les effets concrets de la migration sur les individus et l'organisation familiale. La migration est un événement marquant qui implique un avant et un après, qui affecte une multitude d'éléments et qui demande aux individus l'ayant vécu de réévaluer l'attachement qu'ils ont envers ces éléments du passé pour leur permettre d'entreprendre leur établissement dans le pays d'accueil. C'est en ce sens que la migration peut être envisagée comme une épreuve (Boltanski et Thévenot, 1991).

L'objectif principal de ce mémoire est donc d'identifier dans quelle mesure les rôles conjugaux chez les couples marocains se modifient après l'épreuve de la migration. Il s'agit aussi de déterminer les facteurs qui, lors de l'arrivée dans le pays

d'accueil, ont le plus d'influence sur la dynamique conjugale et familiale des nouveaux arrivants : comment les familles marocaines parviennent-elles à maintenir les contacts familiaux ? De quelle (s) manière (s) s'y prennent-elles ? Y a-t-il construction de nouveaux réseaux (solidarités) pour pallier l'éloignement dû à la perte encourue lors de la migration ? Si oui, comment se reconstituent ces réseaux ?

Dans la perspective où la parenté constitue un facteur de protection pour les individus dans un contexte de crise de l'État providence où les solidarités publiques ne sont plus à même d'offrir une pleine protection contre la précarité, le fonctionnement conjugal en contexte migratoire est d'autant plus intéressant à regarder. Nous cherchons ainsi à observer les formes que peut prendre l'entraide au sein du couple et de la parenté, mais aussi au sein du réseau social du couple. En étudiant les liens que les couples entretiennent en contexte migratoire, d'une part avec leur parenté, d'autre part avec leur réseau social, il est en effet possible d'analyser la façon dont le couple mobilise son entourage lointain et immédiat.

Les travaux portant sur les solidarités familiales et les liens familiaux transnationaux nous ont semblé les plus pertinents pour réfléchir à cette question. Ceux-ci permettent en effet d'analyser en détail les différents types de liens qui peuvent exister entre la famille élargie demeurée au pays d'accueil et le noyau familial ayant immigré. Dans la lignée des travaux sur les solidarités familiales, les travaux de Bott (1957) sur le lien entre les réseaux familiaux, les réseaux sociaux et le fonctionnement conjugal ont été pertinents pour la construction de notre cadre d'analyse. Ainsi la famille immigrante serait-elle considérée, dans les prochaines

pages, comme étant à la croisée de multiples chemins où la modification des rôles conjugaux et de l'organisation du foyer est liée au maintien ou à la disparition des liens familiaux et sociaux.

Dans un souci d'homogénéité de l'échantillon et pour faciliter l'analyse, nous avons entamé une réflexion sur les impacts de la migration sur les familles d'un groupe ethnique en particulier, les Marocains. La population immigrante provenant de ce pays est de plus en plus importante au Québec. Selon les chiffres du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, entre 2001 et 2006, l'immigration de personnes natives du Maroc aurait augmenté de plus de 50 % au Québec (MICC, 2009b : 18).

La question principale que nous nous posons dans ce travail est la suivante : dans quelle mesure la mobilité géographique a-t-elle un impact sur les rôles conjugaux et les solidarités familiales au sein d'un couple d'origine marocaine immigrant au Québec? Selon nous, les rôles conjugaux se modifient par l'effet de la distance avec la famille élargie, de sorte que les tâches entre les conjoints se trouvent redistribuées. De plus, les solidarités familiales ne disparaissent pas complètement, mais sont réagencées pour faire face à la distance géographique. Pour tenter d'y répondre, nous avons réalisé une série d'entretiens auprès de couples d'origine marocaine installés au Québec depuis au moins deux ans afin de recueillir leur discours sur leur vie avant et après la migration et sur les obstacles qu'ils ont rencontrés au cours de leur établissement.

Les prochaines pages se diviseront en trois chapitres. Dans un premier temps, une rapide synthèse des différentes notions et travaux sur les familles immigrantes au Québec, particulièrement sur la notion de « solidarités familiales », sera effectuée pour en extraire les éléments les plus pertinents pour la constitution de notre cadre théorique et qui seront, par la suite, mobilisés dans l'analyse. Dans un deuxième temps, les détails de la méthodologie utilisée pour la collecte de données seront présentés en mentionnant les difficultés qui ont été rencontrées au cours de celle-ci. En dernier lieu, les résultats de l'analyse seront présentés de sorte que les effets concrets de la migration sur les familles de l'échantillon seront mis de l'avant. En conclusion, l'articulation entre la perte des réseaux sociaux, des liens familiaux et la modification des rôles conjugaux dans le cas des familles rencontrées sera examinée.

Chapitre 1

PERSPECTIVE THÉORIQUE SUR LES SOLIDARITÉS FAMILIALES EN CONTEXTE INTERNATIONAL

La situation des familles immigrantes est particulière : la perte des réseaux familiaux et sociaux implique en effet de nouveaux défis à relever pour les membres du noyau familial. Cette perte a un impact sur les relations conjugales, car le soutien quotidien offert par la parenté disparaît, laissant les conjoints dans l'obligation de revoir l'organisation du foyer pour la compenser. Pour avoir une meilleure idée de la nature des impacts qu'une telle perte peut avoir sur l'organisation du foyer, nous regarderons les travaux portant sur le couple et la conjugalité ainsi que ceux sur les liens entre réseaux sociaux (familiaux) et la distribution des rôles conjugaux en sociologie de la famille. Nous examinerons ensuite la notion de « solidarités familiales » pour mieux rendre compte de l'état des liens familiaux maintenus entre la parenté demeurée au pays et le couple ayant immigré. Cette notion permet non seulement d'analyser les modifications dans les dynamiques de soutien et les pratiques d'échanges de service et d'argent, mais de les problématiser en lien avec les solidarités publiques qui prennent une importance particulière pour les nouveaux arrivants comme facteur de protection. À l'instar de plusieurs études qui ont porté sur les solidarités familiales et le couple, « la question ne porte plus sur l'existence même des relations entre parents et enfants adultes, mais sur la façon dont les transformations en cours (recul de l'État providence, autonomie de la femme, allongement de la vie) modifient le paysage familial et les formes d'entraides au sein

des générations » (Bonvalet et Ogg, 2005 : 188). Aux transformations en cours énumérées par ces auteurs, nous nous permettons d'ajouter la migration, car il s'agit là, à notre avis, d'une réalité de plus en plus fréquente.

Appliquer la notion de solidarités familiales aux familles immigrantes n'est pas simple, par effet de la distance géographique. Aussi examinerons-nous de plus près les travaux qui ont porté sur le maintien de ces solidarités en contexte d'immigration. Dans un deuxième temps, nous recenserons ce qui a été écrit sur la réalité des familles immigrantes au Québec et sur le maintien des liens avec la famille à l'étranger dans la perspective des travaux sur le transnationalisme. En dernier lieu, nous ferons le point sur les particularités des familles d'origine marocaines en pointant quelques éléments du contexte dit d'origine.

1.1. CONJUGALITÉ, RÉSEAUX SOCIAUX ET SOLIDARITÉS FAMILIALES

1.1.1. LA FAMILLE CONJUGALE, LES RÔLES CONJUGAUX ET LA RÉPARTITION INÉGALE DU TRAVAIL DOMESTIQUE.

En 1892, Durkheim rédige son cours sur la famille conjugale retraçant ainsi la « contraction de la famille » du clan à la famille paternelle (Durkheim, 1982). Bien que cette vision ayant une tendance évolutionniste ne soit plus au goût du jour, elle témoigne néanmoins des changements que l'institution de la famille avait connus jusqu'alors. La transmission du patrimoine perd lentement sa place comme pilier, laissant sa place à un lien affectif beaucoup moins solide (Segalen, 2008 : 20). Ainsi, la famille jadis étendue, hiérarchisée et reposant sur la transmission du patrimoine est

devenue nucléaire, conjugale se mobilisant autour du couple et des enfants, mais principalement autour du lien affectif qui unit le couple (Attias-Donfut et al., 2002).

Talcott Parson, s'inspirant de la pensée structuro-fonctionnaliste reprend cette idée de conjugalisation de la famille. Il parle alors d'« isolement structurel de la famille nucléaire » provoquée par l'industrialisation de la société (Parsons, 1955). Il ajoute à cela la division sexuelle des rôles conjugaux où l'homme a la place de pourvoyeur alors que la femme est responsable de l'aspect domestique de l'organisation de la famille et de l'éducation des enfants. Cette vision, très marquée par le structuralisme, polarise les rôles de chacun des conjoints et met l'accent sur la spécialisation de ceux-ci pour le maintien du « système familial » au sein du système social. Les groupes sociaux se doivent de remplir deux fonctions : l'une, instrumentale, servant à maintenir un lien entre le groupe et l'extérieur et l'autre, expressive, servant à assurer la cohésion du groupe et sa reproduction. Dans le cas de la famille, la division sexuée des rôles répond à ce besoin, l'homme assurant la fonction instrumentale et la femme assurant la fonction expressive (Segalen, 2008 : 110-111; Cicchelli-Pugeault et Cicchelli, 1998 : 91; Kellerhals, 1993 : 43)

À partir des années 1970, ce sont les féministes qui se penchent sur la question du travail domestique associant celui-ci à la domination de l'homme sur la femme, cette dernière effectuant un travail non rémunéré. En parallèle, une vision plus anthropologique de la question se développe. Si Claude Lévi-Strauss (1967) a fait de la répartition sexuelle des tâches un des trois piliers de base de toutes sociétés, l'anthropologie féministe fait de cette domination masculine une constance sociale où

l'appropriation de la force de travail de la femme, entre autres, et la dévaluation du travail effectué par celles-ci les réduit à un rôle qui se borne à l'espace domestique (Segalen, 2008 : 236).

Encore aujourd'hui, la division inégale du travail domestique reste présente dans l'organisation des couples. À ce propos, Déchaux mentionne que :

« Opinions et pratiques se contredisent en matière de répartition des tâches dans le couple. [...] La parité existe donc dans les esprits à défaut d'exister dans les pratiques familiales. En dépit de ses transformations, le couple reste le conservatoire d'un ordre sexuel traditionnel. » (2007 : 47)

Le foyer serait toujours le lieu de la domination de l'homme sur la femme, mais pour Kaufmann, il s'agit là d'éléments incorporés¹ (1992). Selon lui, les tâches domestiques ne devraient pas être considérées comme étant du travail puisqu'elles s'effectuent dans un cadre domestique. Il serait plutôt question « d'exécution d'automatismes intériorisés » prenant pied sur le don de soi (Segalen, 2008 : 239). Avec le temps, même si, dans leur discours, les conjoints diront tendre vers l'égalité dans le travail domestique et l'organisation du foyer, une division sexuée des rôles conjugaux s'établira comme base de fonctionnement du couple (Kaufmann, 1992). La répartition inégalitaire des tâches domestiques représenterait ainsi une norme sociale intériorisée (Déchaux, 2007 : 46). Selon les données recueillies lors d'une étude française, cette répartition inégale du travail domestique se constate dans le temps que lui consacre chaque conjoint (Algava, 2002). Les femmes passeraient ainsi deux fois

¹ En ce sens, la division sexuée du travail domestique est un comportement acquis et qui s'inscrit les schémas mentaux des conjoints.

plus de temps à effectuer des tâches domestiques et trois fois plus de temps à s'occuper des enfants que leur conjoint.

Toutefois, si une répartition inégalitaire du travail domestique est généralement de mise, elle ne prendra pas la même ampleur ou ne s'organisera pas de la même manière selon la situation des couples. Il n'y a pas qu'une seule manière d'organiser le couple : « Faire couple, c'est accorder ses actions et ses pensées, mais selon des modes de coopération qui peuvent être divers » (Déchaux, 2007 : 34). Selon une étude récente portant sur l'organisation du couple, il y aurait plus d'un style conjugal qui se base sur la répartition de trois tâches qui incombent au couple pour concevoir la relation : la fixation des frontières (qu'est-ce qui est mis en commun?), la hiérarchisation de ses objectifs (quels sont les buts communs?) et l'organisation et la coordination de ses membres (quels sont les rôles de chacun?). Pour chacune de ces tâches, les conjoints peuvent décider d'une cohésion du couple plus ou moins forte ou de rôles plus ou moins différenciés. C'est dans ce même ordre d'idée que Bott, quarante ans plus tôt, avait étudié l'organisation du couple, mais en fonction de la cohésion des réseaux sociaux (1957).

1.1.2. RÔLES CONJUGAUX ET RÉSEAUX SOCIAUX

Les travaux sur la répartition sexuée des tâches domestiques sont relativement nombreux (voir Bianchi et al., 2000), mais en ce qui a trait au lien entre division des rôles conjugaux et réseaux sociaux, une seule étude est connue, celle d'Elizabeth Bott parut en 1957. Elle tente de mettre en lien relations conjugales, division des rôles

conjugaux et relations avec les réseaux sociaux et la parenté élargie. Bien que cette recherche ne soit pas mobilisée dans le cadre de notre analyse, il demeure pertinent d'en prendre connaissance dans la mesure où elle articule les trois notions centrales de notre questionnement. Si elle date de plus de soixante ans et que certains auteurs considèrent qu'elle ne peut s'appliquer à la famille contemporaine (Wellman et Wellman, 1992), d'autres continuent de mettre les conclusions de cette recherche à l'épreuve pour déterminer à quel point elle peut encore s'appliquer. De ce fait, on trouve autant de recherches parvenues à des conclusions différentes, que de recherches aboutissant à des conclusions similaires à celles de Bott (Udry et Hall, 1965; Aldous et Strauss, 1966; Nelson, 1966; Turner, 1967; Chatterjee, 1977; Gordon et Downing, 1978; Rogler et Procidano, 1986; Hill, 1988; Dasgupta, 1992; Ishii-Kuntz et Maryanski, 2003, Treas, 2011). La structure de la famille a certes beaucoup changé depuis les années 1950 par effet de sa nucléarisation et la multiplication des formes qu'elle peut prendre². Néanmoins les réseaux sociaux et familiaux demeurent un élément important de l'organisation de l'institution de la famille.

Dans *Family and social network* paru en 1957, Bott tente de déterminer, à partir d'une enquête sur les rôles des conjoints en relation avec leur réseau social et familial, si certains d'entre eux peuvent être rapportés aux relations sociales de la famille. Plus précisément, elle cherche à « comprendre dans quelle mesure les relations conjugales et la division des rôles dans le couple sont ou non reliées à

² Familles monoparentales, divorcées, reconstituées, homoparentales, etc. Autant de façons de faire le couple que d'agencer la parenté nécessitant une nouvelle analyse des liens familiaux créés par ces nouvelles formes.

l'ouverture ou à la fermeture du ménage sur l'extérieur et sur le réseau de parenté élargie » (Martin, 2002 : 45). Pour Bott, la variabilité dans le partage des tâches et, donc dans les rôles des conjoints, ne serait pas simplement idiosyncrasique, pas davantage qu'elle ne serait explicable par l'appartenance à une catégorie sociologique générale comme la classe sociale. Elle serait plutôt associée aux différentes formes que prennent les relations entre les familles et leurs réseaux sociaux (Bott, 1957 :3-4, tda)³. La variation dépendrait en outre de plusieurs autres facteurs comme l'état des réseaux des conjoints avant le mariage ou encore des ruptures éventuelles des réseaux par des événements comme un déménagement (idem : 106). En effet, d'après elle, plus les conjoints seront proches de leur réseau, la famille pour les femmes, les amis pour les hommes, plus la division des tâches sera accentuée. Inversement, plus les conjoints seront livrés à eux même et donc seuls l'un avec l'autre, plus ils s'entraideront pour les tâches ménagères.

La plus récente mise à l'épreuve de la théorie de Bott (Treas, 2011) traite directement de l'impact de la mobilité sur les relations de couple pour tenter de voir si la théorie en question peut s'appliquer aux familles contemporaines. Selon les conclusions de cette auteure, certaines caractéristiques des réseaux de parenté sont toujours associées aux rôles de chacun des conjoints dans le mariage et la mobilité des couples (donc l'éloignement d'avec les membres de la famille) pousserait la

³ « In brief, these variations in roles are not purely idiosyncratic, but neither are they produced directly but membership in general sociological categories such as social classes, income groups, occupational groups and so forth. They are associated with the pattern of actual social relationships between the family and their acquaintances and kin, and also with the pattern of relationships among these acquaintances and kin themselves. These patterns depend, in turn, on several factors, some associated with social class, some with physical movement, some with personality. » (Bott, 1957 : 3-4)

femme à se reposer plus sur son conjoint autant pour les tâches ménagères que pour le soutien émotionnel. Toutefois, elle est d'avis que si, pour Bott, de forts réseaux sociaux menaient une division sexuée des rôles en imposant des normes genrées traditionnelles, aujourd'hui il serait plutôt question de l'échange de services entre les membres de la famille proche rendant l'assistance du conjoint non nécessaire.

Plusieurs auteurs ont critiqué cette théorie considérée comme manquant d'abstraction, car ses observations et ses inférences théoriques seraient inter reliées. De plus, trop d'emphase serait mise sur la structure et les caractéristiques de la famille dans son explication (Rogler & Procidano, 1986). En ce sens, il serait plutôt pertinent de se concentrer sur la disponibilité des gens pouvant apporter leur aide comme facteur explicatif plutôt que sur la forme que les réseaux peuvent prendre (Rogler & Procidano, 1986; Treas, 2011) et c'est ce que nous avons tenté de faire. En ce sens, il est important de ne pas prendre les propos de Bott au pied de la lettre, mais plutôt comme mettant en évidence le lien entre division des rôles conjugaux et les réseaux sociaux.

1.1.3. LA NOTION DE « SOLIDARITÉS FAMILIALES »

De manière générale, la notion de « solidarité » renvoie à l'entraide ou l'échange (Martin, 2002 : 41), celle de « solidarités familiales » désigne ces mêmes échanges lorsqu'ils se font au niveau de la famille et de la parenté dans une

dynamique intergénérationnelle⁴. Cette notion n'est pas récente et Durkheim évoquait déjà, en 1893, la solidarité organique et mécanique en considérant la famille comme l'exemple par excellence d'une bonne division du travail et d'une bonne solidarité organique⁵. Plus récemment, l'étude des solidarités familiales en lien avec la notion de « réseau » ou de « parenté » a pris une place majeure dans le débat privé/public. Les solidarités familiales sont considérées comme liées aux solidarités publiques (institutionnelles/gouvernementales), de plus en plus perçues comme insuffisantes (Martin, 2002 : 43). En effet, le retour d'une certaine précarité économique montre que l'État éprouve désormais des difficultés à offrir les services d'aide minimum et à garantir une certaine « protection sociale » (Lenoir : 2007). Le marché de l'emploi dépendant intégralement d'une économie de plus en plus incertaine sujette à des changements soudains entraîne de forts taux de chômage et augmente le risque de faible revenu nuisant ainsi à la stabilité de la situation économique et sociale des individus. Claude Martin, reprenant les propos d'Agnès Pitrou (1977, 1978), mentionne ainsi « le rôle assurantiel joué par la parenté en cas de difficultés socio-économiques, et ce d'autant plus dans les milieux populaires, qui apparaissent presque dépendants de cette aide » (Martin, 2002 : 46).

⁴ Le terme « parenté » réfère ici à un ensemble d'individus unis par des liens de consanguinité et d'affinité où peuvent intervenir des relations de filiation ou d'alliance. Lorsqu'il est question de parenté, il est principalement question du deuxième degré de parenté (fratrie et grands-parents) et plus rarement du troisième (oncles-tantes, cousins). Le premier degré étant composé des parents et des enfants (noyau nucléaire).

⁵ La solidarité mécanique se caractérise par une conscience collective ainsi qu'un droit répressif (Durkheim, 1991 (1893) : 78) alors que la solidarité organique est le résultat de la division du travail qui crée, entre les individus, une complémentarité des rôles et des fonctions et est caractérisée par une conscience individuelle (Idem : 101).

Plus précisément, l'enjeu principal des solidarités familiales tourne autour de l'idée « d'un nouveau partage des responsabilités et des ressources dans la prise en charge des besoins des individus » entre la sphère privée et la sphère publique (Van Pevenage, 2009 : 11). Ce nouveau partage découle des transformations que la société et l'institution de la famille ont connues au cours des dernières décennies. D'une part, l'État prend maintenant en charge une part du soutien à la population à travers des programmes de santé et services sociaux ou des politiques familiales (solidarités publiques)⁶. D'autre part, plusieurs changements interviennent dans la sphère familiale, parmi lesquels la nucléarisation⁷ des familles et la diversification des types de familles (monoparentales, reconstituées, etc.). Ces changements rendent les deux formes de solidarités complémentaires et indissociables pour combler les besoins matériels et affectifs des individus.

La notion de solidarité familiale est très large :

« [...] au sens large, la solidarité familiale réfère à cette cohésion grâce à laquelle les membres d'un groupe social (ici, la famille élargie ou le réseau familial) ont à cœur les intérêts des uns et des autres, la solidarité est donc un état des relations entre personnes qui, ayant conscience d'une communauté d'intérêts, la traduisent concrètement dans différentes conduites de communications (sociabilité) ou d'échanges (soutiens). » (Dandurand et Ouellette, 1992 : 5)

Les formes que prennent les solidarités familiales sont multiples et vont des échanges de biens et services au soutien moral que peut offrir un membre de la famille.

⁶ Parmi ces programmes et politiques, on compte, entre autres, les montants pour les Centres de la petite enfance (CPE), les allocations familiales, l'assurance-maladie et l'assurance-emploi.

⁷ Passage de la famille étendue à la famille conjugale composée uniquement des parents et des enfants (F. de Singly, 1990).

L'échange de biens inclut également les biens matériels et les échanges d'argent, les cadeaux, les dons ou les prêts. L'échange des services regroupe, quant à lui, les services domestiques, la garde ou les soins prodigués aux enfants (ou personnes vieillissantes), l'hébergement et le transport. Le support offert à travers les solidarités familiales est donc cet ensemble de formes de soutiens, à la fois moral et affectif, informationnel et relationnel (Van Pevenage, 2009 : 33-34).

L'échange et la réciprocité des services sont deux dimensions importantes parmi ces différentes formes de solidarités familiales. La réciprocité rejoint la notion de don et contre-don développée par Marcel Mauss selon laquelle le don ne serait pas un échange marchand, mais remplirait plutôt une fonction morale de maintien des relations dans trois directions : donner, recevoir et rendre (Mauss, 1923)⁸. Les solidarités familiales reproduisent cette logique pour se perpétuer. Elle serait toutefois compromise par la migration, l'éloignement venant modifier le type d'échanges possibles entre les membres de la famille et leur fréquence. Ils seraient moins de l'ordre des échanges de services et relèveraient davantage de l'ordre du soutien moral ou monétaire (Van Pevenage, 2009). L'éloignement géographique apparaît à ce stade comme un des motifs susceptibles d'altérer les solidarités familiales. On peut souligner que ce sont les femmes qui sont principalement mobilisées pour entretenir

⁸ « Une partie considérable de notre morale et de notre vie elle-même stationne toujours dans cette même atmosphère du don, de l'obligation et de la liberté mêlés. Heureusement, tout n'est pas encore classé exclusivement en termes d'achat et de vente. Les choses ont encore une valeur de sentiment en plus de leur valeur vénale, si tant est qu'il y ait des valeurs qui soient seulement de ce genre. Nous n'avons pas qu'une morale de marchands. Il nous reste des gens et des classes qui ont encore les mœurs d'autrefois et nous nous y plions presque tous, au moins à certaines époques de l'année ou à certaines occasions. Le don non rendu rend encore inférieur celui qui l'a accepté, surtout quand il est reçu sans esprit de retour. [...] » (M. Mauss, *Essai sur le don*, 1923 : 258.)

les liens familiaux et les solidarités familiales, ce qui ajoute à leurs responsabilités et a un impact important sur leur mode de vie. Ce sont en effet très souvent des femmes qui deviendront « aidantes naturelles »⁹ et qui prendront en charge les soins d'un parent âgé ou d'un proche dans le besoin¹⁰.

Il est possible de catégoriser les solidarités familiales en distinguant plusieurs de leurs dimensions. En s'appuyant sur différentes théories de l'organisation sociale en sociologie (Durkheim, 1893 et Tönnies, 1887), de la dynamique des groupes en psychologie sociale (Homans, 1950 et Heider, 1958), ainsi que sur la perspective développementale des théories sur la famille, Bengtson et Robert élaborent six dimensions des solidarités familiales (Bengtson et Robert, 1991 : 858). La première, la dimension associative, se rapporte aux interactions entre les membres de la famille (fréquence et forme). Ensuite, la dimension affective concerne les bons sentiments éprouvés, au sein d'une même famille, vis-à-vis des autres membres. Puis, la dimension consensuelle comprend les valeurs, les attitudes et les croyances partagées par les individus. La dimension fonctionnelle, quant à elle, se rapporte aux échanges de biens et de services au sein de la famille. La dimension normative permet de mesurer la force de l'engagement des individus dans leurs rôles respectifs et leur

⁹ Un aidant naturel ou familial est, à la base, une personne prenant soin d'un parent âgé (Lavoie et al., 2005). Il est aussi possible de parler de *caring* soit : « l'aide aux parents gravement malades ou dépendants, [qui] consiste en diverses activités matérielles (soins, mais aussi préparation de repas, courses, transports...) concourant à protéger le bénéficiaire » (Déchaux, 1996 : 41). Au Québec, la crise de l'État providence où le gouvernement s'est vu dans l'obligation de couper dans les services sociaux, a occasionné un « appel aux solidarités familiales » (Lavoie et al., 2005 : p49). Depuis le virage ambulatoire dans les années 1990, les proches aidants sont de plus en plus sollicités et des politiques ont été mises en place pour tenter d'alléger leur fardeau (crédits d'impôts, garde à domicile, hébergement temporaire, etc.).

¹⁰ Dans 70% des cas selon les chiffres de Santé Canada (2004).

respect des obligations familiales relatives à ces rôles. La dernière dimension, dite « structurelle », concerne la possibilité de relations intergénérationnelles selon le nombre de membres dans la famille ainsi que leur proximité géographique (Bengtson et Robert, 1991 : 857¹¹).

Plusieurs études sur le maintien des liens familiaux et des solidarités familiales en Europe ont utilisé ces multiples dimensions pour faire la lumière sur les relations intergénérationnelles. Un texte de Bonvalet et Ogg paru en 2005 relate les principales caractéristiques de neuf enquêtes ayant été menées entre 1990 et 2005 en France, en Belgique, en Angleterre, en Suisse, au Portugal, au Luxembourg, en Norvège et en Espagne. Certaines de ces enquêtes offrent une analyse des solidarités familiales intéressantes pour nous, car elles mettent l'accent sur les liens maintenus entre le couple et le réseau de parenté. L'une d'elles, sur la Suisse, fait ressortir six types de fonctionnements familiaux qui sont dans la même lignée que les travaux de Bott ainsi que ceux de Kellerhals sur les différentes formes de conjugalité. La typologie des fonctionnements familiaux élaborée dans cette recherche part de la composition du réseau des couples : les réseaux lâches, amicaux, androcentriques (prépondérance du réseau de l'homme), gynocentriques (prépondérance du réseau de la femme), denses (forte présence des réseaux des deux conjoints) et intrusifs (forte insertion de la famille et sentiment de contrôle du couple par les parents). Elle démontre une continuité dans l'analyse du couple et de ses réseaux.

¹¹ Traduction libre par l'auteure du tableau des six éléments donnés dans l'article.

Considérant l'ensemble de ce qui vient d'être dit sur les solidarités familiales, nous sommes d'avis que le sujet mérite d'être approfondi. Premièrement, il est nécessaire de se demander ce qui arrive lorsque le noyau nucléaire de la famille se trouve séparé de la parenté comme dans le cas des familles immigrantes. Cette question est d'autant plus pertinente si les politiques de solidarités publiques mises en place par les gouvernements présupposent l'existence de solidarités familiales au sein des familles pour subvenir à une partie de leurs besoins. De tous les aspects des solidarités familiales dans un contexte de migration, les soutiens moraux et financiers sont-ils les seuls à se maintenir, comme le prétend Van Pevenage ? Un des objectifs de cette recherche est justement d'observer, concrètement, quels impacts a la migration sur les solidarités familiales, pour valider ou non l'idée d'un désengagement familial et d'une baisse du sentiment de responsabilité des membres de la famille ayant immigré.

En ce qui a trait au maintien des solidarités familiales chez les familles d'immigrants au Québec, il n'existe, à notre connaissance, qu'une seule étude qui porte directement sur le sujet, celle de Jean-Pierre Lavoie et al. (2007), relative à la prise en charge en contexte d'immigration de personnes âgées ou ayant des incapacités. Cette étude dont l'échantillon est constitué de familles originaires de pays non occidentaux (Amérique latine, Afrique et Asie principalement), porte sur les soins prodigués à une personne par les membres de sa famille. La pertinence de notre travail tient donc, d'une part, dans l'apport de connaissances supplémentaires sur les solidarités familiales en contexte migratoire, champ peu étudié jusqu'à maintenant,

d'autre part, dans le caractère novateur d'une réflexion liant les solidarités familiales à la modification des rôles conjugaux affectés par l'éloignement de la parenté et des réseaux du fait de la migration. À notre avis, ces divers éléments sont indissociables et s'influencent mutuellement.

1.1.4. SYNTHÈSE ET MISE EN PERSPECTIVE THÉORIQUE

Pour clore cette partie théorique, nous souhaitons faire un point rapide sur ce que nous retenons des notions que nous avons exposées ici. Deux types de solidarités s'intègrent dans notre réflexion : les solidarités familiales et les solidarités dites « conjugales ». Ces dernières, s'exprimant à travers la division des rôles conjugaux et la répartition du travail domestique, impliquent les conjoints, tandis que les solidarités familiales interviennent au niveau intergénérationnel en impliquant la parenté. Notre idée principale propose comme hypothèse que la présence (ou l'absence) de solidarités familiales ait un impact sur les solidarités conjugales.

Les solidarités familiales couvrent un nombre important d'aspects, autant sur un plan moral et affectif que pratique. Leur absence crée un ensemble de besoins qu'il est nécessaire de combler. Ils pourraient, potentiellement, être comblés par les solidarités conjugales desquelles dépendraient la cohésion du couple et le bon fonctionnement du foyer. Autrement dit, les solidarités entre les conjoints deviendraient d'autant plus importantes qu'elles seraient dorénavant les seules permettant à chacun des conjoints de combler leurs besoins affectifs, sociaux et pratiques. Pour cette raison, il nous a paru pertinent d'inclure ces deux aspects,

généralement étudiés séparément, pour porter un regard plus complet sur l'impact que peut avoir la migration sur les couples marocains qui immigreront au Québec.

1.2. LE CONTEXTE DES FAMILLES IMMIGRANTES

Plusieurs analyses de l'impact de la migration sur les familles immigrantes partent de l'hypothèse que la mobilité géographique vient briser les liens avec la parenté et isoler la famille (Van Pevenage, 2009). Cet isolement priverait la famille de toute aide extérieure et l'obligerait à trouver en elle-même les ressources nécessaires pour subvenir à tous ses besoins, quels qu'ils soient (matériels ou affectifs). Ce repli sur elle-même entraînerait la modification du fonctionnement même du couple et de sa dynamique interne.

Le champ de recherche qu'est celui des familles immigrantes est très large englobant à la fois les travaux sur les liens intergénérationnels, sur la religion ou sur l'impact des politiques d'immigration (voir Kofman, 2004; Menjivar, 2010; Glick, 2010; Foner et Dreby, 2011). Mais de plus en plus de travaux sur la famille immigrante se tournent vers le concept de transnationalisme lorsqu'il est question du maintien des relations intergénérationnelles. C'est pour cette raison que nous avons décidé de nous concentrer sur cette littérature riche et pertinente. Toutefois, dans un premier temps, nous allons nous pencher sur l'importante littérature québécoise qui existe déjà sur la famille immigrante nous permettant de nous situer dans ce champ de recherche et pour en faire une courte critique.

1.2.1. PERTE DES RÉSEAUX ET RUPTURES DES LIENS FAMILIAUX.

Les familles sont généralement perçues comme dépendantes de la proximité géographique entre les membres pour permettre le maintien des solidarités (Van Pevenage, 2009). Tel que mentionné précédemment, la migration provoquerait la coupure des liens familiaux et cette situation entrainerait une redéfinition des rôles conjugaux et de la répartition des tâches dans le couple. Au Québec, un bon nombre d'études ont porté sur l'impact de la migration sur la famille, le couple et les conjoints.

Battaglini (2002a), Hernandez (2002) et Dyke et Saucier (2002), qui ont étudié la transformation du rôle de l'homme dans la famille immigrante, affirment que leurs rôle et comportements changeraient par rapport au pays d'origine. Les familles immigrantes provenant de sociétés dites « collectivistes » sont souvent considérées comme étant organisées de manière traditionnelle¹². L'homme/père est le pourvoyeur de la famille, tandis que la femme/mère demeure à la maison pour s'occuper des enfants et des tâches ménagères. Bien que certains de leurs interlocuteurs mentionnent effectivement que les hommes n'aident pas les femmes dans le pays d'origine, cette généralisation nous semble hâtive. Néanmoins, selon Dyke et Saucier (2002) la migration remettrait en question le rôle de pourvoyeur des

¹² Loïselle et Hernandez définissent les sociétés « collectivistes » (Asie, Afrique – dont les communautés maghrébines – Amérique latine) comme des sociétés où « l'individu se fonde dans le tout » (2004 : 16) et où « l'identité, ainsi que les rôles et fonctions préétablis des membres, tiennent de leur position dans l'ensemble, celle-ci étant déterminée par le sexe, l'âge, le rang dans la lignée et le statut familial de chacun » (Ibid : 17). Il est aussi question de sociétés « non occidentales » (Hernandez, 2002 : 94). Ce type de société est mis en opposition aux sociétés dites « individualistes » (dont le Québec fait partie) et qui « est basé sur l'individu et a comme principe fondateur l'autonomie et l'indépendance de la personne » (Loïselle et Hernandez, 2004 : 18).

hommes. Pour Hernandez (2002) cette remise en question serait due à la modification des rôles dans la famille et la valorisation de l'implication des pères dans l'éducation des enfants et le travail domestique. Le rôle de l'homme dans la famille immigrante serait amené à se modifier par effet de la nouvelle réalité à laquelle la famille est confrontée. De manière générale, l'homme serait davantage porté à s'impliquer auprès de sa femme et de ses enfants ici, alors que dans le pays d'origine les hommes sont la plupart du temps détachés des tâches ménagères, sans pour autant l'être de leur famille.

Les raisons de cette transformation des rôles sociaux sont nombreuses. Premièrement, la perte de la parenté et du réseau de soutien pousserait les hommes à s'acquitter de certaines tâches qui, normalement, auraient été accomplies par la femme avec l'aide de son réseau de soutien (Dyke et Saucier, 2002). Ils doivent donc combler le vide laissé par l'absence de la parenté « en terme d'implication parentale, mais aussi en terme d'échanges, d'entraide et de soutien moral et affectif à sa conjointe » (Hernandez, 2002 : 96). Deuxièmement, si la femme était sans emploi dans le pays d'origine, il est possible qu'elle soit contrainte de se trouver un emploi une fois dans le pays d'accueil pour contribuer aux besoins de la famille. Le conjoint doit donc prendre en charge certaines tâches puisque la femme ne peut plus s'occuper de tout. Battaglini, faisant écho aux propos de Dyke et Saucier, soutient que la perte de la parenté modifierait grandement la dynamique familiale et ferait en sorte que l'implication du père devienne souhaitable et même nécessaire. Il mentionne que « l'implication paternelle, lorsqu'elle est fonctionnelle, apparaît comme un gain qui

permet de compenser, du moins en partie et pour un certain temps, la perte du réseau de soutien familial » (2002a : 174).

Concernant l'épouse, la perte du soutien attribuable à la parenté et au réseau vient aussi modifier son rôle dans l'organisation de la famille (Saulnier et Quéniart, 2004; Vatz-Laaroussi, 2002). Certaines mères verraient pourtant des avantages à la nucléarisation de la famille puisqu'elle leur permettrait de mieux se consacrer à leur mari et leurs enfants (Saulnier, 2003 : 96). D'un autre côté, puisqu'un deuxième salaire peut s'avérer nécessaire pour subvenir aux besoins du ménage, certaines femmes doivent maintenant composer avec les problèmes liés à la conciliation entre horaires de travail et tâches familiales¹³ (Vatz-Laaroussi, 2002 : 439).

Tous ces changements dans l'organisation du foyer, ajoutés au stress que vivent les nouveaux arrivants par rapport à la recherche d'emploi et la baisse de leur statut socioéconomique pouvant découler du déclassement professionnel que provoque parfois la migration (Lenoir-Achdjian et al., 2008, 2009), exercent autant de pression sur le couple et peuvent créer des conflits inédits entre les conjoints. Hernandez souligne à ce propos que :

« Parfois, le couple ne parvient pas à développer de nouvelles formes de communication et à négocier de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités; chacun se rebiffe et durcit ses attitudes; les frustrations s'accumulent; les tensions et les conflits familiaux naissent, s'organisent et, sans l'intervention régulatrice du réseau familial ou de voisinage, explosent en violence conjugale et familiale ou en destruction de l'unité familiale. » (2002 : 98)

¹³ Généralement appelé conciliation travail-famille.

Dans plusieurs de ces travaux, le postulat implicite reste que la famille immigrante est une famille organisée de manière traditionnelle dans le pays d'origine. L'homme remplit un rôle bien précis, complémentaire de celui de la femme. Cette idée influence la perception du rôle de l'homme immigrant dans le foyer, ainsi que les stéréotypes qui sont véhiculés concernant leur implication. Ces stéréotypes, qui se construisent à partir de l'interaction du genre, de l'origine ethnique, de la religion et des valeurs traditionnelles qui y sont associées, ont un impact sur la représentation commune du rôle que l'homme doit jouer dans le foyer. Cette représentation de l'homme immigrant se base parfois sur des idées préconçues qui n'ont pas nécessairement de lien avec la réalité et qui, à notre avis, se doivent d'être nuancées. Il s'agit là d'une généralisation de la représentation de l'ensemble des hommes immigrants comme incarnant une « masculinité immigrante » elle-même fortement stigmatisée (Bilge, 2009). Ces travaux témoignent tout de même de l'impact de la migration sur l'organisation du foyer et les rôles des conjoints, mais il serait important de réfléchir à ces modifications dans une perspective moins généralisée et traditionaliste et notamment de relativiser les situations en tenant compte du contexte de différents pays d'origine.

1.2.2. LES FAMILLES ET L'AIDE TRANSNATIONALE

Les nombreuses recherches consacrées au transnationalisme (Glick Schiller, Basch et Szanton Blanc : 1992, 1995) et à la famille transnationale (Bryceson et Vuorela, 2002; Le Gall : 2002, 2005; Zontini, 2006; Baldassar : 2007a, b; Baldassar et al. 2007; Lie, 2010) qui se sont développées au cours des dix dernières années

avancent l'hypothèse que la migration n'entraîne pas nécessairement une rupture dans les relations familiales (voir aussi Levitt et Jaworski, 2007; Glick, 2010). Plus précisément, elle favoriserait le réagencement et la redistribution des relations et les solidarités familiales, de façon à permettre le maintien du contact avec la parenté demeurée au pays d'origine, et ce, malgré la distance.

Au départ, Glick Schiller, Basch et Blanc-Szanton (1992) définissent le transnationalisme comme un processus par lequel les immigrants mettent en place des liens sociaux qui unissent leur pays d'origine et leur pays d'accueil. Ces auteurs qualifient ce genre d'immigrants de 'transmigrants'¹⁴. Dans cette optique, la famille transnationale est une forme familiale où les liens entre les membres d'une même famille perdurent au-delà des frontières géographiques, permettant de maintenir les rapports familiaux d'aide ou de soutien (Le Gall, 2002 : 74-75). Le Gall (2002, 2005 et 2007) et Baldassar (2007a, b) estiment que la migration n'engendre pas nécessairement la rupture dans les relations familiales avec ceux qui sont restés au pays. Il serait plutôt question d'une modification des relations et des solidarités familiales, d'un maintien particulier des contacts entre la famille ayant immigré et celle demeurée au pays d'origine. Bien qu'il ne soit pas encore très étudié de manière approfondie, ce type d'organisation des solidarités existe depuis un certain temps. Le

¹⁴ « We have defined transnationalism the process by which immigrants build social fields that link together their country of origin and their country of settlement. Immigrants who build such social fields are designated as 'transmigrants'. Transmigrants take actions, make decisions, feel concerns, and develop identities within social network that connect them to two or more society simultaneously » (Glick Shiller & al., 1992: 1-2).

Gall mentionne que, dès les années 1970 et 1980, des recherches relatent l'existence de cette organisation transnationale particulière (2005 : 30).

Ces mêmes deux auteurs ont développé une typologie des familles transnationales et de l'aide transnationale. Le Gall distingue deux types d'organisation parmi les familles transnationales: la 'parenté transnationale' et la 'parentèle transnationale' (2005 : 33). Le premier type se caractérise par une « dispersion géographique des enfants ou des parents » selon que l'un ou les deux parents migrants laissent les enfants au pays d'origine, ou encore que les enfants migrent avec ou sans un parent. Il s'agit donc d'un éclatement du noyau nucléaire pour des motifs économiques, de sécurité ou d'éducation. Le deuxième type de familles transnationales se caractérise par le maintien des liens avec la parenté au-delà des frontières internationales pour de multiples raisons. La majorité des études sur ce sujet portent sur les motifs économiques du maintien des liens¹⁵. Le Gall constate, dans une étude menée auprès de femmes chiites libanaises à Montréal au début des années 2000, que « le type de transnationalité auquel [ces femmes] participent concerne beaucoup moins les aspects économiques ou politiques et davantage le domaine relationnel » (2002 : 76). Il serait plutôt question de circulation d'informations, de biens et services et finalement d'aide financière. La catégorisation de l'aide transnationale proposée par Baldassar à partir de ses observations chez des

¹⁵ Les « remittances » (ou transferts de fonds des individus migrants vers le pays d'origine), que leur rôle soit de soutenir la famille au pays, de compenser la perte d'un revenu à cause de la migration ou encore s'il s'agit d'investissement, sont une part importante des liens maintenus par les immigrants. Les études à ce sujet portent surtout sur l'impact que peuvent avoir ces transferts sur l'économie du pays d'origine. Michael Eve, dans son étude des pratiques transnationales chez les Marocains en Italie, a toutefois constaté l'absence de ce genre de pratiques en comparaison à des immigrants provenant d'autres pays comme la Roumanie (2008 : 77).

immigrants italiens et afghans en Australie vient ajouter à ces conclusions (2007). Le soutien transnational, caractérisé par un échange allant au-delà des frontières internationales, se répartirait entre cinq catégories qui se retrouvent dans les solidarités familiales. Premièrement, un soutien de type financier peut être dirigé d'un côté comme de l'autre selon les conditions de la migration, celles du pays d'origine ou encore de la capacité des membres de la famille dont l'importance peut varier (vers la famille restée au pays ou de cette famille vers la personne qui a émigré)¹⁶. Deuxièmement, un soutien de type pratique se traduit par des échanges de services et de conseils, mais aussi par des visites. Ce type de soutien serait lié à un troisième type, le soutien émotionnel et moral que Baldassar considère comme fondement de toutes les aides quelles qu'elles soient (ce type de soutien peut prendre de multiples formes allant de l'écoute à une simple présence lorsque nécessaire). Les autres formes de soutien seraient le prolongement de celui-ci. Quatrièmement, un type de soutien dit des soins personnels (« care »), se situe surtout au niveau des parents vieillissants restés au pays d'origine et peut prendre la forme de visites de retour. Enfin, le dernier type est l'hébergement, principalement intergénérationnel, sous la forme de séjours relativement longs. Baldassar, souligne aussi la place importante des avancées technologiques (téléphone, internet, messagerie texte) dans le maintien des contacts. Elle démontre que les immigrants ayant accès à ces technologies sont plus à même de

¹⁶ Baldassar, dans son texte, fait plutôt référence à des envois de cadeaux ou de petits montants d'argent pour permettre aux individus ayant immigré de subvenir à leurs besoins, mais les transferts de fonds (remittances) sont une source de plus en plus importante de financement pour les pays en développement contribuant à leur croissance économique (Charbit et Chort, 2006). Ces transferts, difficiles à mesurer puisqu'ils n'empruntent pas tous des voies officielles, la Banque Mondiale estime l'apport de revenu des travailleurs et ces transferts à près de 440 milliards en 2010 dont 325 milliards seraient destinés aux pays en voie de développement (Banque Mondiale, 2010).

maintenir un contact important avec les membres de leur famille restés au pays d'origine, selon la situation économique de ceux-ci, celle de leur famille, mais aussi celle du pays d'origine.

Dans un autre ouvrage sur le sujet, Baldassar et al. mettent aussi en lumière les différentes formes que peuvent prendre les visites, élément majeur du soutien en contexte transnational. Selon leurs observations, les visites des membres de la famille pourraient prendre au moins cinq formes peu importe qu'elles soient motivées par un besoin direct ou simplement pour permettre aux individus de se voir (Baldassar et al, 2007 : 138). La première de ses formes est les visites routinières comme dans le cas des voyages d'affaires. La deuxième est les visites en période de crise qui sont motivées par un besoin spécifique de soutien tel que lors d'une maladie grave ou la naissance d'un enfant. La troisième forme, liée aux devoirs et aux rituels, est motivée par l'obligation que les individus ressentent de faire le voyage. La quatrième forme, les visites spéciales, seraient selon ces auteurs faites simplement pour permettre aux individus de se sentir moins séparé. La cinquième et dernière forme fait, quant à elle, référence aux visites touristiques souvent faites par les membres de la famille élargie (sœurs, frères, cousins, tantes, oncles, etc.). Il est important de noter que ces visites ne se font pas dans un seul sens (des membres de la famille au pays d'origine vers les membres établi à l'étranger) au contraire, la direction qu'elles prendront dépendra des situations. En effet, Baldassar est d'avis que, dans l'échange de soins en contexte transnational, ceux-ci ne vont pas nécessairement uniquement des migrants vers la

famille demeurée au pays d'origine, mais que le contraire est aussi possible (2007b : 279).

Ainsi, en poussant plus loin ses recherches, cette auteure appuie l'idée que les soins intergénérationnels (« care ») en contexte migratoire comme pouvant être multiple, traduisant différents degrés et formes de communications et d'interactions (Baldock, 2000; 2003) et que pour prendre soin des proches vieillissants, nul besoin d'être proche géographiquement parlant. De plus, quel que soit le type d'aide ou la forme que prennent les visites :

« [...] ces échanges de soins s'inscrivent dans une dialectique qui tient compte de la capacité de chacun des membres à fournir l'aide, de leur conception culturelle de l'obligation de subvenir aux besoins de même que des caractéristiques particulières des relations familiales et des engagements familiaux négociés communes aux personnes unies par des liens familiaux spécifiques. » (Baldassar, 2007 : 7)

Les soins à distance doivent donc être remis en contexte et conceptualisés comme un ensemble de processus qui vont au-delà de l'établissement initial dans un nouveau pays pour inclure les connexions continues entre le pays d'origine et le pays d'accueil y compris celles avec les générations subséquentes (Baldassar, 2007b : 294, tda)¹⁷.

¹⁷ « [...] an understanding of long-distance care and transnational family relations requires that migration be mapped onto family life-cycles, emphasizing the need to conceptualise migrancy as a set of processes that extend beyond settlement to incorporate the continuing connections between the home and the host countries over time, including those of the subsequent generations » (Baldassar, 2007b : 294).

Dans le même ordre d'idées, nous pouvons regarder de plus près les travaux de Lie (2010) qui mettent en lumière les soins intergénérationnels des grands-parents (principalement les grands-mères) aux petits-enfants. Ces soins, comme tous les types de soins transnationaux, peuvent prendre de multiples formes. Par une série d'entrevues avec des immigrants originaires de deux pays différents ainsi que leur famille dans certains cas, Lie en est venue à la conclusion que les soins des enfants dans un cadre transnational est effectivement multidimensionnels et que les réseaux sociaux revêtent une importance majeure pour les familles. Concrètement, l'aide apportée par les grands-mères peut être de l'ordre d'un soutien relativement ponctuel qui tourne autour de la naissance d'un nouvel enfant où, selon les communautés, il n'est pas rare de voir les mères faire le voyage pour soutenir leur fille pendant cette période lorsque c'est possible.

Finalement, si un soutien familial n'est pas disponible, il est possible que les amis deviennent aussi importants jusqu'à parfois prendre la place laissée vide par la famille (Zontini, 2006). Ces travaux ont aussi mis en lumière l'importance des rituels familiaux dans le maintien des liens familiaux, ainsi que de l'unité familiale. Rituels qui deviennent peu à peu symboliques et porteurs d'une mémoire familiale permettant la transmission des valeurs et de l'identité culturelle.

Au Québec, les travaux de Montgomery, Le Gall et Støetzel (2010) sur les liens transnationaux chez les familles maghrébines ont montré comment ces liens interviennent des différentes manières à des moments précis du cycle de vie des familles. Ils montrent à quel point les visites prennent une place importante dans le

soutien apporté aux différents membres des familles chez ce groupe, mais aussi que si les visites sont le moyen privilégié par ces familles comme forme de soutien, « ce sont plutôt les technologies de communication qui constituent le principal vecteur pour le maintien des contacts, la circulation des conseils et la transmission de bonnes et mauvaises nouvelles (Montgomery et al., 2010 : 88). Ces auteures ont également constaté comment les familles maghrébines maintiennent les liens transnationaux par la perpétuation de rites et de traditions familiales. Toutes ces façons de maintenir les liens seraient surtout présentes autour d'évènements spécifiques telles la naissance d'un enfant, la santé des parents ou la mort d'un proche. Autrement, les liens locaux sont aussi une source de soutien importante autant moralement que matériellement tout en participant à la perpétuation et la transmission de la culture à travers les rites et traditions.

Pour conclure, la mobilité géographique n'est donc pas nécessairement synonyme de l'effondrement des solidarités familiales. Une continuité des liens et des échanges de biens et services restent possibles entre les membres de la famille malgré la distance et ceci est appuyé par une importante littérature sur le sujet (voir entre autres : Bryceson & Vuorela, 2002; Reynolds et Zontini, 2006; Zontini, 2004 et 2006, Baldassar, 2007a et b; Baldassar et al. 2007).

1.3. QUELQUES ASPECTS DE LA STRUCTURE FAMILIALE AU MAROC

Ce mémoire se concentre sur la communauté marocaine d'immigration récente au Québec et nous nous sommes penchée sur cette population puisque, selon

le Ministère de l'immigration et Communautés Culturelles (MICC), elle constitue une communauté de plus en plus présente au Québec. Selon les chiffres du MICC, le Maroc se situe au 2^e rang des pays d'immigration au Québec en 2009 alors que trois ans auparavant, il était au 6^e rang (MICC, 2010; MICC, 2009). Puisqu'il est important de bien saisir toutes les variables susceptibles d'avoir un effet sur la réorganisation du foyer dans le pays d'accueil, nous exposerons ici quelques aspects de la structure de la famille marocaine. Plus spécifiquement, nous nous attarderons sur deux dimensions qui, dans le cas du Maroc comme dans celui d'autres pays du Maghreb, sont liées et indissociables : le religieux et le juridique. Bien qu'il y ait aussi des Marocains de confession juive au Canada, l'ensemble des participants à cette recherche sont de religion et de culture musulmanes. Nous nous concentrerons donc sur celle-ci. En dernier lieu, nous nous pencherons sur la question des rapports de genres et la migration.

1.3.1. LA TRADITION PATRILINÉAIRE ET LES RÔLES CONJUGAUX

À première vue, la différence entre culture « communautaire » et culture « individualiste », dont nous avons parlé dans la partie portant sur les travaux concernant les familles immigrantes, pourrait sembler caricaturale. Toutefois, cette distinction laisse entrevoir que toutes les sociétés ne s'organisent pas à l'identique lorsqu'il s'agit des liens familiaux. Le rôle de chaque membre est d'autant plus différent qu'il s'inscrit dans une structure de l'institution familiale propre à chaque société et à son histoire. Tel que nous l'avons exposé plus tôt avec le survol des travaux sur la conjugalité, aucune société n'est étrangère à une conception de la

division des rôles conjugaux sexués, mais les travaux spécifiques portant sur l'organisation de la famille au Maghreb font ressortir une conception de la famille marocaine d'une nature encore fortement patrilinéaire où l'égalité homme/femme n'est pas encore totalement acquise (Bras, 2007 : 96; Lacoste-Dujardin, 1991 : 215). Cette conception particulière de la place des femmes dans la société est souvent perçue comme incompatible avec le principe moderne de l'égalité des genres (Diehl, Koenig et Ruckdeschel, 2009 : 279).

Traditionnellement, l'attribution des rôles et des fonctions est liée au sexe et organise une forme de répartition des rôles ajustés à une partition entre le public et le privé : « l'intérieur (sphère domestique) est réservé à la femme tandis que l'extérieur (la rue) est le domaine exclusif de l'homme » (El Haïli, 1999 : 4-5). De surcroît, toujours dans une perspective traditionnelle, les rôles conjugaux sont caractérisés par une série de stéréotypes associés au rôle de chacun des conjoints comme la soumission et l'obéissance de la femme, la division des responsabilités dans le foyer et l'autorité de l'homme sur le reste de la famille. La spécialisation des tâches selon une répartition genrée est centrale dans l'ordre familial. Les femmes sont mères, responsables du foyer, et représentent les « gardiennes des valeurs », tandis que les hommes sont pourvoyeurs et responsables de la prise de décisions et des tâches physiques plus ardues (Roussillon, 2004b : 81; El Haïli, 1999 : 40).

En pratique, cette conception fortement divisée des rôles et responsabilités, qui émanerait des prescriptions religieuses, se traduit d'une part par le devoir de l'homme de subvenir aux besoins du foyer et de la famille, d'autre part par une

relégation de la femme à la sphère domestique et une limitation de ses tâches aux responsabilités d'entretien du foyer et d'éducation des enfants. Outre ces tâches, les devoirs de la femme consisteraient d'obéir à son mari, de se soumettre à lui et de s'occuper du foyer et ceux de l'homme de subvenir aux besoins de sa femme et du foyer¹⁸. Ces devoirs, centraux dans la conception de l'organisation des relations hommes/femmes dans la tradition islamique, sont aussi de fait devenus des normes sociales intériorisées et conservent un rôle central malgré les évolutions législatives récentes concernant le statut de la femme. C'est précisément le cas au Maroc avec le Code de la famille réformé en 2003.

1.3.2. LA MOUDAWANA

Au Maroc, les prescriptions religieuses du Coran et les lois sur le sujet provenant de la *charia* sont regroupées dans un recueil appelé *Moudawana* ou Code de la famille établi en 1957 et réformé en 2003. Ce code, qui n'a pas d'équivalent direct au Canada, régleme l'organisation de la famille. Plusieurs articles concernent les droits et devoirs de la femme envers son mari, d'autres concernent le droit d'hériter, de travailler à l'extérieur du foyer, la polygamie, le divorce et la répudiation.

¹⁸ Dans le Coran, la quatrième sourate (particulièrement le verset 34) jette les bases des relations entre conjoints de sorte qu'il légitime l'autorité de l'homme sur la femme (Stowasser, 1998 : 33) : « Les hommes ont autorité sur les femmes, en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles, et à cause des dépenses qu'ils font pour assurer leur entretien. Les femmes vertueuses sont pieuses : elles préservent dans le secret ce que Dieu préserve. Admonestez celles dont vous craignez l'infidélité; reléguez-les dans des chambres à part et frappez-les. Mais ne leur cherchez plus querelle, si elles vous obéissent. » (Sourate 4 : 34, traduction de Masson).

Une compréhension exhaustive des enjeux entourant la migration et la réorganisation du noyau familial marocain au Québec impose de tenir compte du Code de la famille marocain, celui-ci ayant été conçu de sorte à inclure les ressortissants résidant à l'étranger. Dès le départ, dans les dispositions générales du Code, on précise qu'il s'applique à tous les individus de nationalité marocaine, peu importe leur pays de résidence (Foblets et Carlier, 2005 : 9). Les dispositions incluses dans le Code doivent donc être respectées par les immigrants d'origine marocaine résidant au Québec et c'est pour cette raison que nous avons cru pertinent d'en exposer les grandes lignes.

En 2003¹⁹, après un débat de plus de vingt ans, la réforme du code de la famille marocaine entre en application en même temps qu'en Algérie. L'effort principal de la réforme vise à rendre le Code de la famille plus égalitaire vis-à-vis des femmes (Bras, 2007 : 93). Plusieurs changements interviennent directement sur le statut de la femme, mais sans jamais contrevenir aux lois de la *charia*. Tout d'abord, l'homme n'est plus l'unique chef de famille. Désormais, les époux la codirigent. L'obligation d'obéissance de la femme envers l'homme n'est plus de mise. L'âge légal du mariage est repoussé à 18 ans. Le mariage devient un contrat passé entre un homme et une femme et celui-ci n'est plus conclu par le *wali* (tuteur) de la femme sans son consentement. La polygamie est soumise à des règles strictes et juridiques qui en restreignent la possibilité : un second mariage n'est possible qu'en demandant une autorisation légale auprès d'un juge, ce qui implique le consentement de la

¹⁹ Adopté en janvier 2004 par le Parlement marocain.

première épouse. Finalement, la répudiation unilatérale de la femme est interdite, les femmes comme les hommes peuvent maintenant entreprendre des procédures de divorce (Bras, 2007 : 99; Foblets et Carlier, 2005 : 5-6). Certains éléments, moins progressistes perdurent néanmoins, notamment concernant les « dispositions discriminatoires à l'égard des femmes » (Bras, 2007 : 102). En effet, la tutelle matrimoniale de la femme par l'homme demeure, même si celle-ci est dorénavant libre de choisir son futur mari.

Cette réforme à la fois religieuse et politique se veut un effort de conciliation du droit musulman et du droit international, souvent opposés l'un à l'autre en matière de statut de la femme. Même si on peut considérer que la réforme a fait avancer la cause des femmes marocaines, elle n'a pas pour autant rendu le statut de la femme égal à celui de l'homme. De plus, si les lois, au prix de longs débats, peuvent être changées; les mœurs et les usages sociaux le sont plus difficilement. En effet, les rapports portant sur la première année de mise en application du Code de la famille réformé sont partagés. Certains y voient du positif, alors que d'autres soulignent le constant contournement des tribunaux familiaux établis par la réforme et de la législation concernant certaines pratiques dorénavant interdites (Bras, 2007 : 124-125).

1.3.3. RAPPORT DE GENRES DANS L'ISLAM ET IMMIGRATION

Outre ces considérations spécifiques au Maroc, force est de constater que la question de la religion et celle du genre sont, en contexte d'immigration, au croisement de nombreux questionnements. L'influence des valeurs culturelles et des

normes sociales qui véhiculent une conception généralement plus traditionaliste des rapports de genres est une première variable. Diehl, Koenig et Ruckdeschel, dans leur étude sur l'influence de la religion sur le degré de division sexuée des rôles conjugaux, mentionnent que sur l'ensemble des valeurs et normes, les traditions religieuses ont longtemps été vues comme le motif d'une distribution inégale du pouvoir entre les hommes et les femmes dans les couples (2009, 281, tda)²⁰. Inglehart et Norris arrivent eux aussi à la conclusion qu'une faible ouverture à l'idée d'égalité des sexes reste fortement associée à une religiosité plus forte, mais aussi de manière spécifique à la religion musulmane (2003).

Ces auteurs ont aussi regardé l'impact de la migration sur la religiosité des individus de culture musulmane et, en partant du principe d'assimilation de la culture majoritaire par les nouveaux arrivants, ils se sont interrogés sur ce que ceux-ci peuvent conserver de leur culture d'origine. Ils en concluent que les musulmans immigrants dans des pays occidentaux présentent des valeurs à mi-chemin entre celles de leur contexte d'origine et celles de la culture dominante du lieu de résidence. Ce constat est particulièrement intéressant pour nous dans l'optique, entre autres, de la modification du comportement des hommes et de leur implication nouvelle dans les tâches domestiques. Cette façon de faire plus typique des sociétés occidentales serait intégrée en partie à la nouvelle réalité des couples immigrants. Inglehart et Norris formulent alors l'hypothèse d'une certaine « autosélection » des individus

²⁰ « Within the broad range of values and norms, religious traditions have long been a prime suspect for explaining the unequal distribution of power between men and women. » (Diehl, Koenig et Ruckdeschel, 2009: 281).

migrants (2009). Pour se trouver à mi-chemin entre les valeurs des deux cultures, il serait possible que les individus qui décident de migrer aient déjà un système de valeurs relativement compatible avec celui de leur futur pays d'accueil. Ceci implique pour nous que, parmi les couples rencontrés, plusieurs d'entre eux sont susceptibles de ne pas concevoir les changements comme majeurs, considérant déjà la division des rôles conjugaux de manière moins traditionnelle et plus similaire à la conception de la société d'accueil. Dans leurs cas, la tradition patrilinéaire fortement divisée sexuellement ne serait pas un élément important de leur système de valeurs. De plus, le degré de modernisation sociétale aurait, selon Inglehart et Norris, une influence sur l'attitude des individus face à l'égalité des genres. D'une part, le contexte social d'origine aurait une incidence, selon que les individus originaires de pays moins « modernes » (sociétés rurales par exemple) auraient une vision plus traditionnelle des rapports de genre, alors que, d'autre part, le contexte du pays d'accueil aurait lui aussi un impact de sorte qu'une plus grande « modernisation sociétale » contribue au déclin de l'importance du religieux et de la pratique religieuse, permettant ainsi des rapports de genre plus égalitaires (Inglehart et Norris, 2003, 2009).

Il est vrai que d'autres auteurs sont d'avis que l'immigration, au lieu de provoquer un désengagement face au religieux, viendrait plutôt renforcer le lien que l'individu migrant entretient avec celle-ci puisqu'elle deviendrait part entière de la construction de leur identité de migrant dans le pays d'accueil (Cadge et Ecklund, 2007). Il y aurait donc une actualisation de l'importance de la religion par l'appartenance identitaire qu'elle apporte (Levitt, 2007). Néanmoins, Diehl, Koenig et

Ruckdeschel en arrivent aussi à la conclusion que les individus plus religieux ont une attitude plus conservatrice face aux rôles définis par le genre affectant ainsi la division des rôles conjugaux. Toutefois, soulignent-ils, la religion ne serait qu'un facteur parmi d'autres dans le maintien des rôles sexués traditionnels. La force des normes sociales intériorisées serait, c'est notre proposition, un des facteurs contribuant à ce maintien.

Des différents éléments présentés dans ce premier chapitre, nous retenons la migration et, par la même occasion, la distance géographique comme déclencheurs d'une série de changements au sein du noyau familial s'établissant au Québec. Ces changements ont des répercussions sur les solidarités familiales et la perpétuation des liens familiaux au-delà de ladite distance géographique, ainsi que sur les rôles conjugaux au sein du couple. Nous retenons aussi l'importance de tenir compte de la particularité de la famille marocaine dans l'analyse de celle-ci en contexte migratoire, ainsi que le possible désengagement religieux que vivent les nouveaux arrivants et qui vient potentiellement modifier leur rapport à la religion, mais aussi affecter les rapports de genre (Diehl, Koenig et Ruckdeschel, 2009; Inglehart et Norris, 2003, 2009).

Chapitre 2

TERRAIN ET COLLECTE DES DONNÉES

2.1. L'OBJET DE RECHERCHE

S'il est question de l'organisation de la famille immigrante dans son ensemble, c'est dans la description de la vie quotidienne que nous avons cherché à déceler l'impact de la migration sur les solidarités familiales et le fonctionnement conjugal.

L'entretien semi-dirigé a été notre principale méthode, le guide d'entretien (en annexe) permettant de couvrir une grande période de la vie des participants, nous avons pu obtenir des récits assez complets de l'expérience migratoire de chacun d'eux. Il y est question à la fois des événements marquants du processus migratoire et de ceux qui marquent un quotidien pour certains encore difficile. Le contenu des entretiens s'est avéré très riche et c'est dans la façon dont le récit est fait, dont l'accent est mis sur certains événements plutôt que d'autres, qu'il nous est possible de comprendre ce sur quoi la migration a eu un impact majeur.

Ce compte-rendu de la vie de tous les jours peut sembler banal, mais si on y porte suffisamment attention, il nous révélera beaucoup plus que la simple organisation du foyer²¹. En étudiant de plus près cette description du quotidien dans une perspective comparant avant et après la migration, élément déclencheur de multiples changements, ces derniers apparaissent plus évidents. Les faire ressortir de

²¹ Comme, entre autres, Kaufmann l'a démontré en utilisant les vêtements et le linge de maison pour analyser la trame conjugale (1992).

la sorte permet de mieux déceler l'impact qu'a pu avoir la migration sur le quotidien des couples nouvellement établis au Canada. Ainsi, la description du quotidien dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil nous informe, d'une part sur les représentations du rôle qu'ont chacun des conjoints et comment celui-ci a changé, d'autre part sur l'importance et le rôle de la parenté dans le quotidien de ces familles.

2.2. PORTRAIT DE LA POPULATION CIBLE

Avant même de penser à entamer la collecte de données, nous avons dû choisir, parmi les nombreuses populations d'immigration récente au Québec, celle sur laquelle nous allions concentrer notre attention. Le Canada est un pays dont l'équilibre démographique et la croissance économique dépendent grandement de l'immigration. En effet, en 2009, 252,124 immigrants ont été admis au Canada et entre 2005 et 2009, 1 250,000 immigrants ont été admis au Canada dont 19,6 % au Québec (Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles – MICC, 2010). Si les politiques d'immigration sont gérées par le gouvernement fédéral au Canada, le cas du Québec est particulier. Depuis le début des années 1990, la province a mis en place ses propres politiques d'immigration lui permettant de sélectionner elle-même les nouveaux arrivants sur son territoire comme, par exemple, des individus ayant une connaissance de la langue française (Vatz-Laaroussi, 2001 : 5). Entre 2001 et 2006, la population immigrante a augmenté de 20% au Québec et la population marocaine représente une part de plus en plus importante de celle-ci (MICC, 2009b : 2). Nous exposerons rapidement quelques chiffres qui permettront de donner une meilleure idée de la présence des immigrants d'origine marocaine au Québec.

Tableau 1 - Population immigrée du Maroc (pays de naissance) par période d'immigration et concentration au Québec (%) selon le recensement 2006

	Population native du Maroc		Population immigrante totale au Québec	
	Nb	%	Nb	%
Avant 1976	5 550	16,5	239 650	28,1
1976 – 1980	1 430	4,3	57 955	6,8
1981 – 1985	1 535	4,6	54 815	6,4
1986 – 1990	2 750	8,2	86 515	10,2
1991 – 1995	2 980	8,9	109 640	12,9
1996 – 2000	5 470	16,3	109 075	12,8
2000 – 2006	13 830	41,2	193 900	22,8
Total	33 560	100	851 560	100

* Source : Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 - Recensement de 2006, Données ethnoculturelles. Publications du MICC, mai 2009.

Selon le recensement de 2006, la population native du Maroc au Québec est de 33,560 personnes. Ceci représente 85,9% de la population totale native du Maroc ayant immigré au Canada alors que la province n'accueille que 13,8% de la population immigrante totale (voir tableau 2).

Tableau 2 - Population immigrée du Maroc (pays de naissance) et concentration au Québec (%) selon le recensement de 2006

	Canada	Québec	Part du Québec (%)
Population native du Maroc	39 055	33 560	85,9
Population immigrante totale au Québec	6 186 950	851 560	13,8

* Source : Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 - Recensement de 2006, Données ethnoculturelles. Publications du MICC, Mai 2009.

Selon les chiffres du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 98% de la population originaire du Maroc connaît le français. Très peu d'entre eux (0,7% et 1,2% respectivement) ne parlent que l'anglais ou aucune des deux langues officielles canadiennes (Tableau 3). De fait, le Québec est la province canadienne qui accueille la majeure partie des immigrants provenant de pays francophone (MICC, 2009b : 18). De plus, les critères d'admission pour immigrer au Canada ciblant, entre autres, les jeunes travailleurs et les jeunes familles, la population native du Maroc est assez jeune. Selon les chiffres du recensement de 2006, la moitié des immigrants marocains ont entre 25 et 44 ans (50,3%).

Tableau 3 - Population immigrée du Maroc (pays de naissance) et connaissance du français et de l'anglais selon le recensement 2006

		Français uniquement	Français et Anglais	Connais le Français	Anglais uniquement	Ni l'un, ni l'autre	Total
Population native du Maroc	N	13 290	19 635	32 935	220	415	33 560
	%	39,6	58,5	98,1	0,7	1,2	100
Population immigrante totale au Québec	N	232 295	428 105	660 400	148 765	42 400	851 560
	%	27,3	50,3	77,6	17,5	5,0	100

* Source : Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 - Recensement de 2006, Données ethnoculturelles. Publications du MICC, mai 2009.

Les immigrants marocains sont très scolarisés (voir tableau 4). En effet, toujours selon les chiffres du recensement de 2006, 35%²² des individus se déclarant d'origine ethnique marocaine²³ possèdent un diplôme universitaire (baccalauréat

²² Population totale de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade pour l'origine ethnique marocaine au Québec.

²³ La question complète est : « Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne ? Habituellement un ancêtre est plus éloigné qu'un grand-parent. ». Elle est expliquée comme suit : « Cette question a trait à l'origine ethnique ou culturelle des **ancêtres** d'une personne. Un

et/ou plus élevé), comparativement à 16,5% pour l'ensemble de la population québécoise. Dans cette même tranche d'âge des 25-44 ans, 44,5% des personnes se disant d'origine ethnique marocaine possèdent un diplôme d'études universitaires.

Tableau 4 - Population totale de 15 ans et plus d'origine ethnique marocaine selon le plus haut certificat, diplôme ou grade, recensement de 2006*

	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Aucun certificat, diplôme ou grade	1 865	15,5	1 215	8,6	3 080	11,8
Dipl. d'études secondaires ou l'équivalent	2 095	17,4	2 155	15,3	4 255	16,3
Cert. ou dipl. d'apprenti ou d'une école de métier	1 195	9,9	1 460	10,4	2 655	10,2
Cert. ou dipl. collège, cégep ou autre non-universitaire	2 015	16,7	2 365	16,8	4 375	16,7
Cert. ou dipl. universitaire inférieur au baccalauréat	1 230	10,2	1 295	9,2	2 525	9,7
Cert., dipl. ou grade univ. baccalauréat ou supérieur	3 655	30,3	5 600	39,7	9 255	35,4
Total	12 045	100,0	14 095	100,0	26 140	100,0

Source : Recensement 2006

* Pourcentage arrondi pouvant ne pas totaliser exactement 100 %

Les critères de sélection établis par les gouvernements canadien et québécois sont en partie basés sur le niveau d'éducation des individus qui émettent une demande d'immigration. Avoir au moins un diplôme collégial et, préférablement, un diplôme universitaire augmente les chances d'être sélectionné.

À l'inverse, on constate que s'ils sont très scolarisés, les individus d'origine ethnique marocaine n'ont pas un revenu très élevé. Ils ont plutôt, un revenu moyen assez bas de 25 493 \$ et un revenu médian sous la barre des 20 000 \$ de 16 370 \$

ancêtre est une personne dont on descend et qui est habituellement plus éloignée que les grands-parents. Si l'on fait exception des Autochtones, la plupart des gens peuvent faire remonter leur ascendance jusqu'aux premiers de leurs ancêtres venus sur ce continent. L'ascendance ne doit pas être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité.» (Guide du recensement 2006, Question 17, page 12)

(voir tableau 5)²⁴. Considérant le haut niveau de scolarité des individus de cette origine, on pourrait s'attendre à constater un revenu moyen relativement plus élevé que celui-ci ce qui laisse à penser que les nouveaux arrivants provenant du Maroc pourraient faire face à une forme de déqualification professionnelle plus ou moins importante.

Tableau 5 - Population totale de 15 ans et plus d'origine ethnique marocaine selon le revenu total, recensement de 2006*

	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Sans revenu	1 320	11,0	980	7,0	2 300	8,8
Moins de 5 000 \$	1 815	15,1	2 370	16,1	4 185	16,0
5 000 \$ à 9 999 \$	1 935	16,1	1 795	12,7	3 730	14,3
10 000 \$ à 19 999 \$	2 925	24,4	2 805	19,9	5 730	21,9
20 000 \$ à 29 999 \$	1 625	13,5	1 850	13,1	3 470	13,3
30 000 \$ à 39 999 \$	1 225	10,2	1 440	10,2	2 670	10,2
40 000 \$ à 49 999 \$	470	3,9	720	5,1	1 195	4,6
50 000 \$ à 79 999 \$	515	4,3	1 345	9,5	1 865	7,1
80 000 \$ et plus	215	1,8	780	5,5	995	3,8
Total	12 045	100,0	14 095	100,0	26 140	100,0
Revenu moyen	21 026 \$		29 148 \$		25 493 \$	
Revenu médian	14 758 \$		18 095 \$		16 370 \$	

Source : Recensement 2006

* Pourcentage arrondi pouvant ne pas totaliser exactement 100 %

À titre indicatif, les travaux de Vatz-Laaroussi (2008) et de Lenoir-Achdjian et al. (2008, 2009) ont d'ailleurs soulevé le problème de la difficulté d'insertion dans un emploi équivalent des Maghrébins au Québec et de la déqualification

²⁴ À titre comparatif, selon le recensement de 2006, le salaire moyen de l'ensemble de la population du Québec était de 32 074 \$ soit près de 7 000 \$ de plus. Le salaire médian était, quant à lui, de 24 430 \$.

professionnelle qui s'ensuit. Les immigrants maghrébins, souvent suréduqués, sont souvent confrontés à une sous-évaluation de leurs connaissances liée à une méconnaissance des diplômes étrangers par les employeurs québécois (Lenoir-Achdjian, 2008 : 395). Ceci fait en sorte qu'ils devront avoir des emplois pour lesquels ils sont souvent surqualifiés et généralement en dessous de ce qu'ils avaient dans leur pays d'origine, entraînant une baisse de statut socioéconomique.

2.3. LA MÉTHODE DE COLLECTE

2.3.1. L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

En sociologie, lorsqu'il est question de collecte de données en méthodologie qualitative, l'entretien est la principale méthode envisagée. En tant que tel, l'entretien se qualifie comme étant « l'instrument privilégié de l'exploitation des faits dont la parole est le vecteur principal » (Blanchet et Gotman, 2010 : 23). Il existe différents points de vue concernant le degré d'encadrement d'un entretien. Dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour l'entretien semi-directif qui offre la possibilité d'accorder une certaine liberté au répondant, et d'intervenir sur certains thèmes. À notre avis, considérant que nous cherchions à couvrir un certain nombre de thèmes et à obtenir des informations sur l'organisation du foyer et le maintien des liens adéquat, l'utilisation de l'entretien semi-directif comme outil de collecte nous semblait approprié et cohérent.

L'entretien semi-directif repose sur trois postulats : premièrement, il doit être considéré comme une *unité de sens* où toutes les parties sont interdépendantes et

doivent être prises en considération. L'entretien se base ensuite sur l'idée que le point de vue de l'autre (ou perspective) a du sens et qu'il est possible de le rendre explicite à travers l'interaction entre le chercheur et son interlocuteur. Finalement, la *nature* de la réalité est en changement constant. Autrement dit, le contenu du discours du répondant s'inscrit dans le temps et est situé. Ce postulat met en scène la situation particulière que produit l'entretien : celle-ci peut entraîner des modifications dans le discours selon le lieu de rencontre ou le statut des personnes en présence (Savoie-Zajc, 1997). L'entretien semi-directif permet une meilleure compréhension des tensions et des contradictions dans le discours d'un individu concernant un phénomène et vise à offrir la possibilité au répondant de structurer sa pensée par rapport au phénomène et d'ainsi *produire un savoir en situation* et, par effet de l'interaction entre le chercheur et le répondant, une co-construction de ce savoir²⁵. De plus, selon Blanchet et Gotman :

« l'enquête par entretien est ainsi particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements, dont ils ont pu être les témoins actifs; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent » (2010 : 24).

Cette méthode par entretien comporte aussi différents points faibles parmi lesquels le risque d'une attitude calculatrice de la part du chercheur²⁶, la crédibilité de

²⁵ « En fait, tout discours produit par entretien est co-construit par les partenaires du dialogue, en fonction des enjeux de la communication et des interactions à l'œuvre dans l'interlocution. » (Blanchet et Gotman, 2010 : 115).

²⁶ Le chercheur est conscient de ce qu'il entreprend pour gagner la confiance du répondant pour obtenir le plus d'informations pertinentes possible.

l'information recueillie²⁷ et enfin les « blocages communicationnels » ou les tabous que le répondant peut avoir et qui viendraient limiter le dialogue (Savoie-Zajc, 1997 : 282). Quant aux risques associés au travail de terrain et à la collecte de données, peu importe la méthode utilisée le chercheur peine à contrôler les informations qu'il obtient de ses interlocuteurs et peut se sentir interpellé par son objet d'étude au point d'en perdre son objectivité (Amiriaux et Cefai, 2002).

2.3.2. LE TERRAIN ET LE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS

Avant même de commencer le recrutement, nous avons déterminé les critères de sélection pertinents. Pour observer l'impact de la migration sur les familles conjugales marocaines, nous avons choisi de parler à des couples qui se sont mariés au Maroc. Que les couples aient des enfants était un atout, mais n'était pas un critère impératif. Le scénario idéal était de pouvoir parler à des couples ayant eu un enfant au Maroc et un ici pour observer comment la prise en charge de ceux-ci avait éventuellement changé. Finalement, nous voulions rencontrer des individus qui résidaient au Québec depuis au moins deux ans pour qu'ils aient un certain recul par rapport à leur expérience migratoire²⁸. Nous craignons que, sans ce recul, les

²⁷ Puisque le répondant a peut-être cherché à répondre selon les attentes du chercheur, ce qui viendrait fausser les informations.

²⁸ Selon les résultats de l'Enquête sur les Nouveaux Immigrants menée par Jean Renaud au début des années 1990 auprès d'une cohorte de nouveaux arrivants, 76,9 % des répondants considéraient que leur situation s'était améliorée après un an et 50 % d'entre eux avaient décroché un emploi après 22 semaines ici. Ces informations nous laissent penser que la situation économique des nouveaux immigrants est relativement stable après la première année. Bien qu'il soit impossible d'estimer la stabilité des foyers à partir de ces informations, deux ans nous semblaient un laps de temps acceptable malgré que l'immigration soit encore récente. Toutefois, soulignons qu'un seul des couples à qui nous avons parlé avait immigré depuis aussi peu de temps lorsque nous leur avons parlé. Les autres étaient ici depuis 5 à 7 ans (Renaud et al. 1993 et 2001).

répondants ne soient pas en mesure d'avoir un regard critique par rapport à leurs premières années au Québec. Plusieurs volontaires ont ainsi été refusés, ayant immigré depuis moins d'un an.

Le recrutement des participants a été beaucoup plus difficile que ce que nous avions estimé au départ. L'idée de ce mémoire de maîtrise nous étant venue lors de nos activités de bénévolat dans un organisme du quartier Côte-des-Neiges, nous avons initialement pensé passer par ce même organisme pour recruter des participants. PROMIS a été mis sur pied en 1988 par Andrée Ménard, sœur missionnaire de l'Immaculée-Conception, et offre différents services à la population immigrante dont l'accompagnement des nouveaux arrivants, le soutien aux familles, l'intégration en emploi et les cuisines collectives. C'est par ce dernier service que nous avons initialement pensé recruter des participants. Les cuisines collectives sont une activité où les participants font des achats et cuisinent en groupe et elles ont été mises sur pied pour briser l'isolement des individus nouvellement établis dans le quartier. Ce sont principalement des femmes qui participent à cette activité, souvent pour se recréer un réseau social. Nous avons l'intention de recommencer à faire du bénévolat pour l'organisme dans le cadre de cette activité, mais ce fut impossible. Les activités de PROMIS dépendent de dons et de subventions gouvernementales. En 2010, les subventions accordées pour les cuisines collectives n'ont pas été renouvelées, mettant du même coup fin à ses activités. Les autres services de cette ONG se prêtent moins au recrutement des participants, car ce sont surtout des services offerts aux immigrants arrivés depuis à peine quelques mois.

Après cet échec (déstabilisant), nous avons dû trouver un autre moyen de recruter rapidement nos participants. C'est à ce moment que nous avons été mis en contact avec un étudiant d'origine marocaine dont le profil correspondait à nos critères. Cet étudiant est devenu, en quelque temps, notre informateur clé et c'est avec son aide que notre terrain a pris forme. Il nous a en effet permis d'entrer en contact avec des membres de son réseau social dont le profil correspondait à ce que nous recherchions. Ces personnes nous ont, par la suite, mises en relation avec des membres de leur propre réseau, permettant d'éviter que les participants ne se connaissent tous et aient des profils semblables. Par un effet « boule de neige »²⁹, notre échantillon de six couples s'est formé en quelques semaines.

2.3.3. PORTRAIT DE L'ÉCHANTILLON

Les six couples qui ont accepté de nous parler sont arrivés au Québec depuis deux à sept ans au moment des entretiens (les deux plus anciens sont arrivés en 2003). Les participants sont âgés de 28 à 39 ans. Ils ont des enfants âgés de quelques mois à 8 ans, sauf un des couples dont la femme est enceinte au moment de l'entretien en 2010. La plupart des répondants avaient un emploi au Maroc avant leur départ, conformément aux critères d'immigration du Canada. Une seule des femmes était sans emploi au Maroc et travaille maintenant comme ouvrière dans une usine.

²⁹ « L'échantillonnage raisonné (ou théorique ou rationnel) en boule de neige, dans lequel on construit un modèle de l'individu en se basant sur des idées *a priori* (une théorie, un postulat) concernant les caractéristiques que devraient posséder les individus de l'échantillon. Ayant repéré quelques individus types, on y joint ceux qui sont en relation avec eux (selon le principe « qui se ressemble s'assemble). » (Van der Maren, 1996 : 322)

Cette femme est venue ici suite à un mariage par procuration et un parrainage³⁰. Elle n'a donc pas été sélectionnée par les agents d'immigration du gouvernement canadien. Quatre des six femmes ne travaillaient pas au moment de l'enquête, trois en raison de leur congé maternité et l'autre était à la recherche d'un emploi. Un seul homme était au chômage lors de l'entretien, il a effectué un retour aux études après avoir cherché du travail en vain. Si plusieurs de nos répondants ont fait face à une forme de déclassement en essayant de se trouver un emploi ici, la plupart ont réussi à dénicher et conserver un emploi dans le même domaine professionnel qu'au Maroc. Les domaines d'emplois des participants sont dans le secteur tertiaire : l'administration, la sécurité, le service à la clientèle et l'informatique.

Sur les douze répondants, huit étaient des universitaires de premier cycle en arrivant ici, une n'avait pas obtenu son diplôme d'études secondaires (DES) et trois avaient l'équivalent d'un diplôme d'études collégiales (DEC)³¹. Ceux qui ont demandé l'équivalence pour leur diplôme d'études n'ont pas eu de problème, sauf un de nos interlocuteurs masculin qui a reçu une équivalence inférieure à son niveau de scolarité marocain. L'école où il a suivi sa formation en informatique n'étant pas reconnue par le gouvernement canadien, il a donc dû faire une attestation d'études

³⁰ « Le parrainage en matière d'immigration confère à un ressortissant étranger l'occasion d'immigrer au Canada de façon parallèle au processus habituel de sélection d'immigrants » (Blackell, 1995 : 409). La majorité des demandes de parrainages concernent un membre de la famille pour un regroupement familial. En 2009, le regroupement familial comptait pour 20,7 % du total d'immigrants admis au Québec et spécifiquement le parrainage de conjoint pour 14,3 % (MICC, 2010 : 11). Dans le cas qui nous intéresse, le mariage par procuration signifie que le l'homme a mandaté une personne au Maroc pour agir comme sont représentant à la signature du contrat de mariage pour ensuite faire une demande de parrainage.

³¹ Bien que le système d'éducation au Maroc soit calqué sur celui de la France, lors de la reconnaissance de leur diplôme, les répondants ayant une scolarité provenant d'une école où la formation était l'équivalent d'une technique (en administration et en informatique pour ces trois personnes) on reçu un DEC.

collégiales (AEC) pour retrouver le niveau d'étude qu'il avait au départ. Sur les douze répondants, six ont fait un retour aux études ou des formations complémentaires pour les aider à obtenir un emploi. Seuls deux ont poursuivi des études universitaires aux cycles supérieurs, dont un homme pour qui la poursuite des études est la raison de la migration au Canada. Toutes les familles disposaient d'une situation assez confortable au Maroc (selon leur propre appréciation) avant le départ : tous avaient un emploi relativement stable, un logement adéquat et parvenaient à subvenir à leurs besoins sans difficulté. En écoutant le récit qu'elles en ont fait, nous avons constaté que certaines des familles étaient beaucoup plus à l'aise que d'autre, mais dans l'ensemble elles se situent toutes dans la classe moyenne à aisée. Ici, toutes, sauf une famille qui a éprouvé quelques difficultés financières à son arrivée, ont une situation qu'elles jugent confortable et que nous situons dans la classe moyenne : toutes disent pouvoir s'offrir tout ce dont elles ont besoin et voyager assez régulièrement au Maroc (une à deux fois par années dépendamment des couples).

Avant de donner une description plus large de chacune des familles rencontrées, le tableau 4 identifie certaines de leurs caractéristiques principales.

Tableau 6 - Description des couples

Cou- ple	Statut	Arrivée	Âge	Profession	Scolarité	Enfant
1	Marié Janvier 2003	Nov 2005	Mr 39 Mme 38	Mr est étudiant. Mme travaille dans le domaine des ressources humaines.	Ils ont tous deux des diplômes universitaires. Mme a étudié à l'étranger.	4 ans et demi 6 mois
2	Marié 2000	2008	Mr 39 Mme 37	Mr n'a pas réussi à se trouver un emploi ici. Mme ne travaille pas.	Mr a un diplôme universitaire en psychologie. Mme a un diplôme universitaire en géologie.	8 ans (né au Maroc) 5 mois
3	Marié 2000	2004	Mr 34 Mme 33	Mr est agent de sécurité, tente d'intégrer un corps policier. Mme travaille comme adjoite administrative pour une compagnie de télécommunication.	Mr a un diplôme universitaire général. Mme a une équivalence d'un diplôme d'études collégiales.	8 ans (né au Maroc) 5 ans
4	Marié Avril 2002	Aout 2003	Mr 35 Mme 35	Mr est gestionnaire pour un arrondissement de Montréal. Mme est agente administrative en milieu hospitalier.	Mr a un diplôme universitaire en éducation physique (licence). Mme a un diplôme universitaire en économie (licence).	3 ans
5	Divorcé et re marié	2003	Mr 37 Mme 35	Mr travaille au service à la clientèle pour une compagnie de télécommunication. Mme travaillait comme couturière ici avant d'être enceinte.	Mr a un diplôme universitaire en études anglaises. Mme n'a pas son DES.	Enceinte présente- ment
6	Marié Sept. 2003	2005	Mr 35 Mme 28	Mr et Mme sont techniciens informatiques.	Mr a un DES plus une année avec AEC. Mme a un DEC, mais elle a aussi fait un AEC	5 ans et demi (née au Maroc) 3 ans et demi

Couple 1

Le couple 1 est celui par lequel la majorité des contacts avec les autres familles de notre échantillon ont été établis. Ils sont arrivés ici en 2004, suite à la décision de Mr de se lancer dans une carrière universitaire. Il avait d'ailleurs déjà entamé les procédures avant de rencontrer celle qui est maintenant sa femme. Ils se sont mariés en janvier 2003, et Mme avoue qu'elle n'était pas au courant des projets de migration de son mari au début. Ils se sont rencontrés alors qu'ils travaillaient tous deux dans un journal à Casablanca. Tous deux sont diplômés universitaires. Elle a étudié en Europe et y a travaillé quelques années avant de revenir au Maroc pour travailler pour le même journal que Mr. Il est diplômé en journalisme et a travaillé comme tel dans un journal quelques années avant de venir ici pour un retour aux études. Mme est diplômée en gestion et travaille ici pour le département de ressources humaines d'une compagnie de télécommunications. Les deux se disent satisfaits de leur travail actuel. Mme en est à son deuxième emploi et considère qu'il se rapproche assez de ce qu'elle faisait au Maroc. De manière générale, leur installation à Montréal s'est bien passée, ils n'ont pas eu trop de difficultés que ce soit pour trouver un logement ou un travail pour Mme. Mr projetant de faire un retour aux études, c'est Mme qui a subvenu aux besoins du foyer pendant les premières années, jusqu'à ce que Mr reçoive des bourses d'études d'importants organismes subventionnaires canadiens. Mme étant arrivée ici enceinte de leur premier enfant, elle n'a pas pu travailler tout de suite. Elle dit avoir trouvé les premiers mois difficiles sur le plan émotionnel à cause de la séparation avec sa famille. Elle est présentement en congé

de maternité suite à la naissance de leur deuxième enfant en 2009. Mr a un frère ici qu'il ne voit pas très souvent, ils disent être plus proches de leurs amis que de la famille.

Couple 2

Cet entretien est le seul qui a eu lieu à l'extérieur du domicile des participants. Seul Mr a accepté de parler de son expérience ici. Il a catégoriquement refusé que cela se déroule chez lui en présence de sa conjointe et a également refusé que la conversation soit enregistrée. Mr décrit sa décision de venir ici comme un projet à long terme. Pendant les cinq ans séparant ses premières démarches de son arrivée ici, il dit avoir limité ses ambitions en attendant d'émigrer. Il a souvent changé d'emploi au Maroc ne prenant jamais d'emploi stable parce qu'il s'attendait à partir à tout moment. Il a décidé de venir ici pour améliorer sa qualité de vie et parce qu'il considère le Canada comme un milieu plus sécuritaire pour élever sa famille que le Maroc. Mr et Mme sont mariés depuis 2000 et ont deux enfants : l'un, âgé de 8 ans, est né au Maroc et l'autre, âgé de 5 mois, est né à Montréal. Ils sont arrivés ici en 2008 et avaient déjà trouvé un logement par l'entremise d'un ami avant leur arrivée. Mr mentionne souvent qu'ils se sont préparés à venir ici, il parle de stratégie, d'une « ligne » qu'il s'est tracée et d'« objectifs » à atteindre personnellement et professionnellement. Il est diplômé universitaire en psychologie et a travaillé dans plusieurs domaines au Maroc, mais n'a pas réussi à se trouver un emploi correspondant ici. Il a alors décidé de faire un retour aux études au niveau collégial. Mme a un diplôme universitaire en géologie et Mr dit qu'elle était enseignante au

Maroc. Elle ne travaille pas en ce moment, le plus jeune enfant étant âgé de quelques mois. Ils ont de la famille ici, des cousins de Mr, mais comme pour le couple 1, à Montréal, les amis sont considérés comme plus importants que la famille.

Couple 3

Le couple 3 correspond à la lettre aux critères de définition de l'échantillon de cette recherche : ils se sont mariés au Maroc et ont vécu quelques années ensemble avant de venir ici. Un de leurs enfants est né au Maroc alors que l'autre est né au Canada. Ils se sont mariés en 2000 et ont commencé les procédures pour venir ici en 2001. La naissance de leur premier enfant a ralenti les démarches de migration parce qu'ils ont dû l'ajouter à leur demande d'entrée au Canada. Ils sont arrivés en avril 2004 après une attente de deux ans et demi. Ils ont décidé de venir ici pour permettre à Mr de changer de carrière ce qui, selon lui, était impossible au Maroc. Policier dans une grande ville du Maroc, il trouvait son travail difficile et stressant surtout depuis les attentats du 11 septembre 2001. Il se rappelle avoir été constamment sous pression et craindre d'être muté dans une autre ville sans préavis. Ils ont décidé de venir ici parce que le Québec est francophone, ce qui facilite l'intégration par rapport au milieu du travail, mais aussi parce que le frère de Mme était déjà installé à Montréal depuis un peu plus d'un an. Mr travaille à présent comme agent de sécurité pour une compagnie privée. Il aimerait réintégrer la police, mais éprouve quelques difficultés puisque ses diplômes et son expérience ne sont pas reconnus. Pour pouvoir redevenir policier, il devrait recommencer ses études en entier en suivant le programme de techniques policières. Mr a un diplôme universitaire général et a fait plusieurs

formations en sécurité pour obtenir un meilleur poste. En ce moment, il fait un retour à l'université en espérant que ses cours l'aideront à obtenir un poste dans un corps policier. Mme était assistante commerciale³² dans un journal au Maroc et après quelques changements de domaine, elle est revenue à la bureautique en se trouvant un poste d'agente administrative dans un établissement scolaire de la région de Montréal³³. Elle a eu quelques difficultés à se trouver un emploi parce qu'à son arrivée, elle s'est fait dire que personne ne l'engagerait en raison de son port du foulard. Ce couple est le premier à s'être vraiment ouvert sur les troubles et les conflits qu'ils ont eus dans les premiers mois de leur arrivée. Les deux conjoints décrivent la première année comme étant une année particulièrement éprouvante, au cours de laquelle la patience de l'un comme de l'autre a été mise à rude épreuve. Mme dit avoir fait une dépression dans les premiers mois de leur arrivée. Arrivée au Canada enceinte de leur deuxième enfant, elle croyait pouvoir travailler dès le départ, avant de découvrir que personne ne l'engagerait parce qu'elle était enceinte. De cette situation a découlé une certaine frustration envers Mr et des conflits entre les conjoints, car Mme avait beaucoup de difficultés à accepter de ne pas travailler. Elle dit l'avoir souvent blâmé parce qu'elle était coincée à la maison alors que lui devait sortir pour trouver du travail. Madame a un frère ici qui, au moment de l'entretien, était en procédures de divorce.

³² L'équivalent d'une technicienne en administration.

³³ Dans l'espoir de trouver sa place sur le marché du travail, elle a été esthéticienne puis elle a considéré devenir éducatrice spécialisée pour finalement revenir à l'administration.

Couple 4

L'entretien avec ce couple n'a pu se dérouler complètement en présence des deux conjoints. Mr était malencontreusement coincé dans le trafic et est arrivé une à deux heures après l'heure prévue. Une partie de l'entretien s'est donc faite uniquement avec Mme, Mr arrivant vers la fin. Toutefois, cette rencontre a été la première des deux occasions d'observation participante de cette recherche : l'entretien terminé, Mme a décidé de nous inviter à manger avec eux. Les démarches pour émigrer ont été faites cette fois-ci par Mme avant même qu'elle ne rencontre son conjoint. De toutes les familles rencontrées, c'est le seul cas où c'est la femme qui a fait les premiers pas vers le Canada. Lorsqu'elle a rencontré Mr et lui a fait part de ses démarches, il était opposé à l'idée. Il venait tout juste de commencer à travailler comme pompier et ne voulait pas laisser son emploi. Mme dit ne pas avoir insisté, mais elle a quand même continué les démarches pour venir au Canada. Environ un an après le mariage, un agent d'immigration en poste au Maroc les a contactés pour terminer les procédures d'immigration. À ce moment-là, Mr a décidé de prendre un congé sans solde de deux ans pour tenter l'expérience au Canada tout en se laissant une porte ouverte pour le retour. Mr décrit sa décision comme motivée par le fait de découvrir autre chose. Deux ans plus tard, lorsque Mr a été contacté pour retourner au travail au Maroc et qu'un deuxième congé sans solde lui a été refusé, ils ont pris la décision de rester. Mr avait alors entamé des études universitaires supérieures ici, il a donc pris la décision de démissionner de son poste de pompier au Maroc. Ayant un diplôme universitaire en éducation physique, Mr a longtemps travaillé en

conditionnement physique dans un centre communautaire de Montréal. Il est aujourd'hui gestionnaire pour un arrondissement de Montréal et est toujours impliqué dans le domaine des sports. Ce couple est celui qui a eu le moins de difficultés à se trouver un emploi. Mr s'est trouvé un emploi dix jours après être arrivé ici et Mme a suivi d'assez près. Mme a un diplôme universitaire en économie et était secrétaire comptable au Maroc. Elle est maintenant agente administrative en milieu hospitalier à Montréal. En juillet 2007, ils ont eu leur premier enfant. Ils n'ont aucune famille ici.

Couple 5

Mr est arrivé ici marié, il a divorcé de sa première épouse et est maintenant remarié avec une femme qu'il a parrainée pour qu'elle vienne vivre ici. C'est le seul cas de divorce de l'échantillon. À l'entendre, le divorce n'a rien à voir avec d'éventuels conflits qu'ils ont pu avoir une fois ici. Mr dit que sa première femme l'a quitté quelques jours après leur arrivée ici s'étant servi de lui uniquement comme moyen d'immigrer ici. Il a, par la suite, décidé d'épouser par procuration une amie d'enfance. Ils attendent leur premier enfant après plusieurs fausses couches. Mr a commencé les démarches pour venir ici en 2001, il s'est marié et est arrivé ici en 2003. Il s'est séparé de sa femme et les démarches pour faire venir sa deuxième femme du Maroc ont duré 3 ans, car il a eu de la difficulté à faire reconnaître son divorce marocain auprès du gouvernement canadien. Mr a un diplôme universitaire de premier cycle en littérature. Il est le seul de nos participants à ne pas avoir demandé d'équivalence pour sa scolarité. Au Maroc, il travaillait comme agent de sécurité pour une ambassade étrangère, mais ici il travaille au service à la clientèle

pour une entreprise de télécommunications. Mme n'a pas de diplôme d'études secondaires, mais elle a quand même fait une formation de modéliste au Maroc et travaillait, avant sa grossesse, comme ouvrière/couturière dans une usine de Montréal. Mr a décidé d'immigrer ici pour une meilleure qualité de vie. Il considère que le Canada est préférable au Maroc pour plusieurs raisons. D'une part, il dit préférer le contexte politique canadien : la démocratie est un meilleur système politique. D'autre part, il trouve le contexte socio-économique plus avantageux dans le sens où les salaires sont plus élevés qu'au Maroc et lui permet de se réaliser plus rapidement qu'il n'aurait pu le faire au Maroc. Presque toute la famille de Mr est en Amérique. Ses deux sœurs sont à Montréal tandis que deux de ses frères vivent à Boston. Restent au Maroc ses parents et son plus jeune frère qui doit venir étudier à Montréal l'an prochain.

Couple 6

Le couple 6 est celui qui a rencontré le plus de difficultés financières à son arrivée au Québec, doublée d'un problème de déqualification professionnelle. Mr a engagé des démarches pour venir ici en 2000, désireux d'améliorer sa qualité de vie. Puis, avec les événements du 11 septembre 2001, le traitement de son dossier a été retardé jusqu'en 2003. Il était célibataire au moment des premières démarches, mais des amis à lui déjà au Canada depuis quelque temps lui ont suggéré de se marier avant de venir ici. Selon eux, se marier lui permettait de s'intégrer plus facilement que s'il était venu seul et avait cherché une femme ici. Cette situation confirme plusieurs commentaires de la part des autres couples concernant les jeunes migrants.

Plusieurs couples ont par exemple mentionné qu'un célibataire avait plus de difficultés à trouver une femme ici et à avoir une relation de couple durable. Le fait de ne pas avoir d'objectif commun, d'avoir une vision de la vie différente et d'être venu ici pour des raisons différentes pousserait plusieurs de ces couples au divorce selon plusieurs de nos interlocuteurs. Lorsqu'ils ont commencé à se fréquenter, Mme n'était pas vraiment intéressée à immigrer au Canada, car elle avait de bonnes conditions d'emploi (meilleures que celles de Mr) et une bonne situation au Maroc. Elle a toutefois changé d'idée pour être avec lui. Ils se sont mariés en septembre 2003 et sont arrivés ici en 2005. Entre temps, leur premier enfant est né. Tous deux sont techniciens informatiques et travaillaient dans ce domaine au Maroc. Ils ont la même formation, mais ils ne l'ont pas suivie dans la même école. Cette légère différence a eu un impact sur l'obtention de leur équivalence une fois au Québec. Mme ayant suivi sa formation dans une école gouvernementale, elle a obtenu l'équivalence d'un DEC en informatique; Mr ayant suivi sa formation dans une école privée non reconnue par le gouvernement canadien n'a obtenu qu'un secondaire 5 plus une année de collégial. Il a donc dû retourner aux études pour obtenir AEC et se trouver un emploi. Mme est tombé enceinte deux mois après être arrivée et n'a pas pu se trouver un emploi à ce moment-là. En tout, ils auront été bénéficiaires de prestations de bien-être social pendant les deux premières années incluant les 14 mois de formation de Mr financée par Emploi-Québec. Ils ont tous deux trouvé un emploi par la suite. Mr travaille toujours pour la même compagnie, mais Mme avait un contrat de deux ans qui est arrivé à échéance et n'a pas pu se retrouver un emploi depuis. Elle croit fortement que c'est parce qu'elle porte le voile qu'on ne l'engage pas. Ils n'ont aucune famille ici.

2.3.4. LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE ET DES ENTRETIENS

Cinq des six entretiens ont été enregistrés pour être retranscrits sous la forme de verbatim. Lors de l'entretien qui n'a pas été enregistré, nous avons pris suffisamment de notes pour nous permettre de retenir le plus de détails possible de l'expérience migratoire de ce couple. Les entretiens ont une durée d'une heure et demie à deux heures. L'un d'entre eux a été interrompu à mi-chemin parce qu'il était temps de passer à table. Les questions et l'ordre de celles-ci étaient toujours le même, mais comme certaines se recroisaient dans le guide d'entretien (il a été conçu ainsi), toutes les questions n'ont pas nécessairement été posées à tous les participants. Si le thème avait préalablement été couvert par les répondants, ça ne servait à rien de reposer la question.

C'est par la description, d'une part du parcours migratoire, d'autre part de la vie de tous les jours avant et après la migration que nous avons obtenu le matériel nécessaire à notre analyse. Les entretiens ont pris la forme d'une conversation libre partant de l'arrivée ici, mais avec de constants retours en arrière effectués par les participants eux-mêmes et parfois encouragés (« ici c'est comme ça, mais quand on était au pays c'était comme ça... »). Cette façon de faire laisse libre cours à l'organisation de la pensée propre à chacun, lui laissant le loisir de faire des comparaisons entre *avant et après* et de faire des liens entre les événements tel qu'ils le conçoivent eux-mêmes. Cette façon de procéder nous informe aussi quant aux sentiments de chacun des conjoints par rapport à leur expérience migratoire (« Avant c'était mieux... » ou « ici c'est mieux... ») sans avoir besoin de poser la question.

Tous les entretiens de couple ne s'équivalent pas entre eux sur le plan du déroulement en raison de certaines contraintes de temps et de langue : tel que mentionné plus haut, un entretien s'est fait en partie avec un seul des conjoints parce que l'autre était coincé dans le trafic, alors qu'un autre s'est déroulé avec un couple dont la femme ne parlait que très peu le français. Ce dernier est moins mobilisé dans l'analyse, mais le premier, lorsque les propos de Mme sont confirmés par ceux de Mr dans le deuxième temps de l'entretien, est conservé. Le deuxième entretien que nous avons réalisé n'est pas non plus fortement mobilisé dans l'analyse puisqu'il ne s'est déroulé qu'avec l'homme du couple. Tous les couples ne se sont pas non plus laissés aller à la confiance de la même manière. Quatre des six couples rencontrés ont semblé heureux de pouvoir partager les hauts et les bas de leurs premières années ici avec un souci du détail surprenant. Dans tous les cas, nous avons observé une dynamique s'établir entre les conjoints lors de l'entretien : un des conjoints (jamais le même) tenait le rôle d'interlocuteur principal alors que l'autre venait soit confirmer, soit infirmer voire corriger le récit. À plusieurs reprises, cet interlocuteur principal prenait le soin de confirmer avec l'autre s'il relatait bien les faits lorsque ceux-ci ne le concernaient pas directement.

Mis à part le deuxième entretien, seuls des entretiens de couple ont été menés³⁴. Idéalement, il aurait été plus efficace de mener les entretiens en deux phases

³⁴ Mis à part un participant plutôt méfiant qui n'a pas accepté que nous rencontrions sa femme ou que nous nous déplaçons chez lui pour réaliser l'entretien. C'est aussi ce participant qui a refusé que nous enregistrions son récit. L'entretien s'est donc déroulé dans un café.

distinctes à l'instar de Kaufmann dans *La trame conjugale* (1992)³⁵. Procéder de cette façon aurait permis d'éliminer, en partie, un biais actuellement présent dans les données : le non-dit provoqué par la présence du conjoint. Les participants n'ont bien souvent pas semblé gênés de parler devant l'autre. Certains ont même précisé qu'ils auraient raconté les faits de la même façon, que leur partenaire soit présent ou non. Toutefois, ceci est invérifiable sans une entrevue individuelle préalable. Nous n'avons pas pu procéder de cette façon, car plusieurs participants avaient un temps limité à nous offrir et certains s'apprêtaient à quitter le pays pour des vacances de plusieurs mois au Maroc³⁶.

En plus des contraintes de temps, d'autres contraintes sont venues affecter le déroulement des entretiens. Des limitations par rapport aux sujets abordés sont apparues au cours des entretiens. Certains sujets ont été plus difficiles à aborder que d'autres comme celui des contributions monétaires entre les membres de la famille. Les participants sont rarement entrés dans les détails et ont plutôt couvert la question rapidement. Nous avons donc choisi de ne pas insister davantage sur ce point dans un souci de respect de l'intimité de nos participants, mais aussi pour ne pas nuire au contact privilégié établi avec eux. L'argent est rarement un aspect facile à aborder surtout considérant la présence des deux conjoints. Il s'agit là d'un aspect délicat de la vie privée de ces couples qui peut rendre mal à l'aise lorsqu'abordé devant un étranger. Finalement, le moment de l'entretien étant déterminé par les participants

³⁵ Un entretien individuel avec chaque conjoint suivi d'un entretien avec le couple.

³⁶ Les entretiens s'étant déroulés au printemps et à l'été 2010, plusieurs participants quittaient le pays pour plusieurs mois dans les semaines ou les jours à venir.

selon leurs disponibilités, ils se sont presque exclusivement déroulés le soir, la semaine ou la fin de semaine (le dimanche) une fois les obligations familiales remplies. Ces entretiens le soir ont permis, à deux occasions, de faire de l'observation participante puisque nous avons été conviée pour le repas. Ces occasions ont permis de déceler, dans les actions des conjoints hors du contexte de l'entretien, la réalité de l'organisation du foyer.

Dans tous les cas, sauf un, l'entretien s'est déroulé au domicile des participants pour faciliter les choses et pour nous permettre d'observer le couple dans un environnement familial. La présence des enfants est aussi un élément à prendre en considération. À quelques reprises, les participants ont interrompu leur récit pour discipliner un enfant turbulent et ont perdu le fil de leur idée par la même occasion, les obligeants à répéter leurs propos. Ces interruptions sont partie intégrante du contexte d'entretien : certains n'auraient pas pu avoir lieu si les enfants n'avaient pas pu être présents. C'est aussi significatif de la situation de ces familles et de leur vision de l'éducation des enfants : les enfants sont toujours présents à la maison et les participants ne les auraient pas confiés à quelqu'un pour l'occasion. Comme nous le verrons plus loin, la garde d'enfant est extrêmement rare chez les participants si ce n'est par de la famille ou des amis proches et là encore c'est peu fréquent.

Pour conclure ce chapitre méthodologique, revenons sur la portée et les limites de notre recherche. Tout d'abord, il est important de dire que les analyses de cette recherche ne sont pas généralisables à l'ensemble de la population immigrante d'origine marocaine. Il s'agit uniquement d'un regard porté à un moment précis sur la

vie de quelques individus de cette communauté qui ont bien voulu nous parler. De plus, notre échantillon n'est pas représentatif de l'ensemble de la communauté. Notre objectif de parler à de jeunes familles nouvellement arrivées fait que nous n'avons aucun participant au-delà de 40 ans ce qui veut dire que l'échantillon ne couvre pas l'ensemble de la population marocaine au Québec. Finalement, une limite associée au déroulement des entretiens s'impose : comme nous l'avons mentionné précédemment, ne pas avoir procédé à deux vagues d'entretiens avec les conjoints implique que nos informations ont été récoltées avec un biais lié à la présence du conjoint. Cette présence peut avoir entraîné des non-dits ou avoir limité les occasions de contradiction entre les conjoints. Si nous avons constaté certains désaccords pendant les entretiens malgré la présence de l'autre, en nous référant une fois encore à l'enquête sur les couples menée par Kaufmann (1992), nous avons parlé à la « voix conjugale » plutôt qu'à chaque individu³⁷. Cette « voix conjugale » peut aussi être vue sous la forme d'une « mémoire commune » aux conjoints dans le sens où le mariage est « un engagement social qui crée pour l'individu une sorte d'ordre dans lequel sa vie prend un sens » (Berger et Kellner, 1966 : 307). Le mariage, à travers la conversation conjugale, pose une nouvelle réalité continuellement redéfinie dans l'interaction conjugale ainsi que dans les relations impliquant le couple. La construction de cette réalité et la réinterprétation des événements ne visent pas uniquement le présent et le futur, mais s'appliquent aussi aux expériences passées de

³⁷ Kaufmann a en effet constaté que, lorsque mis devant leurs propres contradictions, « les couples défendirent leur unité fragilisée par les attaques dont ils étaient l'objet, certains allant jusqu'à remettre en cause ce qu'ils avaient dit précédemment. Pas de scène de ménage sur cassette, mais à elle seule cette voix conjugale parlant sur un autre ton apprenait beaucoup plus » (1992 : 8).

sorte que se crée une « mémoire commune » (Berger et Kellner, 1996). C'est donc aussi de cette « mémoire commune », de la réalité conjugale qui leur est propre, que proviennent les souvenirs que les participants ont partagés lors des entretiens.

Ce constat nous a forcée, dans l'analyse qui suit, à relativiser les propos des conjoints en prenant bien soin de noter les incohérences et les contradictions présentes dans leur discours pour tenter d'entrevoir la réalité cachée derrière cette « voix conjugale » et dans cette « mémoire commune » : « [...]le chercheur ne doit pas se laisser tromper ; il doit se méfier des histoires qu'on lui raconte, surtout des trop belles, bâties comme de vrais contes de fées. [...] Le chercheur doit écouter attentivement les fables qu'on lui raconte, car c'est à travers elles qu'il trouvera des indices. Mais sans se laisser bercer et y croire lui-même naïvement.» (Kaufmann, 1996 : 66 et 67).

Chapitre 3

ANALYSE DES ENTRETIENS

Ce troisième chapitre aborde l'analyse des entretiens recueillis auprès de ces six couples d'origine marocaine, à partir d'une interrogation sur l'impact de la mobilité géographique sur les rôles conjugaux et les solidarités familiales au sein d'une famille ou d'un couple d'origine marocaine immigrant au Québec. Notre propos se divise en quatre parties. Les deux premières serviront à répondre directement à la question en analysant, dans un premier temps, l'impact de la migration sur les rôles conjugaux et sur l'organisation du foyer, ces deux éléments étant liés tel que nous l'avons exposé plus tôt. Dans un deuxième temps, nous chercherons à déterminer la manière dont les solidarités familiales se maintiennent après la migration, en observant autant les liens avec la famille dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. Dans un troisième temps, nous regarderons la façon dont les réseaux sociaux de ces familles se sont reconstruits dans le « pays d'accueil », en nous concentrant particulièrement sur le rôle que viennent jouer les amis, en venant combler le vide laissé par l'absence de la famille élargie. Finalement, nous ferons un petit aparté sur un sujet au cœur des discussions avec les participants et qui a retenu notre attention : la place de la religion dans leur vie maintenant qu'ils ont immigré au Québec.

3.1. ORGANISATION DU FOYER

De manière générale, les participants rencontrés s'entendent pour affirmer que l'organisation de leur foyer est différente au Québec de ce qu'ils connaissaient au Maroc. L'éloignement³⁸ de la parenté est vu comme la principale cause des changements dans le foyer. Les familles doivent en effet apprendre à fonctionner sans la présence des grands-mères, tantes et sœurs autrefois impliquées dans la prise en charge des jeunes enfants. Comme en témoigne l'homme du couple 1 : « la présence de la famille au Maroc, ça aide beaucoup! ». Cette absence vient modifier les rôles de chacun des conjoints, mais principalement ceux des hommes. Certains, comme l'homme du couple 2, expliquent ouvertement avoir senti le besoin de s'impliquer davantage dans les affaires de la maison. D'autres, comme l'homme du couple 3, s'y impliquent tellement qu'ils le font au détriment de leurs propres activités professionnelles. Plusieurs sont d'avis que la vie ici et la vie au Maroc ne se comparent tout simplement pas à cause de l'absence de la parenté, que ce n'est tout simplement pas pareil. La femme du couple 3 confie :

« Mais la raison pourquoi [c'est plus compliqué ici] on le sait pas... On travaille tous les deux, là-bas on travaille tous les deux... Là-bas on avait mon premier, ici on a les deux, ça change pas grand-chose : c'que mange un, mange l'autre... Tu vois, c'est pas ça le problème, mais où le problème est j'pense que c'est le soutien familial qui manque. C'est ça la différence entre là-bas et ici, pis le pays ici il exige de toi plusieurs

³⁸ La plupart du temps, lorsqu'il est question de l'effet de la migration sur la parenté, il sera plutôt question d'éloignement, mais il est possible qu'à quelques reprises, il soit question de « perte » dans l'analyse puisqu'il s'agit d'un terme parfois utilisé par nos participants. En ce sens, le mot « perte » réfère à l'éloignement de la parenté ou à la perte du soutien offert par celle-ci dépendamment du contexte.

choses... c'est... je sais pas, c'est possible. Mais c'est pas juste nous, même nos amis quand on parle c'est eux aussi. C'est pas juste nous, tous les immigrants trouvent que c't'un pays stressant. Est-ce que c'est le pays ou juste le fait d'immigrer...? »

Assurément, leurs propos témoignent du fait que le vide laissé par l'absence de la parenté crée un stress chez les conjoints et dans l'ensemble de leur propos, il est possible d'estimer que ce stress se retrouve dans plusieurs aspects que ce soit par rapport aux activités de chacun, dans les relations de couple ou les conflits qui en découlent.

3.1.1. DIVISION DES TÂCHES

La conséquence la plus marquante de la migration aux dires des participants est la perte du soutien offert par la parenté. Ceci recoupe ce que la littérature a mis en évidence (Saulnier et Quéniart, 2004; Battaglini, 2002a; Hernandez, 2002; Dyke et Saucier, 2002; Vatz-Laaroussi, 2002). Tout semble indiquer que cette perte affecte les couples dans plusieurs sphères, dont celle de l'organisation du foyer. Dans le survol de la littérature fait plus haut, nous avons constaté à quel point la migration occasionne de nombreux changements dans l'organisation familiale qui viendraient redéfinir les rôles conjugaux et la répartition des tâches (Battaglini, 2002a; Dyke et Saucier, 2002). Nos résultats vont dans le même sens. Par ailleurs, aux dires des participants, la nécessité de bénéficier d'un deuxième salaire pour subvenir aux besoins du foyer du fait de la migration amènerait des problèmes de conciliation travail-famille. Ces problèmes seraient encore plus compliqués à résoudre du fait, encore une fois, de l'absence de la parenté. Concrètement, il semble que ce ne soit

pas nécessairement le cas pour toutes les familles puisque certaines avancent que la migration n'a pas changé grand-chose dans le foyer si ce n'est qu'elle a rapproché les conjoints. Tous s'entendent néanmoins pour dire qu'ils ont besoin de plus d'aide et qu'il existe ici un certain stress lié à la conciliation travail-famille qui n'existait pas au Maroc, ou qui du moins ne se présentait pas de la même façon.

Questionnés sur l'organisation de leur foyer dans le pays d'accueil comparativement au Maroc, plusieurs de nos interlocuteurs expliquent qu'ils considèrent que c'est très différent. Plus spécifiquement, il est évident pour eux qu'au Maroc, la parenté serait impliquée dans la prise en charge de leurs enfants. Selon les participants, l'aide offerte par le réseau social familial de la femme (les sœurs, les tantes, mais surtout les mères de nos interlocuteurs) couvre plusieurs aspects : tâches ménagères, préparation de nourriture, mais surtout la garde des enfants. La garde peut être sporadique (le temps d'une soirée), mais dans le cas des enfants en très bas âge (préscolaire), les grands-mères seront beaucoup plus impliquées dans la garde. Une fois au Québec, les femmes confient leurs enfants plus difficilement à des étranger(e)s. Au besoin, les femmes s'arrangeront entre elles pour garder les enfants des autres, mais jamais sur une base régulière. De plus, il semble que la prise en charge des enfants par quelqu'un d'autre soit une question sensible et que les conditions dans lesquelles elles s'en sépareront doivent relever des « cas de force majeure ».

Les enfants ont été un sujet de discussion en soi. Les participants comparent leur façon d'élever les enfants à la façon « québécoise » de le faire (ce sont leurs

termes) et ils se disent souvent en désaccord avec celle-ci. Ils soulignent, d'une part l'absence de la parenté dans l'éducation des enfants alors que, à leur avis, leur présence serait indispensable, d'autre part, la facilité avec laquelle les parents confient leurs enfants à des étrangers. La femme du couple 1 a signifié son incompréhension en ces termes lorsqu'il a été question de leur difficulté à faire garder les enfants :

« C'est nous, c'est dans notre tête je pense que ça c'est passe. Je peux pas dire je suis mère poule, mais tu vois des parents, c'est des parents... Mais c'est ça ici, les Québécois, ils ont pas cette idée les Québécois, non. Ils payent une éducatrice pis ils partent toute la soirée. Dieu sait à quelle heure [ils vont revenir], ils peuvent passer toute la nuit... je sais pas moi, sans souci! Moi je serais pas capable, on est pas capable. »

Outre le réseau familial, certains couples ont mentionné la possibilité d'avoir, au pays, une « nounou » pour s'occuper des enfants ou encore une bonne pour s'occuper du ménage, de la maison et des repas soulageant ainsi la femme qui, normalement, s'acquitterait de ces tâches. Tous n'avaient pas de bonnes au Maroc. Sur les six couples rencontrés, uniquement 3 ont mentionné avoir bénéficié de ce service. Ici, avoir une domestique est hors de question pour ces femmes, puisqu'elles ne peuvent pas se le permettre monétairement. La femme du couple 1 l'exprime en ces termes : « Ici, faut je partage mon salaire avec elle si j'veux une femme de ménage » et l'homme du couple 6 rigole en disant : « Ici [pour avoir une bonne], ton salaire tu vas lui donner à elle ». En effet, le statut socioéconomique des couples qui décident d'immigrer n'est plus le même que ce qu'il était au pays d'origine. Certains couples se retrouvent à vivre avec des moyens financiers inférieurs à ceux auxquels ils étaient

habitué auparavant, à cause notamment d'une certaine déqualification professionnelle ou carrément parce qu'ils peinent à se trouver un emploi.

3.1.2. IMPLICATION DU CONJOINT

Une des questions posées en lien avec l'organisation du foyer porte sur l'implication du conjoint masculin dans les tâches ménagères. Presque tous les hommes à qui nous avons parlé ont modifié leur comportement et ont dit s'impliquer davantage, entre autres pour pallier la perte du soutien offert par la parenté soit en s'impliquant au niveau des tâches ménagères, soit, et surtout, en s'impliquant au niveau de l'éducation des enfants. Les conjoints du couple 1 mentionnent ceci à propos des changements qu'a provoqués la migration quant à l'organisation du foyer :

Mr : « C'est beaucoup plus différent, c'est beaucoup plus différent! »

Mme : « Ah, c'est une question de famille parce que là on est... Y'a que nous deux... Y'a que nous deux pour s'occuper d'elle... »

Mr : « Exactement! »

Mme : « Si on était chez nous, ma mère... »

Mr : « Tout le monde serait impliqué! »

Pour l'homme de ce couple, c'était un changement nécessaire, il dit : « c'est un changement qu'on a senti qu'il fallait que... qu'on gère, qu'il fallait qu'on intègre une nouvelle façon de faire... ». La plupart des femmes ont mentionné que, malgré certaines modifications, les tâches n'étaient toujours pas séparées de manière égale. Elles considèrent en faire davantage, mais elles reconnaissent que leur époux fait sa

part. Ainsi, il apparaît que la majorité des tâches instrumentales liées au foyer³⁹ demeurent la responsabilité de la femme, mais qu'en revanche, en plus de s'impliquer dans le travail domestique tel que le rapporte leur femme, les hommes vont être amenés à s'impliquer davantage dans la prise en charge des enfants et dans leur éducation, domaine traditionnellement réservé aux femmes.

Tel qu'on pourrait s'y attendre, l'implication des hommes dans le foyer est très appréciée des femmes. Mme 3 dit :

« Il m'aide beaucoup. Par exemple, 80% du temps sans demander son aide, sans chercher son aide, c'est spontané, il le fait. Heureusement, parce que ça nous aide à avancer. »

Pour cette femme, son conjoint a toujours été d'un grand soutien, mais elle est plus importante depuis qu'ils ont immigré et aiderait à surmonter les difficultés. En effet, son conjoint est activement impliqué dans la vie domestique et selon elle, il veut parfois trop en faire pour l'aider aux dépens de ses autres responsabilités comme les études universitaires qu'il mène actuellement.

Cette famille n'est pas la seule à sentir le poids des responsabilités et de la conciliation travail-famille sur l'organisation du foyer. Par exemple, la femme du couple 4 aimerait que son conjoint s'implique plus, mais il ne peut pas à cause de ses heures de travail qui peuvent s'étirer tard le soir. Pour elle, son conjoint fait de son mieux considérant la situation :

³⁹ Par tâches instrumentales nous entendons le ménages, la cuisine, les soins apportés aux enfants, etc. Bref, les tâches qui se font généralement à l'intérieur du domicile.

« Ben ehhh j'aimerais bien qu'il m'aide plus, mais aussi y'a pas le choix parce qu'il se réveille à 5h pour aller [au travail] à 6h. Il va chercher l'enfant [le soir], il lui donne à manger, c'est déjà... Il fait quand même de son mieux. »

La vision de Mr est quelque peu différente. Pour lui, son implication est la même que s'ils avaient été au Maroc et il dit ne pas avoir senti le besoin de s'impliquer plus une fois ici ce qui vient contredire, dans une certaine mesure, les propos de sa conjointe. Selon elle, son époux ne s'impliquerait pas autant s'ils étaient au Maroc à cause de la présence de la parenté. Son implication ne serait pas vraiment nécessaire, mais aussi que ça ne se « ferait » pas, tout simplement. De tels propos laissent croire qu'il existerait une certaine pression sociale dans le pays d'origine par rapport à l'implication de l'homme dans le foyer ce qui rejoint les conclusions de Battaglini et al. : « En l'absence de réseau, surtout familiaux, les conjoints vivent un contexte qui favorise leur implication et qui leur offre la possibilité de transgresser certaines normes qui habituellement gèrent la division sexuelle des tâches dans leur pays d'origine » (2002b: 62). On peut penser que cette pression trouve son origine dans les prescriptions religieuses et culturelles des rôles conjugaux, tel que nous l'avons expliqué plus tôt en référant aux valeurs associées à la tradition patrilinéaire toujours présente et aux stéréotypes associés à la division des rôles et responsabilités dans le foyer. Ainsi, il semble que, tel que l'affirme Battaglini dans son texte sur la paternité en contexte migratoire : « l'immigration constitue une expérience favorisant l'émergence d'*exceptions aux normes* qui prévalent au pays d'origine quant aux valeurs et comportements paternels » (2002a : 117, italique dans le texte).

Sur l'ensemble des couples rencontrés, les couples 5 et 6 ont, quant à eux, une vision qu'on pourrait qualifier de plus dichotomique du travail domestique, des responsabilités familiales et de l'organisation du foyer dans son ensemble. Pour eux, et plus particulièrement pour le couple 5, les femmes et les hommes ont chacun leurs responsabilités. Le couple 6 fait souvent référence à la division des rôles conjugaux prescrite par la religion selon la perspective que le rôle de l'homme soit de subvenir aux besoins du foyer et celui de la femme, d'éduquer les enfants. Toutefois, monsieur soutient que la réalité est dorénavant différente : la société a changé et les besoins d'un foyer sont rendus trop importants pour que l'homme puisse s'en sortir seul. La femme doit donc travailler. Néanmoins, dans les faits, l'homme du couple 6 confie subvenir à toutes les dépenses du foyer sauf pour les frais liés aux enfants qui sont la responsabilité de sa conjointe. Celle-ci débourse entre autres pour les frais de garderie. Toutefois, il faut garder en tête que celle-ci était sans emploi au moment de l'entretien et recevait des prestations d'assurance-sociale ainsi qu'un montant pour la garde des enfants. Du coup, on peut se demander si cette division inégale des frais est réellement liée à la perception qu'ils ont des rôles conjugaux où est-ce plutôt le fruit de la situation économique du foyer. Malgré cela, selon ce conjoint, la prise en charge des frais liés au foyer demeure la responsabilité de l'homme peu importe la situation : « non non non, c'est pas moitié moitié chez nous, l'homme il doit prendre en charge la famille au complet, même si la femme travaille ». Nous avons pu constater au cours de nos entretiens que tous les couples ne voient pas la chose du même œil. En effet, pour le couple 1, cette responsabilité de l'homme de prendre en charge les dépenses du foyer ne semblait pas être très importante puisque dès leur arrivée, c'est

Mme qui a rempli le rôle de pourvoyeur, et ce, quelques années jusqu'à ce que son conjoint puisse bénéficier de bourses d'études.

Les entretiens confirment que, à l'instar de Battaglini (2002a), Hernandez (2002) et Dyke et Saucier (2002), le rôle et le comportement des hommes qui immigreront ici changent effectivement par rapport à ce qu'il était dans le pays d'origine, mais pas systématiquement. En effet, il semble que, selon qu'il y a présence de plusieurs membres de la famille élargie dans le pays d'accueil, la redistribution des rôles (tâches) et l'implication de l'homme ne sera pas la même. Dans le cas des six hommes de l'échantillon, il est possible de constater des changements dans l'implication chez cinq d'entre eux, mais toujours à des degrés divers. Aussi, force est de constater que le rôle de l'homme/père pourvoyeur demeure important après la migration. Cette stabilité est particulièrement prégnante dans le discours de l'homme du couple 6. Tout semble donc indiquer que le comportement des hommes se situe à mi-chemin entre ce qu'il aurait été dans le pays d'origine et celui des hommes qu'ils côtoient dans le pays d'accueil. On peut donc avancer que cela constitue une certaine adaptation du rôle du père aux nouvelles réalités qu'entraîne la migration.

3.1.3. RÔLES CONJUGAUX ET CONFLITS

Plusieurs de nos participants ont fait allusion, dans leur témoignage, à divers conflits qui se sont produits entre les conjoints et d'ailleurs, la littérature rapporte que le fait d'immigrer peut entraîner des changements dans le couple et engendrer des

conflits potentiels. De manière générale, les participants rapportent que leur couple est plus lié qu'avant, qu'ils sont davantage attachés l'un à l'autre maintenant qu'avant la migration. Selon eux, cet attachement plus fort découlerait du fait que les conjoints sont seuls ici et n'ont qu'eux sur qui compter. D'ailleurs, l'homme du couple 1 émet ce commentaire :

« au début [...] la seule personne qui se trouvait à côté de toi pour te soutenir [te soutenir] et pis te remonter le moral c'était ma conjointe. [...] On jouait un peu le rôle... on essaie un p'tit peu de remplir... chacun va remplir le rôle de la famille qu'on a laissé au Maroc tu vois. [...] Tu viens ici, tout est nouveau, tout est différent faque y'a des difficultés morales, etc. Financières aussi au début... tsé t'as pas encore de... tsé de perspective claire d'emploi, de travail, etc. Et pis ehh... la présence du conjoint ça aide beaucoup parce que, comme j'dis là, ça emplit tout le vide de ce que tu as laissé là-bas et c'est lui qui va te donner des conseils, qui va te remonter le moral, etc. »

Trois des six couples ont accepté de s'ouvrir sur les conflits qu'ils ont vécus au Québec, mais plus particulièrement les femmes des couples 3 et 6. Elles confient toutes deux avoir souffert d'un épisode dépressif, pour des raisons similaires. L'une est arrivée ici enceinte et l'autre s'est retrouvée enceinte peu après son arrivée de sorte qu'aucune des deux n'a pu travailler avant plusieurs mois. Toutes les deux rapportent avoir trouvé difficile de rester à la maison pendant que leur conjoint sortait pour travailler ou aller à l'école. Toutes deux ont blâmé leur conjoint, d'autant que c'est de lui que venait initialement l'idée de quitter le Maroc et d'immigrer.

Lorsqu'elles font référence à l'isolement vécu à leur arrivée, chacune des cinq femmes laisse entrevoir les difficultés que peut entraîner une telle situation et qui

pourraient être considérées comme indicatives d'une certaine détresse psychologique plus intense pour certaines. Les femmes des couples 3 et 6 ont affirmé avoir fait une sorte de dépression qui concorde avec l'isolement qu'elles ont subi. Même la femme du couple 1 dit avoir vécu des moments difficiles, mais en parle dans une moindre mesure. Son conjoint dit ceci à ce propos : « Elle a pleuré presque tout le temps au début [...] les 2-3 premiers mois, c'était vraiment la déprime ». Les seules qui n'ont pas abordé le sujet sont les femmes des couples 4 et 5. Celles-ci sont parvenues à éviter l'isolement en trouvant un emploi dès leur arrivée ou ne se sont jamais retrouvées dans une telle situation, car elles ont un réseau familial important à proximité. Néanmoins, l'isolement ressenti par certaines de ces femmes aura comme conséquence qu'elles auront tendance à transférer leurs besoins de soutien et d'écoute sur leur conjoint. Si celui-ci est disposé à prendre cette place, la femme se sentira moins isolée et plus soutenue. Toutefois, dans les cas où, à cause de la recherche active de travail ou au temps consacré aux études, l'homme n'a pas l'opportunité d'être à l'écoute de sa femme pour la soutenir, il semble que l'isolement se verra intensifié et la détresse psychologique qu'elles vivront alors sera d'autant plus importante. Ce cumul de vulnérabilités, auquel s'ajoutent les pressions liées à l'immigration, a un impact non négligeable sur la santé mentale des femmes nouvellement immigrées.

Une étude de Battaglini et al. (2002b) portant sur la maternité en contexte d'immigration a montré que la fragilité émotionnelle découlant d'une telle situation constitue un facteur de vulnérabilité. Cette fragilité émotionnelle trouverait sa source en

partie dans la solitude que les femmes vivent et se traduirait par de l'anxiété ou encore la perte d'estime de soi ce qui rejoint les propos de certaines femmes que nous avons rencontrées. Les auteurs ont trouvé que, outre l'expérience migratoire en soi, les *ruptures sociales et familiales* (isolement et séparation) étaient souvent mises en cause pour expliquer la fragilité émotionnelle. Ils concluent ainsi que l'absence de la parenté constitue un facteur de vulnérabilité et il a été possible de le constater dans le discours de nos participantes.

Lorsqu'ils ont l'opportunité de parler des conflits conjugaux qu'ils traversent, les participants rapportent que le stress ressenti à cause de la recherche d'emploi constitue un élément déclencheur majeur, à la source de tels conflits. Tel qu'en témoigne Mme 6, le stress de ne pas trouver d'emploi associé au sentiment d'inutilité peut être difficile à vivre :

« J'ai senti que j'ai pas de valeur ici. La première des choses, oui! Parce que y'a pas de travail, les gens trouvaient [que] mon diplôme, mon expérience, ça valait rien! Alors je me suis dit : 'pourquoi rester ici?'. Je valais plus là-bas, avec ma famille en plus. C'était vraiment un cauchemar. »

De plus, un certain stress lié au retour nécessaire aux études pour pouvoir obtenir un meilleur emploi est aussi palpable dans le discours des participants. L'impact sur les relations conjugales est, à leurs dires, majeur. Mme 6 racontait que :

« Quand lui, il a commencé à travailler ou faire des études, c'était l'enfer parce que [au Maroc] on se voyait à midi, on déjeunait... bon c'était plus! Là, il rentre à 8h du soir, il mange, il dort... Il part le

lendemain matin [c'est pareil]. Arrive le week-end... il a un autre job le week-end... c'était... ça causé des problèmes, ça oui! »

D'ailleurs, interrogée sur la manière dont elle se sentait à ce moment-là, elle ajoute ceci :

« Bah déjà le fait que j'ai personne à qui je parle, je passe mes journées à faire quoi...? Juste pour passer la journée là... et quand il arrive quelqu'un avec qui je peux parler, il s'endort! Imagine-toi là! En plus dans un pays que tu connais personne. C'tait vraiment difficile. »

Elle conclut ce segment en confiant qu'à chaque dispute, elle en venait à le blâmer de la situation et lui lançait au visage qu'il était responsable puisque c'est lui qui avait voulu immigrer initialement. Son conjoint, qui était présent au moment où elle racontait leurs difficultés, a tout confirmé. Il dit : « oui oui, elle était... y'avait des problèmes comme elle a soulevé! Moi j'avais pas le choix... ». Considérant l'équivalence qu'il a réussi à obtenir pour sa scolarité antérieure (Diplôme d'études secondaires plus une année de Cégep), il insiste sur le fait qu'il se voyait dans l'obligation de réaliser un retour aux études afin d'être en mesure de trouver un emploi pouvant adéquatement subvenir aux besoins de sa famille. Par rapport à leurs problèmes de couple, il ajoute :

« Je rentre ici le soir ehh... l'été c'est à 10h, les autres sessions c'est à 9h, donc je viens fatigué... et ça a causé des problèmes... c'est entre homme et femme parce que je viens le soir, je m'endors donc je donne pas le temps pour elle. C'était ça [...] parmi les problèmes... c'était pas volontaire, c'était seulement la fatigue [...] »

Parmi les femmes rencontrées, la femme du couple 4 est la seule à ne pas voir de lien entre les conflits qu'ils ont eus à leur arrivée et leur immigration en tant que telle. Elle

met plutôt en cause le stress qu'ils vivent par rapport à leurs responsabilités et la conciliation travail-famille qui en découle. Elle dit : « ce n'est pas le contexte, le fait qu'on ait immigré ici que ça crée des conflits ». Dans leur cas, il s'agit surtout de frictions à cause de la fatigue et du stress. Toutefois, au cours de l'entretien, elle fait le lien entre le stress et la société québécoise à plusieurs reprises. Autrement dit, bien qu'elle n'en ait pas nécessairement conscience au moment où elle en parle, il semble qu'il y ait tout de même un lien entre les conflits vécus et le fait d'avoir immigré, mais davantage à travers le stress vécu par chacun des membres dans la nouvelle société. Ce constat est d'ailleurs présent dans les commentaires faits par les autres couples sur le stress lié à la réalité migratoire et les tensions qui peuvent survenir dans le couple dans ces conditions :

« Non, dans notre pays, on sentait jamais le besoin d'être aidé ou... je sais pas pourquoi, mais ici on sent beaucoup de stress, beaucoup, beaucoup, beaucoup de stress. » (Mme couple 3)

Le stress lié à l'absence de la parenté et le sentiment de vide et d'isolement qui y sont inévitablement associés est un sujet qui revient fréquemment dans le discours : le stress d'être seul ici, le stress de la gestion du temps (aller chercher les enfants à la garderie en sortant du travail; avoir le temps de compléter l'ensemble des tâches ménagères; conciliation travail-famille, famille-études, études-travail), le stress de ne pas atteindre les buts fixés au départ (avoir un niveau de vie équivalent ou supérieur à ce qu'il a été au Maroc ce qui implique tenter d'avoir le meilleur emploi possible et tout faire pour l'obtenir) sont des éléments omniprésents.

Nous avons ainsi constaté que la migration a un impact autant sur les relations conjugales au niveau affectif, que sur les rôles conjugaux au niveau pratique de la division du travail domestique. Les nouvelles réalités auxquelles sont confrontés les couples viennent renforcer les liens entre les conjoints de sorte que certains considèreront devoir faire front commun et être solidaire pour arriver à une installation réussie. Cette volonté de « faire équipe », si elle n'a pas toujours été exprimée clairement comme telle est décelable dans le récit qu'ils font des événements et de leurs actions toujours en fonction d'un but commun.

3.1.4. DES CONSÉQUENCES CONCRÈTES DE LA PERTE DU SOUTIEN APPORTÉ PAR LA FAMILLE ÉLARGIE.

Le fait de n'être que deux limite souvent les activités que les conjoints peuvent se permettre dans le pays d'accueil. La femme du couple 3 a d'ailleurs raconté plusieurs anecdotes à ce sujet dont deux qui expriment à quel point la limitation des activités est réelle. Elle a entre autres expliqué à quel point le fait de n'avoir personne à qui confier les enfants l'a empêchée d'évoluer professionnellement. Elle rapporte par exemple que dernièrement, son employeur a offert à tous les employés une formation de perfectionnement à laquelle elle aurait beaucoup aimé participer. Toutefois, cette formation se déroulait le soir et c'est à ce moment que son conjoint est au travail. Ils ont tenté de trouver ensemble une solution à ce conflit d'horaire, mais elle a finalement pris la décision de ne pas suivre la formation parce que c'était, jugeait-elle, trop compliqué pour les enfants :

« Mais si j'avais mes parents ici, j'me poserais même pas la question. Ils peuvent passer la nuit [chez les grands-parents], ils vont manger... je sais qu'ils sont en de bonnes mains. Ils vont même se coucher là. Le matin j'vais les ramener directement à l'école... Tu vois!? Juste l'idée que tu peux pas te permettre n'importe quoi... »

L'homme du couple 6 a un point de vue un peu différent à ce sujet : il est le seul à avoir mis en relation la présence de la parenté et l'éducation des enfants. En effet, pour lui, outre le soutien pratique qu'apporterait la présence des grands-parents, il apprécierait être en mesure de bénéficier de davantage d'aide de leur part pour l'éducation des enfants et le discours de sa femme va dans le même sens. Ainsi, ils expliquent :

Mme 6 : « [...] au Maroc là t'as la tante, t'as la cousine eh... t'as la grand-maman... t'as tout ensemble qui éduque. Y'a tous les yeux avec toi. Là [ici] t'es seul. »

Mr 6 : « Même les voisins, n'importe qui, s'ils voient [ton enfant] faire quelque chose, il va lui dire : 'Non, il faut pas faire ça.' Ici, y'a personne qui va... »

L'importance de l'éducation revient de façon récurrente dans les propos de ce père de famille. Il va même jusqu'à dire que l'absence de la parenté pour aider au niveau de l'éducation est une des raisons qui le pousserait à retourner au Maroc si l'opportunité se présentait.

Ainsi, selon certains des participants, les responsabilités sont plus difficiles à assumer que s'ils étaient en mesure de bénéficier du soutien de la parenté. L'homme du couple 4 dit que ce manque est une difficulté supplémentaire parce qu'ils n'ont pas de famille sur laquelle s'appuyer en cas de besoin. La femme du couple 3, quant à

elle, ajoute que la différence entre vivre ici et au Maroc c'est de ne pas avoir la famille pour les aider et le stress que cette situation cause chez les familles immigrantes. Ainsi, tout laisse indiquer que ce manque est vécu par la plupart des couples rencontrés et il semblerait que ceux-ci tentent de le combler en s'appuyant sur leurs amis. Toutefois, aux dires des participants, le manque finirait par s'estomper avec le temps et en viendrait à prendre moins de place :

« Après la première année, la deuxième année là on était un peu dépassé par rapport... parce que la première année c'était très difficile pour moi. La famille était vraiment mon... une chose très essentielle [...], mais j'dirais avec les années ça commence à baisser » (Mme 6).

Néanmoins, la manière dont nos interlocuteurs parlent de la façon dont ils vivent la séparation laisse entrevoir la difficulté avec laquelle ils traversent cette situation. Quatre extraits nous ont semblé particulièrement parlants. Tout d'abord, ces extraits des propos de l'homme du couple 1 et de la femme du couple 3 nous informent sur les sentiments ressentis dans les premiers mois de leur arrivée :

« Moi c'est clair que la première réaction c'est que tu restes un peu sur le... le... 'background' d'avoir quitté ta famille, le Maroc, etc. [...] y'a toujours un effet de... tsé un peu triste : bon, j'ai laissé ma famille et pis maman qui appel... Tsé la famille, ils veulent jamais que leurs enfants s'éloignent trop trop loin » (Mr couple1).

« J'arrêtais pas de pleurer mes parents parce que quand même c'est... on est déraciné, on a laissé nos familles pis nos parents... » (Mme couple 3)

Et puis ces propos des femmes des couples 3 et 4 nous informent sur comment la séparation les affectent encore aujourd'hui :

« Ça nous manque toujours les parents, c'est sûr! Lui il a perdu sa mère entre temps donc c'tait un déchirement. Il l'a perdue l'année dernière [...] Ça on trouve ça difficile parce que on est loin. On a rien vécu, on a rien pu voir, on a pas été avec eux pour les soutenir, pour qu'on soit soutenu, c'est... Ça c'est difficile! » (Mme couple 3)

« Même si on voit les amis, on a pas les mêmes sentiments comme qu'on était au Maroc. On a pas les mêmes... des fois on a la nostalgie. Tsé des fois comme j't'ai dit, le mois de Ramadan, les fêtes et tout, on s'dit : 'Ah les chanceux, ils se réunissent ensemble, ils font ci, ils font ça...' On a plein de choses, des petites futilités qui sont pour eh... au début pour nous quand on avait... quand on vivait au Maroc c'était des p'tites futilités, mais ça commencé à paraître comme des choses très importantes, des p'tites choses que... des détails, mais sont très importants pour nous. On s'rendait pas compte avant... » (Mme couple 4).

L'utilisation de mots comme *tristesse* et *nostalgie*, mais surtout *déraciné* et *déchirement* témoigne de la dimension fortement émotionnelle de la migration, mais aussi de comment le maintien de liens avec la parenté demeurée au Maroc peut avoir une importance majeure, bien au-delà d'un quelconque soutien que celle-ci peut apporter.

Les paroles de la femme du couple 3 sur la perte de la mère de son conjoint ne font qu'illustrer en partie les difficultés que la majorité de nos participants ont à vivre aussi éloignés de leurs parents vieillissants. La plupart, sinon l'ensemble, de nos participants ont soit un parent malade ou ont fait l'expérience d'un deuil à distance, une expérience éprouvante s'il en est. Un sentiment d'impuissance face aux événements qui se déroulent de l'autre côté de l'Atlantique émane du discours de certains d'entre eux et ils tentent de soutenir leurs parents vieillissants du mieux

qu'ils le peuvent⁴⁰. D'ailleurs, le souci d'un retour rapide au pays en cas de problème a même motivé le choix de la ville d'établissement d'un des couples :

« Mais aussi c'est parce que ... y'a aussi une autre chose importante c'est eh la facilité d'accès au Maroc aussi. Montréal-Casa [Casablanca] c'est un vol direct. Six heures et tu es au Maroc, tu es chez vous donc c'est aussi quelque chose de très important. Ici des fois tu peux avoir une information ou quelque chose et faut que tu te rendes assez rapidement au Maroc... Là hop..! » (Mr couple 1)

Les paroles de la femme du couple 4, quant à elles, mettent en lumière le nombre infini de deuils que les immigrants doivent faire dont ils ne sont pas conscients au premier abord et qui sont très loin des côtés économique ou pratique qui sont généralement considérés comme les plus importants.

Dans l'ensemble, pour conclure cette section, nous avons pu constater que, même s'il peut s'avérer difficile de les maintenir intacts, les liens avec la parenté restée au Maroc ne disparaissent pas complètement. Nous dirions plutôt qu'ils sont réorganisés pour pallier la distance géographique qui sépare dorénavant les membres de la famille et leur maintien, tel qu'on peut s'y attendre, est d'une importance majeure pour nos participants.

3.2. LIENS FAMILIAUX ET SOLIDARITÉS

Tel que vu précédemment, les solidarités familiales peuvent prendre plusieurs formes : des échanges de biens matériels (de l'argent, des cadeaux ainsi que des dons

⁴⁰ Les travaux de Montgomery, Le Gall et Stoezel ont en effet montré que les limitations associées à la migration « génèrent des sentiments d'isolement, de regret et de culpabilité du fait d'être si loin des proches lors de moments aussi chargés d'émotion » (2010 : 89).

et des prêts), l'échange de services (domestiques, la garde ou les soins prodigués aux enfants ou parents âgés l'hébergement et le transport) et finalement le support moral, affectif, informationnel et relationnel (Van Pevenage, 2009). Il est possible de faire des liens directs entre ces aspects des solidarités familiales et les cinq types de soutien transnational décrit par Baldassar (2007a). Ainsi, le premier type (le soutien financier) est directement relié à l'aspect des échanges de biens matériels; deux types de soutien (soins et hébergement) se regroupent sous l'aspect de l'échange de services; les types de soutien pratique et moral (émotionnel) sont identiques. Suite aux entretiens menés dans le cadre de ce travail, nous avons pu retracer la présence (ou l'absence) de chacun de ces aspects des solidarités, mais aussi la réciprocité de ceux-ci, élément central des solidarités familiales.

3.2.1. LIENS FAMILIAUX AU QUÉBEC

Si l'immigration est a priori un projet n'appartenant qu'au noyau familial composé des conjoints et des enfants, il arrive que des membres de la famille proche ou éloignée aient aussi pris la décision d'immigrer au même endroit, ouvrant ainsi la possibilité de reconstruire un réseau familial dans le pays d'accueil. Toutefois, il a été constaté auprès de notre échantillon, que cette possibilité, même si elle existe, ne se concrétise pas nécessairement. En effet, des six couples rencontrés, quatre ont de la famille ici (cousins, frères, sœurs), mais seuls deux de ces couples entretiennent vraiment des liens avec ces gens. Du coup, certains des participants qui ont de la famille à Montréal, comme le couple 5, savent qu'ils peuvent compter sur eux en cas de besoin diminuant ainsi l'isolement qu'ils pourraient subir. Il y a plusieurs

échanges de services entre l'homme du couple 5 et ses sœurs. Par exemple, lorsqu'elles n'ont personne pour s'occuper de leurs propres enfants, le couple s'acquitte de cette tâche le temps nécessaire. Outre cet homme et le frère de Mme 3 qui traverse présentement un moment difficile, les couples qui ont des membres de la famille au Québec n'entretiennent pas de rapports réguliers avec eux. Par ailleurs, beaucoup disent que les amis ont plus d'importance que la famille.

On constate donc, surtout pour le couple 5 qui compte plus de membres de la famille élargie à Montréal, un retour des liens familiaux habituels et des solidarités familiales qui y sont associées. Il y a dans cette famille plusieurs échanges de services de différents types, un soutien moral toujours constant ainsi qu'une réciprocité soutenue. Toutefois, cette situation est particulière à ce couple et on peut penser que cette réalité découle probablement du fait que plusieurs membres de cette famille sont réunis de ce côté de l'Atlantique et surtout à Montréal en fait une exception.

3.2.2. LIENS FAMILIAUX QUÉBEC-MAROC

Tous les couples entretiennent des liens avec leur famille à l'étranger de sorte que, selon ce que nous avons constaté, l'ensemble des types d'organisation familiale transnationale chez nos participants se rapporte à ce que Le Gall appelle là « parentèle transnationale » (2002, 2005, 2007). Bien que la fréquence des contacts puisse varier, les liens sont surtout maintenus grâce à la technologie. Outre le téléphone, internet (avec des programmes comme Msn et Skype et la 'webcam') a un rôle important dans les contacts entre les membres de la famille. Le téléphone sera

utilisé dans une moindre mesure généralement une fois par semaine environ en raison du coût élevé des communications avec le Maroc. Par contre, l'utilisation d'internet est beaucoup plus importante. Une femme en particulier avance être connectée sur Msn en permanence et parle à sa famille tous les jours, plusieurs fois par jour. Une autre parle au téléphone à ses parents presque tous les jours et parfois plusieurs fois par jour en utilisant une ligne internet qui diminue le coût des communications. Généralement, dans les couples qui ont été rencontrés, la femme a des contacts beaucoup plus nombreux avec sa famille. Certaines disent elles-mêmes qu'elles sont plus attachées à leur famille que leur conjoint ne peut l'être.

Les visites de la famille, la plupart du temps uniquement des parents, sont assez fréquentes. Pour certains des couples, les parents viennent presque chaque année, d'autres préfèrent se rendre là-bas plutôt que le contraire. Bien que le but premier de ces visites soit justement de se voir, il arrive également que celles-ci servent à offrir de l'aide. Il s'agit donc de visites en périodes de crises (Baldassar et al., 2007). Par exemple, la femme du couple 4 rapporte que ses parents ont déjà fait le voyage juste pour l'aider, parce qu'elle avait un horaire sur appel au travail et qu'elle avait de la difficulté à faire garder l'enfant⁴¹.

Cependant, la situation la plus révélatrice est la venue des mères au Canada lorsque leur fille accouche. Elles se déplacent pour venir soutenir la femme après la

⁴¹ Puisque l'argent est apparu comme un sujet difficilement abordable, nous n'avons malheureusement pas d'information sur qui débourse les frais pour les déplacements des grands-parents dans une telle situation. Une telle information aurait été intéressante pour mieux comprendre les dynamiques d'échange de services.

naissance de l'enfant et la soulager de certaines de ses responsabilités auprès de l'enfant et/ou du foyer, lui permettant du même coup de se reposer. Elles vont s'occuper du nouveau-né, des autres enfants s'il y a lieu et elles feront également le ménage ou la cuisine. Les séjours vont s'étendre de un à presque six mois ici. Sur les six couples rencontrés, la mère est venue spécifiquement pour la naissance ou un peu après pour quatre des femmes. Un autre couple a confié qu'elle aurait aimé pouvoir bénéficier du soutien de la mère de Mme, mais ce ne fut pas possible.

L'aide de la mère à la naissance est considérée par toutes les femmes de notre échantillon comme indispensable. Elles en parlent comme d'un soulagement, un « don du ciel » qui leur permet de se remettre plus rapidement. La femme du couple 4, qui n'a pas eu sa mère auprès d'elle au moment de l'accouchement (elle est venue après) a dit conseiller à toutes ses amies de demander à leur mère de venir au Canada à la naissance de leur enfant. À ce propos, la femme du couple 3, en faisant référence à une amie qui donnera naissance à une enfant sous peu, renchérit en disant :

« Elle m'a dit : 'Juste l'idée qu'elle est là, ça me soulage! C'est comme j'm'en fous du reste... de ce qui arrive!' C'est juste l'idée que sa mère est là, ça va la soutenir. »

Il s'agit là d'une forme d'aide qui relève de l'échange de services et du soutien pratique, qui est présent lorsque le besoin s'en fait sentir et qui va de pair avec le soutien émotionnel et moral dont la nouvelle mère a besoin. Toutefois, ce qui revient le plus souvent dans le discours des couples est que les mères viennent principalement pour prendre en charge les tâches ménagères et les soins prodigués

aux enfants. Ce soutien est, à notre avis, l'aspect des solidarités familiales qui demeure le plus présent et constant, après le soutien moral.

Si on exclut la venue des mères au Canada lors de l'accouchement de leur fille, l'aide apportée par la parenté demeurée au pays reste limitée par la distance. Il s'agit plus de soutien moral entre les membres de la famille comme le résume la femme du couple 4 : « À distance, c'est le moral. Ils nous aident moralement. » D'ailleurs, la famille à l'étranger demeure une source de soutien et de conseils pour ceux qui ont immigré que nous associerons à la deuxième catégorie d'aide transnational telle qu'élaborée par Baldassar (2007). L'homme du couple 4 témoigne que :

« [...] même si on va prendre une décision qui... pour laquelle ils n'ont aucune connaissance... mais on va juste se fier à leur *feeling* [...] parfois on va juste avoir besoin de la bénédiction. »

Dans quelques cas, le couple rencontré soutient financièrement les parents restés au pays. Toutefois, ce soutien financier ne prend pas la forme de transfert de fonds importants (*remittances*). À l'instar de ce qui a été observé chez un groupe d'immigrants d'origine marocaine en Italie (Eve, 2008), ce genre de pratique ne semble pas avoir cours chez les six couples que nous avons rencontrés. Le soutien octroyé semble plutôt prendre la forme de cadeaux et de dons pour s'assurer du bien-être de leurs parents vieillissants. Par exemple, certains envoient de l'argent pour permettre à leur parent de se faire un cadeau ou encore ils payent les médicaments d'un parent malade ce qui relève plus d'une dimension affective des relations

familiales que d'un soutien pratique à proprement dit. Cependant, pour d'autres, l'aide est plus significative. Dans le cas du couple 5, monsieur et ses quatre frères et sœurs se divisent le loyer de l'appartement de leurs parents resté au Maroc. Par ailleurs, le couple 6 confie considérer l'aide financière aux parents comme leur devoir, un devoir religieux de prendre soin de leurs parents vieillissants, précisent-ils. Mr dit :

« [...] là, on parle de religion, de prendre soin de nos parents s'ils sont vieux au niveau de... habitation, santé... c'est ça qui est vraiment ehhh... [...] c'est religieux et culturel aussi, au niveau des coutumes eh on devrait prendre soin de nos parents [...] les parents, ça passe en premier! [...] même si moi je mange pas, c'est eux en premier. »

Il semble que, pour ces couples, le fait de pouvoir soutenir leurs proches en les aidant du mieux qu'ils peuvent contribue à atténuer le vide laissé par l'immigration et la séparation des familles qui en résulte inévitablement. Questionnés directement, tous mentionnent que le moment où ils sentent le plus le poids de la distance et de la séparation est lors des fêtes religieuses. Toutefois, tout au long des entretiens réalisés, il est possible de sentir à quel point la famille leur manque dans la vie de tous les jours :

Mme : « Oui, j'allais dire ça aussi [en tout temps] surtout quand on est désespéré! »

Mr : « Surtout, moi j'dirais surtout quand on passe des moments agréables ici, on pense à eux... » (Couple 3)

Systématiquement, les participants en sont venus à comparer leur vie ici avec ce qu'elle aurait été au Maroc s'ils n'avaient pas fait le choix de quitter le pays. Tous s'entendent pour dire que la vie serait plus facile si leurs parents étaient auprès d'eux.

À ce propos, l'homme du couple 6 affirme que : « Ça compte beaucoup la famille! Moi je vais être sincère avec vous : si y'a la famille ici, j'ai tout! ».

L'aspect immédiat du soutien obtenu au travers des solidarités familiales disparaît effectivement, mais selon ce qui a été constaté lors des entretiens, l'élément de réciprocité ne disparaît pas totalement comme on pourrait s'y attendre (Van Pevenage, 2009). En effet, il apparaît que celle-ci a plutôt tendance à se réaliser à retardement, en étant modulé par les besoins des membres de la famille à l'étranger. Dans un contexte de migration où la distance géographique est un facteur important dans le maintien des liens familiaux, il y a effectivement lieu de croire que les solidarités familiales soient encore plus motivées par l'importance des besoins que dans le cas où cette distance n'existe pas. Nos résultats plaident en faveur d'une certaine mobilisation des solidarités familiales transnationales selon le contexte, en fonction des situations spécifiques qui se présentent. Le sentiment de responsabilité familiale demeure présent d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique.

3.3. MAINTIEN ET CRÉATION DE RÉSEAUX SOCIAUX

Outre la perte du soutien offert par la parenté, les migrants perdent les réseaux sociaux qu'ils ont construits au fil du temps dans le pays d'origine. Cette situation les place donc inévitablement devant la nécessité d'en recréer une fois ici. La reconstruction de réseaux sociaux est d'une importance capitale dans l'établissement des nouveaux immigrants, car elle permet de briser l'isolement de ceux-ci et elle contribue à leur intégration plus large. Plusieurs stratégies peuvent être utilisées pour

se faire de nouveaux contacts : à travers le travail, des organismes communautaires ou le voisinage par exemple. Alors qu'on pourrait être porté à croire le contraire, pour les couples que nous avons rencontrés, il semble que les réseaux sociaux ne se brisent pas complètement avec la migration.

3.3.1. LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Souvent les nouveaux arrivants se rendent dans ces organismes pour apprendre comment fonctionne la société québécoise et établir un premier contact. Par organisme, il est question soit d'organismes non gouvernementaux (ONG) ayant pour mission d'apporter de l'aide aux nouveaux arrivants, soit tout autre organisme pouvant apporter un certain soutien sans être spécifiquement dédié aux immigrants. Sont donc exclus les services gouvernementaux comme les Centres locaux d'emploi ou les organismes dédiés à l'aide à l'emploi comme les Carrefours Jeunesse-Emploi dont presque tous les participants ont utilisé les services. Tel qu'on pouvait l'imaginer, la fréquentation d'organismes d'aide à l'installation est très différente selon que les couples ont déjà des membres de la famille dans le pays d'accueil ou qui n'en ont pas. Si tous prétendent que le réseau d'amis prend plus d'importance que la famille une fois ici, force est de constater que ceux qui avaient déjà de la famille au Canada ont eu plus de facilité à s'installer. Ceux ayant de la famille sur le lieu d'émigration ont pu bénéficier de nombreux conseils sur l'expérience migratoire venant de personnes qui avaient déjà vécu une telle expérience comme dans quel quartier s'établir, comment se procurer la carte pour les transports en commun, comment celui-ci fonctionne ou encore où trouver de la viande *halal*. Ainsi, on

constate que sur les six couples rencontrés, les quatre ayant de la famille ici n'ont pas eu à faire appel aux services offerts par des organismes d'aide. À l'inverse, les deux couples n'ayant pas de famille ici se sont tous les deux rendus dans ces organismes. À son arrivée, le couple 4 qui s'est établi dans le quartier de Côte-des-Neiges à Montréal, s'est rendu chez PROMIS pour une séance d'informations pratiques. La femme du couple 4 dit qu'ils ont trouvé cette séance assez utile. C'est d'ailleurs suite à cette rencontre qu'elle a pris la décision de devenir bénévole pour cet organisme pendant deux mois.

La situation du quartier Côte-des-Neiges (premier quartier d'établissement pour trois de nos couples participants) est particulière, 51 % de la population résidente n'est pas née au Canada⁴² et pour cette raison, il est considéré comme un des principaux quartiers d'immigration de Montréal (Germain, 2002). En effet, ce quartier est le quartier d'établissement initial de beaucoup de nouveaux arrivants qui le quitteront après quelques années. On observe donc un renouvellement constant de la population immigrante dans le quartier (Ramirez, 1997). Dans ces circonstances, il n'est donc pas surprenant que la vie de quartier soit très orientée vers la pluralité ethnique et qu'on y retrouve un bon nombre d'ONG semblables à PROMIS⁴³.

Des intervenants de deux organismes de ce quartier que nous avons pu rencontrer (Le Baobab familial et PROMIS) nous ont fait part de la réalité des

⁴² Recensement 2001.

⁴³ Outre PROMIS qui a une mission s'adressant à la population immigrante en général, on retrouve, par exemple, le Projet Genèse dédié à la défense des droits sociaux, le Relais Côte-des-Neiges pour les familles ou encore L'envol des femmes pour les mères. Il est possible de retrouver une liste complète sur le site de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce : http://www.arrondissement.com/cdn_ndg-directory/t1/

familles immigrantes qui viennent solliciter leurs services. Dépendamment des services offerts, beaucoup de nouveaux arrivants viennent chercher des renseignements et de l'aide pour faciliter leur établissement. Les femmes qui participeront aux activités communes chercheraient davantage à créer des liens et à briser l'isolement dans lequel l'immigration les a placées. Ces femmes n'auraient pas de familles (ou autres liens) ici, ce qui rejoint l'expérience vécue par Mme 4 qui a continué à faire du bénévolat auprès de l'organisme après avoir utilisé les services dont elle avait besoin.

Ce sont pourtant des raisons bien différentes qui ont poussé le couple 6 à bénéficier du soutien d'un organisme communautaire. En effet, le couple 6 a dû demander l'aide de Jeunesse au Soleil mensuellement pour la nourriture, les vêtements et les jouets pour enfants. Ils affirment que l'aide offerte par cet organisme était nécessaire pour leur permettre de subvenir à leurs besoins mensuels. Jeunesse au Soleil est un organisme dont les services ne s'adressent pas spécifiquement aux nouveaux arrivants. En plus des activités sportives et de loisir, Jeunesse au Soleil offre des programmes de soutien à la population Montréalaise dont un service d'aide d'urgence aux personnes dans le besoin (les services sont ouverts aux individus qui reçoivent une allocation de bien-être social ou d'Assurance-emploi) comportant, entre autres, un dépannage alimentaire et un dépannage vestimentaire.⁴⁴

On considère souvent les organismes communautaires comme un des principaux moyens utilisés par les nouveaux arrivants pour se recréer un réseau social

⁴⁴ Jeunesse au Soleil : <http://sunyouthorg.com/index.asp>

et briser l'isolement, mais ce n'est pas le cas des familles que nous avons rencontrées. Ce genre d'organismes est également considéré comme un facteur de protection pour les immigrants en contribuant à la création d'un réseau social. À ce titre, nos résultats nous portent à croire que les amis sont considérés comme plus importants comme support moral.

3.3.2. LES AMIS

Lorsqu'on les questionne à ce sujet, il semble que, pour les participants rencontrés, les amitiés en viennent à prendre une tout autre importance que celle qu'elles avaient tendance à prendre au Maroc. Mr 1, qui pourtant a un frère ici, dit se tourner vers ses amis s'il a besoin d'aide :

« [...] quand tu arrives ici, même si tu as de la famille, tu es plus attaché à un cercle d'amis, beaucoup plus que de famille. Un cercle d'amis où tu partages un certain nombre de valeurs, un certain nombre de choses [...]. Donc, je pense que le cercle d'amis est beaucoup plus important. »

On peut penser que les amis en viennent à former un réseau d'entraide qui contribue, en quelque sorte, à remplacer la parenté. Les services qui sont échangés sont multiples et vont du simple soutien moral lorsqu'un quelqu'un est malade, à des services plus importants comme garder les enfants d'un autre en cas de besoin. La femme du couple 3, qui a un frère ici, dit : « [...] une chose qui aide plus ici, c'est les amis aussi, on a des amis! »

La plupart des amis que les participants ont ici sont des gens qu'ils connaissaient déjà au Maroc (des connaissances d'études, du travail ou encore des amis de sports). Par contre, dans le cas du couple 4, ne connaissant personne à leur arrivée, ils ont rencontré des gens principalement par l'entremise du travail. Des rencontres ont également eu lieu à la mosquée. Aucun couple n'a mentionné avoir des Québécois dits « de souche » dans leur cercle d'amis. Dans tous les cas, le réseau d'amis proche n'est composé que de Marocains d'origine.

La plupart du temps, les couples qui sont venus s'installer ici l'ont fait après que des amis sont eux aussi venus à Montréal. On assiste, en quelque sorte, à la transplantation d'un réseau existant du Maroc vers le Canada. En ce sens, il s'agit plutôt d'une réorganisation des liens existants et de leur renforcement que d'une reconstruction d'un réseau social suite à la perte d'un autre. Autrement dit, ce sont des liens qui préexistaient la migration, mais ils prennent une forme différente ici. Il y a tout lieu de croire que ces mêmes liens deviennent un facteur de protection pour pallier à la perte de la famille élargie. Les besoins de soutien, de services ou autres qui, sans la migration, auraient été remplis par la famille élargie sont maintenant remplis par les amis. Ainsi, ces solidarités, qu'on pourrait appeler « amicales », sont maintenant au centre des réseaux sociaux de ces familles. À propos de l'importance prépondérante des amis, l'homme du couple 1 mentionne ceci :

« Oui oui, c'est certain [que les amis sont important] parce que ici c'est une amitié, mais aussi un aspect pratique des choses tsé. C'est des amis quand même pas très loin pis c'est des choses des fois... des services pratiques qui peuvent émerger pis on s'rend des services comme ça

alors que la famille lointaine c'est plus tsé... le soutien moral des fois pis un contact régulier, mais y'a pas beaucoup de tsé... d'échanges de services. »

Les amis prennent aussi la place de la parenté en ce qui a trait à certains « rituels familiaux » qui avaient cours dans le pays d'origine comme la célébration de certaines fêtes religieuses ou l'anniversaire des enfants. Plusieurs couples ont raconté, par exemple, se rassembler entre amis pour célébrer la rupture du jeûne du Ramadan entre amis. Les couples tentent donc de maintenir un certain nombre de rituels rassembleurs dans le même esprit familial qu'avant la migration permettant ainsi le maintien de ces rites et traditions ce qui contribue à la transmission de l'identité culturelle :

« On prépare aussi des choses pis on les ramène à mes amis, des choses comme ça. Les anniversaires aussi, on fait en sorte à ce que les enfants soient ensemble et pis jouent, offrent des cadeaux, des... Pis on passe des bons moments comme ça. Donc on crée un peu des évènements. »
(Mr couple 1)

De plus, force est de constater qu'il y a un regroupement géographique des couples : quatre des six familles participantes demeurent dans le même quartier de Montréal, à quelques rues de distance et les plus proches amis du couple 4 demeurent dans le bloc appartement voisin du leur. Il s'agit d'un couple dont l'homme a travaillé avec l'homme du couple 4 il y a quelques années. Ces derniers, ne connaissant personne à leur arrivée ici, se sont immédiatement liés d'amitié et ont déménagé à proximité.

Si le choix du quartier d'établissement de ces derniers a été motivé par la proximité du milieu de travail de monsieur, le choix du quartier des quatre autres

couples est plutôt motivé par la composition de la population de celui-ci et les services qui y sont disponibles. Ce genre de regroupement géographique (ou *regroupement ethnique*) est assez commun dans une métropole comme Montréal (Germain, 1999 et 2002). Dans le cas qui nous intéresse, la plupart des participants (quatre sur six) demeuraient, au moment des entretiens, dans l'arrondissement Saint-Léonard aux limites de Montréal-Nord, secteur reflétant l'importance de la présence maghrébine établie dans le quartier dans ses commerces de toutes sortes très marqués par l'appartenance ethnique de la population. Ce type de quartier peut être « des lieux propices au déploiement des spécificités culturelles de un ou plusieurs groupes ethniques, comme des lieux d'entraide et des espaces symboliques, qui favorisent l'établissement volontaire d'individus attirés par le maintien de modes de vie traditionnels ou par la perspective d'avantages économiques » (Seguin, Bernache et Garcia, 2000). Ainsi, si au niveau individuel, l'établissement à proximité d'amis peut permettre d'avoir du soutien à portée de la main et facilite, à notre avis, la création et le maintien de solidarités « amicales », le choix du quartier d'établissement reflèterait une certaine volonté de se retrouver dans un environnement qui rend possible le maintien de certaines habitudes de vie.

Toutefois, dans les couples rencontrés, l'amitié entre voisins n'est pas commune. Il y a parfois des échanges de services entre voisins, mais sauf pour le couple 4, les voisins ne sont pas considérés comme des amis. Les échanges de services sont surtout pour des services pratiques. Par exemple, Mr 1 va faire des travaux dans le bloc où il habite lorsque le propriétaire, un Algérien d'origine, est à

l'extérieur du pays. Il y a aussi Mme 4 qui considère pouvoir compter sur l'aide de son « voisin québécois » en cas de besoin. Ces voisins ont déjà gardé un œil sur leur appartement lorsqu'ils étaient en voyage au Maroc. Trois des six couples rencontrés considèrent avoir de bonnes relations avec leurs voisins. D'autres malheureusement ont des relations de voisinage beaucoup plus tendues. Les couples 3 et 5 ont mentionné avoir eu des conflits avec les voisins où ils habitent actuellement. Pour le couple 3, les relations entre voisins ont dégénéré à un point tel que la police a dû intervenir. Mme 3 perçoit le comportement de la voisine problématique comme du racisme. Elle le dit ainsi :

« C'tait très facile [de parler avec le propriétaire], mais elle, elle nous déteste jusqu'aujourd'hui. On s'est demandé plusieurs questions [pourquoi], mais on est sorti avec l'idée que c'est du racisme parce qu'on a rien fait. On a jamais eu de problèmes avec n'importe qui et elle c'est comme de la méchanceté gratuite. »

En général, il a été constaté, par rapport aux liens amicaux, que l'ensemble des différentes formes d'échanges de services que peuvent prendre les solidarités familiales se retrouvent dans les relations avec les amis. Ainsi, nous estimons qu'en l'absence de la parenté, les solidarités familiales disparaissent en partie au profit des solidarités que nous appellerons « amicales ». Les besoins sont ainsi divisés entre la parenté demeurée au pays et les amis ici. Mr 4 le dit en ces termes :

« Peut-être qu'au Maroc on aurait pu avoir le soutien des parents qu'on a pas ici. Ça c'est évident, peut-être qu'on s'rait plus confortable [...] oui, c'est un peu là où nous on vit une 'tite difficulté supplémentaire, qu'on a pas le soutien... on a pas une 'tite housse sur laquelle on peut, de temps en temps, s'appuyer un vendredi soir où on va pas faire le

ménage ou on va pas faire de bouffe, où on va aller manger chez les beaux-parents... On a pas ce côté-là [...], on essaye de compenser un peu ça avec des amis... »

Ainsi, dans notre quête de connaissance sur la réalité des familles immigrantes du Maroc à Montréal, nous réalisons que, comme nous nous y attendions, la perte du soutien constant offert par la famille élargie est le principal facteur ayant un impact sur l'organisation familiale et conjugale. Les liens familiaux demeurent et les solidarités familiales ne disparaissent pas complètement, mais elles ne sont plus ce qu'elles étaient : le soutien constant et immédiat qui était offert par la famille est maintenant offert par le cercle d'amis. Dans la majorité des cas, ce sont maintenant eux qui sont au centre des solidarités de type pratique.

3.4. RELIGION ET CULTURE, CE QUI RESTE ET CE QUI DISPARAÎT

Nous souhaitons ici revenir ici sur la question de la religion afin d'examiner sur quels aspects culturels, hors les rôles conjugaux, la migration peut avoir un impact. En effet, il nous semble important et pertinent de s'y pencher puisque, si on se réfère aux travaux de Diehl, Koenig et Ruckdeschel (2009) ainsi qu'à ceux d'Inglehart et Norris (2009), le fait d'immigrer dans un pays occidental entraînerait une baisse de l'importance de la religion dans la vie quotidienne des migrants, ainsi qu'une diminution de la pratique religieuse. Il y a lieu de croire que cette baisse a comme effet de produire une vision plus égalitaire des rapports de genre et, en ce sens, la religion et la modification de la répartition sexuée des rôles conjugaux pourraient être plus liées qu'on aurait initialement tendance à le penser.

Comme son titre l'exprime, nous aborderons cette partie sur la religion sous l'angle de ce qui demeure et de ce qui disparaît suite à la migration. En effet, cet aspect est souvent ressorti du discours de nos participants lors des entretiens, plus spécifiquement au moment où ils ont été questionnés sur l'importance que la religion a à leurs yeux maintenant qu'ils sont ici. Les éléments qui sont revenus le plus fréquemment dans leurs propos sont les suivants : les rythmes de vie et de travail au Québec sont tels qu'ils en viennent souvent à oublier de souligner certaines fêtes religieuses ou encore qu'ils ne respectent pas certains rituels religieux par manque de temps. Les propos de l'homme du couple 6 sont explicites à ce sujet :

« Je vais te dire une chose [par rapport à la religion] si parfois... si on parle pas avec notre famille pour nous dire que la semaine prochaine ça va être telle fête ou tel événement, on le sait pas! [...] On oublie complètement! »

Et il n'est pas le seul à penser ainsi, le couple 4 le pense également et on entrevoit dans les propos qui suivent l'importance qu'ont les parents dans le maintien de la pratique religieuse, même à distance :

Mr : « ben les parents ramènent l'ambiance parce que les parents vont être notre repère, y vont... parce que eux eh... ils vont pas être, comme on dit, dans le 'beat' de la société à 100% alors ça va un peu être notre repère parce que là parfois, on les appels : 'Ehh c'est telle fête eh... aujourd'hui c'est férié, vous le savez?' »

Mme : « Des fois on se parle sur internet et y'oublie de dire que c't'une 'tite fête... »

Mr : « Oui, ils le vivent alors ils croient que nous on le vit en même temps alors ils disent : 'Hey, t'es allé à la Mosquée aujourd'hui? Non, pourquoi? Ah bah c'est telle fête, t'es pas allé?? Ah non, ben tsé

maman, moi j'ai travaillé de telle heure à telle heure, je viens de rentrer... » »

On comprend que l'horaire de travail est souvent associé à la perte de la notion du temps et des fêtes religieuses, puisque le calendrier férié québécois n'a pas de lien avec le calendrier liturgique musulman. De plus, cette impossibilité de maintenir les traditions religieuses à cause de l'horaire de travail semble être à l'origine d'un conflit intérieur chez certains, tel qu'on peut le constater dans les propos de l'homme du couple 4 :

« Par exemple, le Ramadan ou la fin du Ramadan, tu sais ce matin-là on aurait dû déclarer malade au travail par exemple et rester en famille pour fêter ce moment-là de rupture de jeûne. Parfois, on a tellement de contraintes et parfois des contraintes professionnelles, tu es tellement engagé dedans et comme tout bon employé, tu vas dire 'Non non non, il faut que ça se fasse!' Alors, tu vas sacrifier le côté... ehhh on va dire le côté intime ou le côté culturel, que tu veux vivre en famille. » (Mr couple 4)

Ainsi, concilier la vie professionnelle et les pratiques religieuses est apparu comme étant un élément nouveau pour plusieurs des couples. En fait, plus que la vie professionnelle, c'est la vie quotidienne qui est difficile de concilier avec les pratiques religieuses. Que ce soit faire les prières ou s'assurer que les enfants mangent *halal* à la garderie, certains voient ceci comme une source de complications qui, parfois, vient ajouter au stress qu'apporte la migration.

Ce dernier extrait témoigne aussi que, outre la religion, c'est le maintien des traditions, des coutumes et de la culture en elle-même qui importe et qui va même jusqu'à inquiéter certains de nos interlocuteurs. L'extrait suivant, tiré de la discussion

avec le couple 3, reflète particulièrement bien les propos des couples qui ont manifesté de l'inquiétude à cet égard.

Mme : « Des fois les traditions, les fêtes religieuses, des fois on... on travaille... c'parce que ici la société, elle fête pas ça... mais le lendemain du Ramadan ou de la fête du mouton, on sent pas la même chose que eux autres [la famille au Maroc], donc c'est la nostalgie... »

Mr : « Ben en fait, c'est parce que ces événements-là constituent un peu, si on peut dire, l'identité culturelle et c'est... comme on dit...des... c'comme des piliers ou des ancrages et quand tu perds des ancrages comme ça, t'es un peu déboussolé. Que tu veux ou non là, ça déboussole une personne! »

Les individus immigrants ici se retrouveraient donc devant un éloignement d'avec la parenté qui implique une perte à plusieurs niveaux. En effet, il apparaît qu'au-delà du soutien qu'ils offrent (émotionnel ou pratique), les parents représentent un lien qui les unit à une culture et aux traditions qui y sont associées. Dans cette perspective, l'éloignement provoqué par la migration pourrait engendrer un bris dans la transmission de l'identité dite « culturelle » chez ces individus.

Que cet éloignement soit ou non en lien avec un certain désengagement face au religieux lié à la migration est une interrogation qui dépasse la question que nous nous sommes posée au départ de cette entreprise de recherche. Par ailleurs, cela pourrait faire l'objet de travaux de recherche en soi. Néanmoins, il nous semble tout de même important de souligner qu'il est possible de constater un tel détachement dans le discours de certains de nos participants, tel que l'illustre d'ailleurs cet extrait où l'homme du couple 1 parle de l'importance de faire les prières au bon moment :

« [...], mais là il faut la reprendre [si je manque la prière], vaut mieux la faire... Mais c'est pas comme au Maroc où tu dois les faire au bon moment tsé! Bon si tu peux pas, tu peux pas... »

La majorité des couples que nous avons rencontrés ont les mêmes propos à ce sujet : le travail prend le dessus sur les moments destinés à la prière. Toutefois, tous n'agissent pas de la même manière à cet égard. En effet, pour certains, il apparaît que le travail ne constitue pas le lieu légitime pour exprimer son appartenance religieuse (comme pour l'homme du couple 1 pour qui la division entre la sphère publique/lieu du travail et la sphère privée/lieu de la religion est très nette et doit être respectée); d'autres considèrent que, si le temps le permet, ils feront les prières sur le lieu du travail, mais que si c'est impossible, ce n'est pas plus grave. L'homme du couple 6 est toutefois le seul à dire respecter absolument ces moments de la journée, en interrompant le travail en cours pour prendre le temps de faire les prières. Cet homme est d'ailleurs, parmi nos interlocuteurs, le plus observant sur le plan religieux. En ce sens, nous avons constaté une différence entre les individus plus religieux et ceux qui l'étaient moins sur le plan de la division des rôles sexués. En effet, le couple 6, mais aussi le couple 4, sont les couples qui nous ont semblé être les plus observant sur le plan religieux et sont aussi les individus qui considèrent leur rôle de manière traditionnelle. De même que, le couple 1, que nous considérons comme le couple où la distribution des tâches est la plus égalitaire est celui pour qui la religion revêt un caractère privé et non imbriqué dans la vie quotidienne à l'extérieur du domicile. Il est possible de faire le lien entre ces constats et les conclusions de Diehl, Koenig et

Ruckdeschel (2009) quant au fait que les individus plus religieux ont une attitude plus conservatrice face aux rôles sexués.

Le désengagement face au religieux et la crainte de perdre leur culture s'entrecroisent dans les propos de plusieurs participants, dont l'homme du couple 3 :

« [...] c'est un peu le côté le plus qui nous affecte et c'est vraiment garder ehhhh garder un peu de notre culture un peu... vivre notre culture un peu en parallèle si on ose dire parce que soit moi ou [Mme] ou même nos amis, ehhh le premier lien qui unit à la société c'est le côté professionnel d'accord et ehhh à ce niveau-là ehhh j'pense pas que ehhh que vivre notre culture en parallèle nuirait à ça, mais parfois... Peut-être aussi que c'est nous parce que je connais du monde qui vivent ça très très bien ici. Et peut-être que nous on s'est, comment dire, on s'est détaché de ça... Et parfois on sent ce besoin-là. La preuve c'est qu'on en parle, on l'a ressorti. »

L'utilisation du terme détachement renforce l'idée que le désengagement face à la religion à cause de la migration est véritablement vécu comme un manque par certains immigrants et la raison est exprimée en ces termes :

« C'parce qu'on est pas dans un pays musulman [que la religion n'a pas la même importance]. On aimerait, mais ça s'peut pas donc on oublie ça, c'est pas le cas! » (Mr couple 3)

Ainsi, nous avons pu constater que les parents remplissent le rôle de gardien des traditions et que le fait d'immigrer viendrait freiner la transmission de celles-ci, mais aussi diminuer, chez certains, la pratique religieuse comme l'on avancé certains auteurs. Que les individus se détachent de la religion ou s'y attachent davantage pour pallier le manque engendré par la distance, rien ne demeure tel qu'il l'était au départ.

CONCLUSION

Dans les pages précédentes, nous avons tenté de comprendre les différentes illustrations de l'impact de la migration sur les rôles conjugaux et les liens avec la parenté au niveau des solidarités familiales en contexte transnational, en nous basant sur une série d'entretiens réalisés auprès de six couples immigrants venant du Maroc. Penser à ces deux éléments comme liés l'un à l'autre dans la dynamique du foyer permet de dresser un portrait le plus complet possible de la réalité des couples qui immigreront seuls au Canada.

Dans un premier temps, nous avons analysé la façon dont les couples voient l'organisation de leur foyer se modifier dans une majorité des cas et comment, de l'avis des épouses, l'implication du conjoint est vitale pour avancer et réussir leur implantation dans le nouveau pays. La conciliation travail-famille est une nouvelle réalité pour ces couples qui, auparavant, bénéficiaient du soutien offert par la parenté. Cette conciliation travail-famille n'est qu'un des enjeux de ce qui s'est avéré être une question beaucoup plus complexe dans le cas des nouveaux arrivants. En soit, ils se doivent de concilier beaucoup plus que ces deux éléments : le travail, la famille, mais aussi trouver un travail adéquat, un possible retour aux études ou maintenir une relation de couple en santé sont autant de réalités qui étaient absentes de leur vie avant l'immigration et qui apportent une dose de stress considérable.

Dans un deuxième temps, nous avons constaté que les liens familiaux réussissent à perdurer malgré la distance géographique séparant les individus. Les

solidarités familiales normalement mobilisées dans les échanges entre les membres de la famille ne s'évanouissent pas complètement. De tous les aspects que regroupe la notion de solidarités familiales, il a été possible de constater que le soutien moral demeure constant, mais aussi que d'autres aspects demeurent présents. Les solidarités seront motivées par le besoin des membres de la famille et s'adapteront selon la spécificité des situations. Autrement dit, elles s'activeront au besoin. Que ce soit les mères qui viendront soutenir leur fille pendant plusieurs semaines lorsque celles-ci accouchent, ou encore pour leur permettre de continuer de travailler, la parenté demeure un élément majeur de l'organisation du foyer de ces couples. C'est pour cette raison que nous sommes en mesure de dire que ce qui disparaît dans les liens familiaux en contexte international ne sont pas les solidarités elles-mêmes, mais uniquement l'aspect de réciprocité immédiate qui leur est habituellement attachée.

Pour observer les liens de solidarité où la réciprocité est toujours immédiate, il faut se tourner vers les relations que les couples entretiennent avec leurs amis. Il nous a été possible de constater que les amis viennent en quelque sorte se substituer à la parenté quant au soutien qu'ils peuvent offrir. Ces solidarités qu'on pourrait dire « amicales » sont souvent aussi fonctionnelles qu'affectives et viennent ainsi pallier l'absence de la parenté. Nous avons donc affaire à des réseaux sociaux principalement amicaux où la famille prend une place de second plan à cause de la distance géographique.

Tel que nous l'avons mentionné dans le premier chapitre, les travaux de Bott (1957) éclairent le lien qui existe entre les réseaux sociaux et la distribution des rôles

conjugaux selon qu'un réseau important amènerait une division marquée des tâches plus faible et une mise en commun des efforts. Nous avons constaté, lors des entretiens que nous avons menés, que l'absence de réseaux sociaux a effectivement un impact sur la distribution des conjugaux, mais pas n'importe quel réseau. En effet, si nous avons constaté un lien entre la division des rôles conjugaux et l'importance des réseaux sociaux, ce n'est pas la présence ou l'absence d'amis qui a un impact majeur, mais bien celle de la parenté. Ainsi, nous avons constaté que les cinq couples qui n'ont pas de famille à Montréal ou n'entretiennent pas nécessairement de relations proches et soutenues avec les quelques membres de leur famille à proximité ont vu la division des tâches se modifier. Celle-ci s'est modifiée de sorte que les conjoints s'entraident pour parvenir à accomplir l'ensemble des tâches nécessaires au bon fonctionnement du foyer. Par contre, il en est autrement pour le couple 5 dont l'homme a une partie importante de sa famille à Montréal et entretient de fortes relations avec eux. Nous sommes d'avis que c'est effectivement la disponibilité de l'aide qui est mise en cause dans la modification des rapports conjugaux en l'absence de réseaux sociaux plus que la forme que ceux-ci peuvent prendre. Toutefois, considérant que la théorie de Bott est la seule à mettre en lien réseaux sociaux et rôles conjugaux de la sorte, cet aspect des liens conjugaux mérite encore qu'on y regarde de plus près théoriquement parlant pour rendre compte, en profondeur, des facteurs qui peuvent avoir un effet sur la modification de la division des rôles conjugaux.

Pour la majorité des couples que nous avons rencontrés, la migration se traduit par un resserrement du couple qui se constate à la fois dans la façon dont ils décrivent

les relations conjugales et dans le récit qu'ils font du fonctionnement de leur foyer. Nous avons découvert que la réponse à la question « Qui fait quoi? » n'est pas tellement importante pour plusieurs des couples avec qui nous avons discuté. Cette question a d'ailleurs provoqué un silence à quelques reprises. L'important n'est pas tant la distribution des tâches que la complétion de celles-ci. Toutefois, selon les femmes de notre échantillon, elles demeurent celles ayant le plus de responsabilités à l'intérieur du foyer laissant croire à un certain maintien d'une division des rôles conjugaux selon le sexe où la femme est responsable de l'intérieur et du foyer.

Ainsi, nous avons constaté que la mobilité géographique a plusieurs conséquences, mais nous considérons que l'une d'entre elles est à la base de plusieurs autres : la perte de soutien logistique offert par la famille élargie. Cette perte entraîne plusieurs changements dans l'organisation du foyer et a d'importants impacts sur la vie des conjoints. En effet, elle entraîne évidemment la redistribution des rôles conjugaux, mais aussi limite les activités que les conjoints peuvent se permettre comme nous l'avons vu pour la femme du couple 3 et la formation offerte par son employeur. Cette perte implique aussi une dose de stress entre autres liée à la conciliation travail-famille.

Finalement, un échantillon de six couples est loin d'être suffisant pour être considéré comme représentatif surtout que celui-ci ne prend qu'en considération les individus qui sont arrivés ici déjà en couple. Dans la même optique, se concentrer que sur des couples venant du Maroc et de confession musulmane avec un système de valeur qui leur est propre ne nous permet pas d'inférer nos observations à un groupe

plus large. En ce sens, il serait intéressant de répéter l'expérience d'une part auprès d'un échantillon plus vaste incluant des profils migratoires différents et d'autre part auprès d'un groupe d'origine différente.

Ce mémoire ne représente donc qu'un coup d'œil limité sur la réalité des couples d'immigration récente au Québec. La question à la base de notre réflexion s'en trouve peut-être quelque peu éclairée, mais bénéficierait grandement d'être étudiée à plus grande échelle. De plus, au cours des pages précédentes, la notion du « care » a été peu ou pas mobilisée, car nous nous sommes davantage concentrée sur les relations conjugales et les solidarités familiales. Néanmoins, cette notion et les travaux qui y sont associés sont tout à fait pertinents dans l'étude des liens familiaux en contexte migratoire et pourraient très certainement être mobilisés davantage dans une optique de prise en charge ou d'aide apportée à un ou des parents malades ou dépendants dont il n'est pas vraiment question chez les couples que nous avons rencontrés.

À ce point, nous considérons être en mesure d'établir, du moins en partie, la manière dont les solidarités familiales sont mises à l'épreuve par la migration et ce qui entre en ligne de compte pour permettre aux couples de retrouver un certain équilibre après une telle épreuve. Le présent mémoire nous a aussi permis de comprendre comment la migration est bel et bien une épreuve venant affecter une multitude d'aspects et ainsi venir déséquilibrer profondément le couple et la famille.

BIBLIOGRAPHIE

- Aldous, Joan & Strauss, Murray A. (1966). « Social Networks and Conjugal Roles : A test of Bott's Hypothesis », *Social Forces* 44 (4) : 576-580.
- Algava, E. (2002). « Quel temps pour les activités parentales ? », *Études et résultats* 162.
- Amiriaux, Valérie & Cefai, Daniel (2002). « Les risques du métier. Engagement problématiques en science sociale. Partie 1 », *Cultures & Conflits* [en ligne], 47.
- Attias-Donfut, Claudine, Lapierre, Nicole, Segalen, Martine (2002). *Le nouvel esprit de famille*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- Baldassar, Loretta (2007a). « L'aide transnationale au sein des familles d'immigrés qualifiés établis en Australie : une comparaison entre les immigrants italiens et les réfugiés afghans », *Enfances, Familles, Générations : Familles immigrantes récentes et relations intergénérationnelles* 6.
- Baldassar, Loretta (2007b). « Transnational Families and Aged Care : The Mobility of Care and the Migrancy of Ageing », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33 (2) : 275-297.
- Baldassar, Loretta, Baldock, Cora V., Wilding, Raelene (2007). *Families Caring Across Borders : Migration, Ageing and Transnational Caregiving*. London : Palgrave MacMillan.
- Banque mondiale http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationAndDevelopmentBrief14_DiasporaSavings.pdf et <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:22757744~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:4607,00.html> consulté le 1er novembre 2010
- Battaglini, Alex, Gravel, Sylvie, Brodeur, Jean-Marc, Poulin, Carole & Fournier, Michel (2002a). « Migration et paternité ou réinventer la paternité », *Nouvelles pratiques sociales* 15 (1) : 165-179.
- Battaglini, Alex, Gravel, Sylvie, Boucheron, Laurence, Fournier, Michel, Brodeur, Jean-Marc, Poulin, Carole & al. (2002b). « Quand migration et maternité se croisent : perspectives des intervenantes et des immigrantes », *Service Social* 49 (1) : 35-69.

- Bengtson, Vern La. & Roberts, Robert E. L. (1991). « Intergenerational Solidarity in Aging Families : An Example of formal Theory Construction », *Journal of Marriage and Family* 10 (4) : 856-870.
- Berger, Peter L. & Kellner, Hansfield (2006, c1966). « Le mariage et la construction sociale de la réalité », dans Berger, Peter L. & Luckmann, Thomas (dir) *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin : 307-334.
- Bianchi, Suzanne M., Milkie, Melissa A., Sayer, Liana C. Robinson, John P. (2000). « Is Anyone Doing the Housework? Trends in the Gender division of Household Labour », *Social Forces*, 79 (1) : 191-228.
- Bilge, Sirma (2009). « Smuggling Intersectionality into the Study of Masculinity : Some Methodological Challenges », *Feminist Research Methods: An International Conference*, University of Stockholm, 4-9 février 2009.
- Blanchet, Alain & Gotman, Anne (2010). *L'entretien*. Sous la direction de F. de Singly. Paris : Nathan, Série L'enquête et ses méthodes.
- Blackell, Gillian (1995). « Les contrats de parrainage en immigration : la catégorie de la famille ». *Les Cahiers de droit* 36 (2) : 407-453.
- Boltanski, Luc & Thévenot, Laurent (1991). *De la justification : les économies de la grandeur*. Paris : Galimard, collection Essais.
- Bonvalet, Catherine & Ogg, Jim (2005). « Réflexions sur les enquêtes européennes sur les solidarités familiales ». *Revue française des Affaires sociales* 4 : 183-203.
- Bott, Elizabeth (1971, c1957). *Family and Social Network*. New York : The Free Press.
- Bras, Jean-Philippe (2007). « La réforme du code de la famille au Maroc et en Algérie : quelles avancées pour la démocratie ? », *Critique internationale*. 37 : 93-125.
- Bryceson, Deborah & Vuorela, Ulla (2002). *The transnational Family : New European Frontier and Global Networks*. Oxford : Berg.
- Burguière, André (2002). « Les sciences sociales et la notion de solidarité familiale : un commentaire d'historien », *Droit et Société* 34 : 19-39.

- Cadge, Wendy & Ecklund, Elaine H. (2007). « Immigration and Religion », *Annual Review of Sociology* 33 : 359-379.
- Charbit, Yves & Chort, Isabelle (2006). « Les transferts monétaires des migrants: pays industrialisés et pays en développement », *Revue Européenne des Migrations Internationales.*, 22 (2) : 127-154.
- Chatterjee, Mary (1977). « Conjugal Roles and Social Networks in an Indian Urban Sweeper Locality », *Journal of Marriage and the Family* 39 (1) : 193-202.
- Cicchelli-Pugeault, Catherine & Cicchelli, Vincenzo (1998). *Les théories sociologiques de la famille*. Paris : Éditions La Découverte, Collection Repères.
- Dandurand, Renée B. & Ouellette, Françoise-Romaine (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal : IQRC.
- Dasgupta, Sathi (1992). « Conjugal Roles and Social Network in Indian Immigrant Families : Bott Revisited », *Journal of Comparative Family Studies* 23 (3) : 465-480.
- Déchaux, Jean-Hugues (2007). *Sociologie de la famille*. Paris : Éditions La Découverte, Collection Repères.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Orientations théoriques en sociologie de la famille : autour de cinq ouvrages récents », *Revue française de sociologie* 36 (3) : 525-550.
- de Singly, François (1990). « Sociologie de la famille conjugale », *Cahiers Français* 247 : 63-68.
- de Tapia, Stéphane (2002). « Immigrations turques en Europe : typologies des espaces et des réseaux » les Dossiers de l'IFEA (Série la Turquie aujourd'hui : Migrations et mobilités internationales : la plateforme turque), 13, Istanbul, Institut Français d'Études Anatoliennes, 30-77.
- de Tapia, Stéphane (1996). « Échanges, transports et communications : circulation et champs migratoires turcs », *Revue européenne de migrations internationales* 12 (2) : 45-71.

- Diehl, Claudia, Koenig, Mathias & Ruckdeschel, Kerstin (2009). « Religiosity and gender equality : comparing natives and Muslim migrants in Germany », *Ethnic and Racial Studies* 32 (2) : 278-301.
- Durkheim, Émile. (1991, c1893). *De la division du travail social*. Paris : Presses universitaires de France.
- Durkheim, Émile. (1975, c1892). « La famille conjugale » in *Textes III*, Paris : Minit.
- Dyke, Nathalie & Saucier, Jean-François (2000). *Cultures et paternités : impact de l'immigration*. Montréal : Éditions Saint-Martin, Collection Pluriethnicité-santé-problèmes sociaux.
- El Haïli, Saïda (1998). *Adaptation post-migratoire des couples marocains à Montréal. Satisfaction maritale et stress psychologique*. Thèse de doctorat en psychologie, Montréal : Université de Montréal.
- Eve, Michael (2008). « Some sociological bases of transnational practices in Italy », *Revue européenne des migrations internationales*, 24 (2) : 67-90.
- Foblet, Marie-Claire & Carlier, Jean-Yves (2005). *Le code marocain de la famille : incidences au regard du droit international privé en Europe*. Bruxelles : Bruylant.
- Foner, Nancy & Derby, Johanna (2011). « Relations Between the Generations in Immigrant Families », *Annual Review of Sociology* 37 : 545-564.
- Germain, Annick (2002), « La culture urbaine au pluriel? Métropole et ethnicité ». dans Lemieux, Denise (dir). *Traité de la culture*, Ste-Foy : Les Presses de L'IQRC : 121-134.
- Germain, Annick (1999). « Les quartiers multiethniques montréalais : une lecture urbaine », *Recherches sociographiques* 40 (1) : 9-32.
- Glick, Jennifer E. (2010). « Connecting Complex Processes : A Decade of Research on Immigrant Families », *Journal of Marriage and Family* 72 : 498-515.
- Glick Schiller, Nina, Basch, Linda, & Blanc-Szanton, Cristina (1992). *Towards a transnational perspective on migration: Race, class, ethnicity, and nationalism reconsidered*. New York: New York Academy of Sciences.

- Glick Schiller, Nina, Basch, Linda & Stanzton Blanc, Christina (1995). « From immigrant to transmigrant : theorizing transnational migration », *Anthropological Quarterly* 68 (1) : 48-63.
- Glick Schiller, Nina (2005). « Transnational social fields and imperialism : Bringing a theory of power to Transnational Studies », *Anthropological Theory* 5 (4) : 439-461.
- Gordon, Michael & Downing, Helen (1978). « A Multivariate Test of the Bott Hypothesis in an Urban Irish Setting », *Journal of Marriage and the Family* 40 (3) : 585-593.
- Heider, Franz (1967, c1958). *The Psychology on Interpersonal Relations*. New York : Wiley.
- Henchoz, Caroline (2009). « Le trésor conjugal : analyse du couple par son argent. », *Enfances, Familles, Générations* 10.
- Hernandez, Stéphane (2002). « Les hommes immigrants au Québec : effritement du rôle masculin traditionnel et facteurs de vulnérabilité associés », *Intervention*. 116 : 93-102
- Hill, Malcolm D. (1988). « Class, Kinship Density, and Conjugal Role segregation », *Journal of Marriage and the Family* 50 (3) : 731-741.
- Homans, George C. (1950). *The Human Group*. New York : Harcourt, Brace.
- Inglehart, Ronald & Norris, Pippa (2009). « Muslim integration into Western cultures : Between origins and destinations », Harvard Kennedy School, Faculty Research Working Papers Series
- Inglehart, Ronald & Norris, Pippa (2003). *Rising Tide*. New York: Cambridge University Press.
- Ishii-Kuntz, Masako & Maryanski, A.R. (2003). « Conjugal Roles and Social Networks in Japanese Families », *Journal of Family Issues*. 24 (3) : 352-380.
- Kaufmann, Jean-Claude (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan.
- Kaufmann, Jean-Claude (1993). *La sociologie du couple*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Kaufmann, Jean-Claude (1992). *La trame conjugale*. Paris : Nathan.

- Kellerhals, Jean, Widmer, É. & Lévy, R. (2004). *Mesure et démesure du couple*. Paris : Payot.
- Kellerhals, Jean, Troutot, P.-Y. & Lazega, E. (1993). *Microsociologie de la famille*. Paris : Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je?.
- Kofman, Eleonore (2004). « Family—related migration : a critical review of European Studies », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 30 (2) : 243-262.
- Lacoste-Dujardin, Camille & al. (1991). *L'État du Maghreb*. Paris : La Découverte.
- Lavoie, Jean-Pierre, Belleau, Hélène, Guberman, Nancy, Battaglini, Alex, Brotman, Shari, Montejo, Maria Elisa & al. (2007). « Les limites aux solidarités familiales à l'égard des proches ayant des incapacités dans les familles d'immigration récente », *Enfances, familles, générations* 6.
- Lavoie, Jean-Pierre, Grad, Alain, Guberman, Nancy & Andrieu, Sandrine (2005). « L'État face aux solidarités familiales à l'égard des parents âgés fragilisés : substitution, soutien ou responsabilisation. Le cas français et québécois. » dans Clément, Serge & Lavoie, Jean-Pierre (dir) *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*. Toulouse : ÉRÈS, Pratiques gérontologiques : 21-83.
- Le Gall, Josiane (2007). « Introduction », *Enfances, Familles, Générations : Familles immigrantes récentes et relations intergénérationnelles* 6.
- Le Gall, Josiane (2005). « Familles Transnationales : Bilan des Recherches et Nouvelles Perspectives », *Diversité urbaine* 5 (1) : 29-42.
- Le Gall, Josiane (2002). « Le lien familial au cœur du quotidien transnational: les femmes shi'ites libanaises à Montréal », *Anthropologica* 44 (1) : 69-82.
- Lenoir, Remi (2007). « La Solidarité familiale: une question morale? », dans Paugam, S. (dir.) *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF : 169-186.
- Lenoir-Achdjian, Annick, Arcand, Sébastien, Helly, Denise, Dranville, Isabelle, Vatz-Laaroussi, Michèle (2009) « Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec : une question de perspective » *Choix IRPP*, Montréal : Institut de Recherche en Politiques Publiques, 15 (3).

- Lenoir-Achdjian, Annick, Drainville, Isabelle, Helly, Denise, Vats-Laaroussi, Michèle, Arcand, Sébastien et Mahfoudh Amel (2008). « The professional Insertion of Immigrants Born in the Maghreb : Challenges and Impediments for Intervention », *Journal of International Migration and integration* 8 : 391-409.
- Levi-Strauss, Claude (1967). *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris : Mouton.
- Levitt, Peggy (2007). *God Needs no Passport : Immigrants and the Changing American Religious Landscape*. New York : The New Press.
- Levitt, Peggy & Jaworsky, Nadya (2007). « Transnational Migration Studies : Past Developments and Future Trends », *Annual Review of Sociology*, 33 : 129-156.
- Lie, Mabel L.S. (2010). « Across the Oceans : Childcare and Grandparenting in UK Chinese and Bangladeshi Households », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 36 (9) : 1425-1443.
- Loiselle, Margot & Hernandez, Stéphane (2004). « L'homme immigrant de société « collectiviste » : dilemmes, tensions, besoins et propositions d'intervention », *Intervention* 120 : 16-27.
- Masson, Denise (1980). *Le Coran*. Paris: Gallimard. 2 v.
- Marshall, Gordon (1990). « Families and social networks – a conclusion » dans *In praise of sociology*. Londres: Unwin Hyman : 234-248.
- Martin, Claude (2002). « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique? », dans Debordeaux, D et P. Strobel (dir), *Les solidarités familiales en question*. Paris : L.G.D.J. : 41-71.
- Mauss, Marcel (1968, c1923). *Sociologie et Anthropologie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Meintel, Deirdre & Kahn, Emmanuel (2005). « De génération en génération », *Ethnologie* 27 (1) : 131-163.
- Meintel, Deirdre (1992). « L'identité ethnique chez les jeunes Montréalais d'origine immigrée », *Sociologie et sociétés* 24 (2) : 73-89.

- Menjívar, Cecilia (2010). « immigrants, Immigration, and Sociology : Reflecting on the State of the Discipline », *Sociological Inquiry* 80 (1) : 3-27.
- MICC (2010). « Portrait statistique de la population d'origine ethnique marocaine recensée au Québec en 2006 » <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-marocaine-2006.pdf> consulté le 20 septembre 2011.
- MICC (2010 - mars). « Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2005-2009 », http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration_Quebec_2005-2009.pdf, consulté le 15 octobre 2010.
- MICC (2009a - mars). « Tableau sur l'immigration permanente au Québec 2004-2008 », <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2004-2008.pdf>, consulté le 1er octobre 2009.
- MICC (2009b – mai). « Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales », <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf>, consulté le 1er octobre 2009.
- MICC (2004 – mars). « Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2001 : caractéristiques générales. » <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2001.pdf>, consulté le 1er octobre 2009.
- Montgomery, Catherine, Le Gall, Josiane, Stoetzel, Nadia (2010). « Cycle de vie et mobilisation des liens locaux et transnationaux : le cas des familles maghrébines au Québec » *Lien social et politiques*, 64 : 79-93.
- Nelson, Joel (1966). « Clique contacts and family orientations », *American Sociological Review* 31 : 663-672.
- Ouellette, Françoise-Romaine & Dandurand, Renée B. (1992). « Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité » dans Pronovost, Gilles (dir.) *Comprendre la famille*. Actes du symposium de recherche sur la famille. Québec : Presses de l'Université du Québec : 491-504.
- Parsons, Talcott & Bales, Robert F. (1955). *Family socialization and interaction process*. New York : Fress Press.

- Pitrou, Agnès (1992, c1978). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?*. Toulouse: Privat.
- Ramirez, Bruno (1997). « Histoire et histoires dans la métropole québécoise : le quartier Côte-des-Neiges », dans Meintel, Deirdre (dir.). *Le Quartier Côte-des-Neiges à Montréal*. Paris, L'Harmattan : 53-76.
- Renaud, Jean, Gingras, Lucie, Vachon, Sébastien, Blaser, Christine, Godin, Jean-François & Gagné, Benoît (2001). « Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989 ». *Les Cahiers du GRES*, 2 (1) : 29-40.
- Renaud, Jean, Desrosiers, Serge & Carpentier, Alain (1993). « Trois années d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989. Portrait d'un processus. », Département de sociologie, Université de Montréal et Institut Québécois de Recherche sur la Culture.
- Reynolds, Tracey & Zontini, Elisabetta (2006). « A comparative study of care and provision across Caribbean and Italian transnational families » *Families & Social Capital ESRC Reserch Group*. Working paper No. 16. London South Bank University.
- Rogler, Lloyd H. & Procidano, Mary E. (1986). « The effect of social Networks on Marital Roles : A test of the Bott Hypothesis in an Intergenerational Context », *Journal of Marriage and the Family* 48 (4) : 693-701.
- Roussillon, Alain (2004a). « Femmes dans le monde arabe : constructions sociales de la question féminine », *Maghreb-Machrek*, 179 : 7-11.
- Roussillon, Alain (2004b). « Réformer la *Moudawana* : statut et conditions des marocaines », *Maghreb-Machrek* 179 : 79-99.
- Santé Canada (2004 – mai). « Les aidants naturels au Canada, informels ou membres de la famille, qui prennent soin d'une personne atteinte de maladie mentale ». <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/pubs/home-domicile/2004-mental-care-soins/index-fra.php>, consulté le 25 juin 2010.
- Saulnier, Geneviève & Quéniart, Anne (2004). « Les conceptions parentales et les pratiques éducatives de mères d'immigration récente », *Comprendre la famille : actes du 7e symposium québécois de recherche sur la famille*. Lacharité, Carl et Gilles Pronovost, (dir), Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec : 91-105.

- Savoie-Zajc, Lorraine (1997). « L'entrevue semi-dirigée » dans *Recherche sociale*, Benoit Gauthier (dir), Ste-Foy : Presses de l'université du Québec : 263-285.
- Segalen, Martine (2008). *Sociologie de la famille*. Paris : Armand Colin, Collection U – Sociologie.
- Seguin, Anne-Marie, Bernèche, Francine & Garcia, Magda (2000). « Chapitre 5 : L'insertion résidentielle des immigrants internationaux au Québec » dans Bruneau, Pierre (dir) *Le Québec en changement. Entre l'exclusion et l'espérance*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, Collection Géographie du Québec.
- Simons, Gilda (1995). *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Statistique Canada (2006). *Guide du recensement 2006*. http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/pdf/3901_D15_T1_V1-fra.pdf, consulté le 1er octobre 2009.
- Stowasser, Barbara (1998). « Gender Issues and Contemporary Quran Interpretation » in Haddad, Yvonne Yazbeck et John L. Esposito *Islam, Gender and social change*. New York; Toronto : Oxford University Press US.
- Sylvain, Lina (2000). « Le guide d'entrevue : son élaboration, son évolution et les conditions de réalisation d'une entrevue », Actes du 12^e colloque pour la recherche au collégial, Gilles Raiche (dir), Montréal : Association pour la recherche au collégial : 139-143. vega.cvm.qc.ca/arc/doc/actes_2000.pdf.
- Tönnies, Ferdinand (1977, c1887). *Communauté et société*. Paris : Presses universitaires de France.
- Treas, Judith (2011). « Revisiting the Bott thesis on kin networks and marriage », *Social Science Research* 40 : 716-726.
- Turner, Christopher (1967). « Conjugal roles and social networks : A reexamination of an hypothesis », *Human Relations*. 20 : 121-130.
- Udry, J. Richard & Hall, Mary (1965). « Marital role segregation and social networks in middle-class middle-aged groups », *Journal of Marriage and the Family* 27 : 392-395.

- Van der Maren, Jean-Marie (1996). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Van Pevenage, Isabelle (2009). *Pourquoi agir : Comprendre les solidarités familiales. La recherche : un outil indispensable. Fiches synthèses de transfert de connaissances*. Sous la direction de Dandurand, Renée B., Kempeneers, Marianne & al. Montréal : partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, INRS.
- Vatz-Laaroussi (2008). « Du Maghreb au Québec : Accommodements et stratégies », *Travail, genre et sociétés* 20 : 47-65.
- Vatz-Laaroussi, Michèle (2001). *Le familial au coeur de l'immigration : Les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Paris, Montréal : L'Harmattan.
- Vatz-Laaroussi, Michèle, avec la collaboration de Rachédi, Lilyane (2002). « Femmes, mères et immigrantes: des enjeux de société et un appel au féminisme », *Espaces et temps de la maternité*. Descarries, Francine & Corbeil, Christine (dir), Montréal : Éditions du remue-ménage : 431-455.
- Wellman, Beverly & Wellman, Barry (1992). « Domestic Affairs and Network Relations », *Journal of Social and Personal Relationships* 9 : 385-409.
- Zontini, Elisabetta (2006). « Italian Families and Social Capital », *Community, Work & Family* 9 (3) : 325-345.
- Zontini, Elisabetta (2004). « Immigrant women in Barcelona: Coping with the consequences of transnational lives », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 30 (6) 1113-1144.

ANNEXE 1

Guide d'entrevue semi-directive

1. Thèmes

A. L'Immigration (TENTER DE TRACER L'EXPÉRIENCE MIGRATOIRE)

- Quel était votre statut d'immigration à l'arrivée.
- Quel est votre statut d'immigration actuel.

- **Pourquoi avez-vous décidé d'immigrer? Qui a décidé?**
 - Pourquoi avez-vous choisi le Québec?
 - Avez-vous résidé dans d'autres pays que votre pays d'origine avant de vous installer au Québec?

- **Comment s'est passé votre arrivée ici?**
 - Conjointes arrivés en même temps ou séparément? Pourquoi si séparément? Comment avez-vous vécu la séparation (émotionnellement)?
 - Dans quel contexte êtes-vous arrivé ici?

- **Comment avez-vous trouvé la vie ici au départ? Premières impressions?**
 - Avez-vous observé des différences dans :
 - les relations hommes/femmes?
 - les lois?
 - les mœurs?
 - le traitement des enfants? (ex : la discipline)

B. Situation économique/professionnelle

- **Travailliez-vous tous les deux au Maroc? Et ici, travaillez-vous tous les deux?**
 - Avez-vous eu de la difficulté à vous trouver un emploi?
 - Votre emploi est-il semblable à celui que vous aviez au Maroc?

- **Quel est votre niveau de scolarité?**
 - Avez-vous eu de la difficulté à faire reconnaître vos diplômes ici?

- Êtes-vous satisfait de votre emploi ici?

- Êtes-vous satisfait de votre situation ici? (économique et générale)

C. La famille ici...

- Comment c'est ici maintenant si vous comparez à avant la migration?

- Est-ce que votre famille a changé?

Couvrir : **Qui fait quoi maintenant?** (Distribution des tâches)

Qui travaille?

Qui s'occupe des comptes? Des démarches administratives?

Qui s'occupe des enfants surtout?

Qui sort de la maison? (aux femmes)

Etc.

- Diriez-vous que vous avez plus besoin d'aide pour les tâches de tous les jours ici qu'avant? Pourquoi?

- Si vous (Quand vous...) avez besoin d'aide, à qui vous adressez-vous?

- Avez-vous de la famille ici?

- Habitez-vous avec eux? [Si non, question suivante...]
- Les voyez-vous souvent? Dans quel(s) contexte(s)? À quelle(s) fréquence(s)? Les voyez-vous aussi souvent qu'avant?
- Diriez-vous qu'ils sont présents pour vous?

- Quel(s) lien(s) gardez-vous avec votre famille au Maroc (ou à l'étranger)?

- De quelle nature sont vos liens avec eux?
- Les aidez-vous financièrement ou vous aide-t-il?
- Communiquez-vous avec eux? À quelle fréquence? Par quel(s) moyen(s) de communication?

- Quand est-ce que votre famille vous manque le plus? (Moment de l'année)

- Avez-vous des amis ici? Réseaux sociaux?

- Dans quel contexte les avez-vous rencontrés?
- Les voyez-vous souvent? Dans quel(s) contexte(s)?

- Diriez-vous que vous êtes proche d'eux?

- Entretenez-vous des relations avec votre voisinage?

- Pouvez-vous compter sur eux en cas de besoin?

- Leur avez-vous déjà confié vos enfants?

[- Est-ce que le voisinage est surtout constitué de votre famille?]

- Avez-vous eu recours à des organismes ou réseaux d'entraide liés à la communauté marocaine particulièrement?

D. Conjoints

- L'implication de votre conjoint est-elle la même qu'avant?

- Êtes-vous satisfait(e) de son implication?

- Voudriez-vous qu'il (elle) s'implique plus? (moins...??)

- Avez-vous observé des changements dans votre couple? Chez votre conjoint? (ex : attitudes)

E. La famille au Maroc (COMMENT LE MÉNAGE ÉTAIT ORGANISÉ)

- À quoi ressemblait la vie au Maroc? La vie de tous les jours se déroulait comment?

Couvrir : **Qui fait quoi?** (Distribution des tâches)

Qui travaillait?

Qui s'occupait des comptes? Démarches administratives?

Qui s'occupait des enfants surtout?

Qui sortait de la maison de plus? (aux femmes)

Etc.

- Étiez-vous proche de votre famille? (géographiquement et émotionnellement)

- Est-ce que tout le monde s'aidait? Surtout pour faire quoi?

- Dans quel(s) contexte(s) étiez-vous surtout en contact avec eux?

- Avez-vous des amis proches? Réseaux sociaux?

- Dans quel contexte les aviez-vous rencontrés?

- Les voyiez-vous souvent? Dans quel(s) contexte(s)?

- Entretieniez-vous des relations avec votre voisinage?
- Pouviez-vous compter sur eux en cas de besoin?
- Leur avez-vous déjà confié vos enfants?
- [- Est-ce que le voisinage était surtout constitué de votre famille?]

F. Religion

- **Quelles place prenait la religion quand vous résidiez encore au Maroc? Et maintenant, la religion a-t-elle toujours la même place?** (Mariage, éducation des enfants religieuse ou non, etc.)

G. Conflits

- **Quel(s) impact(s) la migration a-t-elle eu sur la relation de couple et sur les relations familiales?** (Élaborer sur les conflits, les causes possibles et les solutions)
- Est-ce que votre départ du Maroc a créé des conflits entre vous et votre famille?

2. Description de la famille (sociodémographique)

- Nombre d'années au Québec, situation professionnelle de chaque adulte, scolarité, situation économique de la famille.
- Nombre d'années de mariage, Nombre d'années de mariage AVANT la migration. Âge de chaque conjoint.
- Nombre d'enfants, âge de chacun, lieu de naissance.